

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(57^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du jeudi 7 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BLANC

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4055).

Agriculture, B.A.P.S.A. (suite)

M. Goasduff.

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

- MM. Soury,
Jacques Blanc, Souchon, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt.
François d'Harcourt.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BLANC

- MM. Ravassard,
Bayou,
Jean Briane,
Chauveau,

MM. Jacques Godfrain,
Gérard Gouzes,
Rodet,
Micaux,
Hubert Gouze,
Gilbert Mathieu,
Cartelet,
Maujourn du Gasset,
Métais,
Proriol,
Hory,
Lestas,
René Haby.

MM. Nallet, ministre de l'agriculture ; Jean Briane, Cointat.

Réponses de M. le ministre de l'agriculture aux questions de :

MM. Bouvard, Gengenwin, Desanlis.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4083).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BLANC,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (n^{os} 2951, 2987).

AGRICULTURE, B.A.P.S.A. (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui exprime une nouvelle fois un désengagement grave de l'Etat envers une activité qui évolue dans un contexte de crise dont l'ampleur menace la survie de très nombreuses exploitations et entreprises agro-alimentaires.

Le démantèlement de la politique agricole commune, avec la remise en cause des règlements qui ont permis le développement du secteur pendant les deux dernières décennies, l'introduction d'une politique de contingentement pour les grandes productions comme le lait, les céréales, le vin et l'application simultanée d'une politique de baisse des prix constituent des facteurs négatifs d'évolution, que ce projet de budget tente d'ignorer.

Une fois encore, il faut dénoncer les présentations partielles et parfois partiales, largement diffusées auprès des médias et de l'opinion publique, qui tendent à faire croire que l'agriculture bénéficie d'une considération budgétaire particulière de la part du Gouvernement et que, dans un contexte de rigueur, elle est moins mal lotie que d'autres secteurs.

Dans un contexte de crise économique aiguë et de remise en cause des dépenses agricoles de la C.E.E., l'effort de l'Etat en faveur de l'activité concernée est inférieur de près de deux points à ce qu'il était en 1980. Il ne faut pas oublier que la présentation de l'ensemble des dépenses en faveur de l'agriculture résulte de prévisions et d'estimations incertaines. C'est notamment le cas pour le versement au F.E.O.G.A. et pour la détaxe sur le carburant, ces deux postes représentant, à eux seuls, plus de 30 milliards de francs.

Quant au budget du ministère de l'agriculture proprement dit, certains artifices comptables gonflent de 1,45 milliard de francs les dépenses, tentant ainsi de masquer que, pour la première fois, les dépenses du budget de l'agriculture diminuent. En effet, à structures constantes, c'est-à-dire après correction de l'effet des transferts du service des alcools en provenance du ministère de l'économie et des finances et des allocations pour adultes handicapés qui passent du B.A.P.S.A. aux actions sociales du ministère de l'agriculture, le budget baisse de 0,99 p. 100.

A la faveur d'une rigueur, voire d'une austérité partout présente, les pouvoirs publics veulent ignorer les difficultés agricoles actuelles et sacrifient l'avenir d'une activité essentielle pour notre pays. La nouvelle contribution du secteur à nos échanges extérieurs pour 1985 aurait pourtant dû favoriser un regain de considération gouvernementale en sa faveur, d'autant plus que, contrairement aux prévisions gouvernementales, le déficit de notre balance commerciale devrait être de 15 milliards de francs.

Dans la présentation du projet de budget, M. le ministre de l'agriculture a déclaré que deux objectifs avaient guidé ses choix : le respect des engagements de l'Etat, notamment pour l'actualisation des contrats de plan, et la volonté de préserver le plus possible ce qui prépare l'avenir. Or, en ce qui concerne les grandes priorités affirmées, des faiblesses et des insuffisances flagrantes apparaissent. Les dépenses de fonctionnement, dont la progression de 3,6 p. 100 est liée au transfert cité précédemment, de deux nouveaux postes, n'échappent pas aux restrictions.

Si l'enseignement agricole bénéficie d'une relative priorité, certains points particuliers doivent être signalés. Ainsi, dans le chapitre 43-22 « enseignement et formation agricole - subventions de fonctionnement », l'article 20 prévoit pour l'enseignement technique une augmentation de 2,55 p. 100. Or les crédits votés pour 1985 ne suffisent déjà pas à assurer l'application de la loi du 31 décembre 1984 sur l'enseignement privé. Les crédits prévus pour 1986 le permettront donc encore moins.

En 1984, 50 millions de francs ont été enlevés à l'enseignement agricole privé pour être transférés sur une autre ligne budgétaire.

A quelle date et par quels moyens comptez-vous appliquer la loi du 31 décembre 1984, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, afin de redéployer les fonds nécessaires à l'enseignement agricole privé ?

A l'heure actuelle, l'enseignement agricole privé fonctionne à coups d'agios du Crédit agricole.

Comment les remboursements s'opéreront-ils ? A quelle date, monsieur le ministre, comptez-vous faire un collectif budgétaire ? Quel en sera le montant ? Comment le trou des 50 millions disparus du budget de l'enseignement agricole privé sera-t-il comblé en 1986 ?

De même la progression de 2,3 p. 100 des crédits de bourses scolaires ne laisse aucune possibilité pour engager une étape nouvelle dans le réaligement des taux agricoles sur ceux appliqués par le ministère de l'éducation nationale. Un tel alignement était pourtant prévu par les deux lois Rocard pour 1984.

Même pour cette grande priorité du budget le respect des engagements de l'Etat n'est donc plus assuré.

En matière d'action économique, les orientations sont encore plus dramatiques.

La bonification d'intérêt baisse de 4 p. 100 en 1986. Nous pourrions l'accepter certainement si cela ne résultait que de la détente sur le marché des capitaux, mais nous ne pouvons oublier que cette réduction provient surtout des restrictions introduites dans les conditions d'accès aux différents prêts bonifiés : les prêts fonciers et les prêts pour les produits végétaux spécialisés.

Parallèlement, les limites des prêts bancaires aux entreprises basés sur les ressources des Codévi et introduits à la faveur d'une suppression de MTO que nous avons dénoncée, sont de plus en plus évidentes.

En 1981, lors d'une visite à Brest, M^{me} Cresson, alors ministre de l'agriculture, avait promis que les taux des prêts d'installation accordés aux jeunes agriculteurs, qui venaient d'être relevés, seraient revus à la baisse si l'inflation diminuait. Récemment encore à Quimper, monsieur le ministre, vous avez reconnu le bien-fondé des revendications agricoles

sur le financement de l'agriculture dans la mesure où les taux de prêts bonifiés sont largement supérieurs à celui de l'inflation.

Ce sont là, encore une fois, des promesses sans suite.

Or, monsieur le ministre, l'installation des jeunes est fondamentale pour l'avenir de l'activité, et, en ce domaine, les prêts fonciers sont essentiels. Dans mon seul département du Finistère, les files d'attente sont déjà de sept à huit mois et il est prévu qu'elles atteignent dix mois au début de 1986 !

De même pour la dotation "jeunes agriculteurs", les crédits inscrits dans le projet de budget ne permettront d'installer que 10 000 jeunes au lieu des 12 000 prévus par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

Pour les dotations aux offices, le projet de budget semble ignorer la crise qui sévit sur les marchés.

Vous avez, monsieur le ministre, souligné l'effort particulier consenti envers certains offices pour prendre en compte les conséquences de l'élargissement de la C.E.E.

Or Onivins voit ses moyens baisser de 5,4 p. 100. Pour Oniflor, la dotation de 46 millions de crédits complémentaires est annulée en grande partie par des ajustements de dotations.

Permettez-moi, monsieur le ministre, en tant que député de Bretagne, première région de production légumière de France, de m'étonner que non seulement nous ne bénéficions pas des avantages des programmes intégrés méditerranéens mais aussi que certaines consignes données par votre ministère à Oniflor réservent exclusivement les avenants aux contrats de plan pour les secteurs des fruits et légumes aux seules régions méditerranéennes ! L'élargissement, vous le savez, aura des répercussions graves dans toutes les régions agricoles françaises surtout pour les productions sensibles comme les fruits et légumes ! *(Interruptions sur les bancs des socialistes.)*

Je ne vous ai pas dit ce matin, messieurs les députés socialistes, quelle attitude vous deviez prendre. Laissez donc chaque orateur, et lui seul, déterminer son attitude comme bon lui semble. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Pour les autres offices et notamment Onilait et Ofival, vous ignorez la situation désastreuse de nos élevages, qu'il s'agisse du lait avec la mise en œuvre de la politique des quotas ou de la viande avec l'effondrement des cours.

Par ailleurs, le projet de budget pour 1986 comporte des coupes sombres dans le domaine du financement de l'élevage. Les crédits de fonctionnement de l'identification permanente généralisée diminuent de 55 p. 100. Après la baisse de 22 p. 100 enregistrée en 1984, c'est un coup dur pour les organisations professionnelles spécialisées. Les crédits destinés à l'amélioration génétique baissent de 11 p. 100 et ceux pour la lutte contre les maladies des animaux de 4,5 p. 100. Or si la brucellose est en régression, il reste certaines autres épizooties comme la leucose qu'il convient d'éliminer rapidement.

Enfin, pour les dépenses d'équipement, les coupes sombres sont dramatiques.

Les investissements sont en chute libre : moins 17,6 p. 100 en autorisations de programme et moins 5,8 p. 100 en crédits de paiement.

Après les annulations de crédits d'équipement par le ministère de l'économie et des finances en 1982, 1983, et 1984 qui, je l'avais souligné l'an passé, avait fait perdre en trois ans l'équivalent de 75 p. 100 d'un exercice du budget d'équipement du ministère de l'agriculture, cette orientation devient suicidaire.

Les crédits dévolus à l'adaptation de l'appareil de production traduisent un abandon de la politique de modernisation des exploitations, facteur essentiel pour la sauvegarde de la compétitivité d'une activité confrontée à de graves problèmes d'écoulement des productions.

Il en est de même pour les dotations aux industries agro-alimentaires qui chutent de 25 p. 100 alors que chacun s'accorde à reconnaître les performances du secteur et sa contribution exceptionnelle à l'équilibre de notre commerce extérieur.

Après le désengagement des pouvoirs publics envers l'agriculture, que nous avions dénoncé les années précédentes, c'est aujourd'hui un véritable abandon gouvernemental que nous avons à sanctionner.

Plus que les autres secteurs socio-professionnels le monde agricole a connu, depuis 10 ans, les effets d'une politique de rigueur axée sur la lutte contre l'inflation et sur les impératifs de la compétitivité. Nos paysans ont consenti d'énormes sacrifices comme en atteste l'évolution des revenus agricoles.

Les prévisions pour 1985 en matière de revenus font état d'une nouvelle dégradation de l'ordre de 8 p. 100.

Notre groupe ne peut donc approuver ou soutenir un projet qui, non seulement ignore ces sacrifices, mais encore condamne délibérément l'avenir d'une activité qui devrait demeurer un atout essentiel pour la France de demain. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

(M. Guy Ducloné remplace M. Jacques Blanc au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,

vice-président

M. le président. La parole est à M. Soury.

M. André Soury. Monsieur le ministre, je vous ai bien écouté ce matin. Nous voilà une fois de plus à confronter deux conceptions différentes de l'agriculture : celle qui insère l'agriculture dans la crise et qui vous conduit à ce que vous avez appelé « la rareté des ressources », et la nôtre...

M. Gérard Gouzes. Celle de l'abondance !

M. André Soury. ... qui, sans plus d'étatisme, contrairement à ce que prétend M. Gouzes, situe l'agriculture dans la crise.

La commission de Bruxelles - et il s'agit de la première des deux conceptions dont j'ai parlé - vient de faire connaître ses propositions. Elles sont inacceptables pour la France, car elles entraîneraient la disparition de centaines de milliers d'exploitations et l'extension des zones inhabitées, et parce qu'elles reposent sur des bases truquées au sujet desquelles je veux m'expliquer.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que ce secteur essentiel de notre économie est confronté à des choix stratégiques, à un tournant de son histoire.

L'agriculture est ainsi devenue l'un des principaux enjeux politiques de notre époque. Les plus grands pays agricoles se disputent à coup de milliards de dollars le droit à produire et à garder leur marché. Les règles du combat font l'objet de la nouvelle phase des négociations commerciales multilatérales. On voit ainsi se confirmer chaque jour le jugement d'un ancien secrétaire d'Etat américain à l'agriculture, qui considérait que l'efficacité politique de la question alimentaire serait supérieure à celle du pétrole d'ici à la fin du siècle.

Aucun « livre noir » de la crise capitaliste de l'agriculture n'a encore été écrit. Or l'agriculture souffre du capitalisme. C'est la première idée que je veux développer. Je montrerai ensuite que le Gouvernement accepte cette logique alors qu'une autre politique est envisageable. C'est ce qui nous sépare. Le Gouvernement semble agir comme un médecin défaillant qui se plierait à l'évolution de la maladie de son patient au lieu de s'attaquer au mal. Il n'est pas possible, en effet, de concevoir un projet moderne, dynamique, pour l'agriculture de demain, en occultant les causes de la crise à laquelle nous sommes confrontés.

La plus importante de ces causes est à mon avis la logique financière du mode de développement économique choisi. Vous expliquez que la production agricole a atteint sa limite supérieure, mais c'est précisément cette logique qui crée les bases de la contradiction fondamentale qui éclate sous nos yeux entre besoins et production.

Il y a, d'un côté, des excédents, coûteux à écouler selon les économistes officiels, puisqu'ils doivent être bradés à n'importe quel prix, souvent après que leur coût d'origine a été multiplié dans des opérations ruineuses de stockage.

Ces dégagements perturbant le marché, les exportateurs recherchent des accords de bonne conduite. On parle même d'« O.P.E.P. » des exportateurs agricoles. Et pour maintenir les prix, la limitation des productions devient la règle. Après le lait, les quotas affectent le vin, les céréales, les betteraves. D'autres productions seront tour à tour soumises à des limitations quantitatives de productions. Ce serait un moindre mal, le pire étant le libre jeu de la concurrence et des prix mondiaux, position préférée par la commission de Bruxelles.

De l'autre côté, c'est l'explosion des besoins. Il y a trop de tout, nous dit-on, y compris, pourrais-je dire si ce n'était pas aussi dramatique, de bouches à nourrir. Des millions d'êtres humains meurent à l'ombre de montagnes de produits alimentaires ou de surfaces agricoles gelées. J'ai honte en pensant à ce que les petits enfants de nos enfants diront de ce qui se passe aujourd'hui dans le monde, lorsque « le temps des cerises », chanté l'autre soir par Jean Ferrat, sera enfin venu.

Dans les pays dits riches, y compris la France, la malnutrition gagne du terrain. La charité fait la une des journaux. Des nantis se donnent ainsi bonne conscience. Ils ne vont cependant pas jusqu'à dénoncer les effets du chômage, produit de la société capitaliste, et la mise à l'écart de la « société de consommation » d'une couche importante de population. Les statistiques traduisent pourtant ce phénomène, notamment par la baisse de consommation des viandes rouges et d'autres denrées chères.

A ce marché, l'évolution du pouvoir d'achat et des technologies nouvelles ajoute d'autres éléments.

On sait que la structure de la consommation varie en fonction des revenus. Aux produits de base - céréales, pommes de terre - seraient substitués des protéines animales, des fruits et légumes frais, qui exigent plus de main-d'œuvre et plus de surface, à capacité nutritionnelle comparable. Les besoins alimentaires sont donc énormes. L'agriculture doit d'abord les couvrir.

Cependant, nous n'excluons pas d'autres usages, notamment la fourniture de matières premières pour l'industrie, y compris à des fins énergétiques. Dans l'état des besoins du marché, ces débouchés doivent néanmoins demeurer accessibles, marginaux.

J'ai évoqué la contradiction entre besoins et production. Or les économistes de la commission de Bruxelles - ces médecins de l'économie capitaliste - parlent, eux, des « lois divergentes de l'offre et de la demande ». Il y aurait plus d'offre que de demande.

Ce qui sépare cette dernière conception de la nôtre, c'est la solvabilité du marché. Officiellement, le besoin n'est reconnu que s'il est solvable. Telle est la théorie de ceux qui se plient à la crise. Pour nous, la solvabilité n'est pas une donnée économique objective acquise une fois pour toutes. Elle est le résultat d'une politique, et pas de n'importe laquelle, et, à ce titre, elle peut être modifiée. La solvabilité des cédants, des nouveaux pauvres, peut être améliorée par une politique de l'emploi, celle des pays en voie de développement peut l'être si l'on cesse de les piller par le biais de l'endettement, si l'on met un terme à la dégradation des termes de l'échange - 19 milliards de dollars en moins en 1984 - et aux transferts de technologie inadaptes. Les chiffres sont connus. En 1984, la dette à moyen et à long terme des pays en voie de développement est évaluée à 895 milliards de dollars contre 843 milliards en 1983.

Le Figaro du 4 novembre...

M. Gérard Gouzes. Bonne lecture ! (Sourires.)

M. André Soury. Il faut bien de temps en temps ! (Nouveaux sourires.)

Le Figaro du 4 novembre cite à ce propos un auteur américain, Irving Fischer, qui, en 1983, démontrait comment le surendettement était source de déflation et donc d'aggravation de la crise : « Plus les emprunteurs remboursent, plus leur dette augmente ». La solvabilité du marché alimentaire ne peut se concevoir en faisant abstraction de celle du marché militaire. La guerre des étoiles ne se heurte à aucun problème financier, pas plus d'ailleurs que la bombe à neutrons ou d'autres instruments de destruction massive.

M. Jacques Godfrain. Et l'Afghanistan ?

M. René André, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le B.A.P.S.A.. Et les S.S. 20 ?

M. André Soury. Vous vous y connaissez, j'en conviens !

Un vieux proverbe dit que l'on ne peut avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre. On peut dire aussi que l'on ne peut avoir le beurre et les cagnons. C'est pourquoi notre lutte pour la paix, pour le désarmement à l'Est comme à l'Ouest, constitue un élément primordial de cohérence. Sans cette dimension, l'avenir de l'agriculture ne peut être vu que par le

petit bout de la lorgnette. Il se heurtera à l'étroitesse des débouchés et sera enserré dans la guerre de positions commerciales et politiques que nous connaissons.

Au contraire, si une nouvelle politique fondée sur la paix et le développement prévaut, des moyens financiers énormes peuvent être dégagés pour promouvoir un nouvel ordre économique mondial. Dans ce contexte, et pour une longue période, les débouchés pour les productions agricoles seront accrus, sans que soit compromise la nécessaire expansion de la production vivrière dans les pays actuellement victimes de la faim.

C'est dans cette voie, monsieur le ministre, qu'il faut chercher l'issue à la crise.

Après 1981, nous avons pu croire que la France avait fait ce choix. Mais devant la pression américaine et sous les coups de ceux qui siègent à la droite de cette assemblée et au C.N.P.F. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) le Gouvernement auquel vous appartenez et le Président de la République ont adopté finalement les thèses américaines, qui se traduisent aujourd'hui à Bruxelles.

Les faits susceptibles d'éclairer ce retournement ne manquent pas. Je vais en citer quelques-uns pour faire comprendre ma pensée. L'expansion de l'agriculture a été un choix affirmé fortement et à plusieurs reprises par le Premier ministre. Cette conception était précisée par Mme Edith Cresson, qui fondait sa politique sur trois axes au congrès de la F.N.S.E.A. au mois de février 1982 :

Assurer le développement de l'agriculture, qu'elle qualifiait d'impératif national - nous étions d'accord, et cet impératif reste vrai aujourd'hui ;

Restaurer sa place dans la nation - on en avait bien besoin ! Nous étions d'accord, et cela reste vrai ;

Donner à chaque agriculteur la possibilité de son expansion. Nous étions d'accord, et cela reste vrai.

Ce dernier thème trouvait sa consécration lors des états généraux du développement, devant lesquels Mme le ministre refusait « le type d'agriculture fondé sur 300 000 à 400 000 exploitations sises dans les régions les plus riches ». Ce n'était nullement une audace de ministre puisque le Président disait à Rodez, au mois de septembre 1982 : « Le jour où le monde rural sera passé au-dessous des 8 p. 100 qu'il représente aujourd'hui, ce sera un point de non-retour, et c'est une forme de civilisation qui sera défaillante. »

Et je ne développe pas d'autres thèmes, très fors à l'époque, comme les offices par produits, qui, enserrés dans les règlements communautaires, sont loin de faire des miracles, les offices fonciers morts-nés, mais le problème demeure, ou le pluralisme syndical, bien discret aujourd'hui.

Au même moment, le Gouvernement mettait en cause des clauses et des pratiques commerciales contraires à nos intérêts. L'entrée sans droit de douane dans la Communauté de produits de substitution aux céréales, du soja et d'autres protéagineux était vigoureusement dénoncée et chiffrée. Le Président lui-même, parlant de l'extraordinaire facilité accordée aux produits américains, déclarait à Saint-Pol-sur-Ternoise, le 26 avril 1983 : « Il y a là une certaine forme d'impérialisme qu'il ne faut pas supporter ».

Le discours de Cancun avait, pour sa part, une approche intéressante des problèmes du sous-développement. Le bon sens paraissait l'emporter. Mais c'était compter sans le sens des affaires, sans la puissance de l'argent. Progressivement, ces positions de progrès allaient laisser la place au « réalisme », c'est-à-dire à l'alignement sur les vieilles conceptions usées des rapports mondiaux capitalistes.

Les sommets des chefs d'Etat se sont soldés à chaque fois par de nouveaux abandons. On devenait « raisonnable », disait-on ! Mme Thatcher avait son chèque. Les droits de douane sur les produits importés passaient au compte « pertes et profits ». La hausse des prix à Bruxelles était modérée, donc bonne pour l'indice des prix. Il y avait trop de vin : il fallait bien arracher le vignoble. Il y avait trop de lait : les quotas s'imposaient. L'élargissement devenait un impératif géopolitique et l'intégration européenne sous la bannière étoilée, une raison d'Etat.

La boucle sera bouclée lorsque le Gouvernement aura accepté, avec quelques clauses de style, la voie tracée par le livre vert de la commission de Bruxelles. Il est vrai que la libre concurrence est devenue un de ses credo majeurs.

La loi de finances de 1986 et, par conséquent, le budget de l'agriculture en seront profondément marqués. En effet, ce budget ne préparera pas l'avenir et une agriculture en expansion, quel que soit l'emballage utilisé. A ce propos, je veux une nouvelle fois relever la présentation tendancieuse qui est faite des aides à l'agriculture.

Elles sont chiffrées à 113 milliards de francs, comme s'il s'agissait d'aides destinées uniquement à l'agriculture. Ce n'est pas tout à fait le cas. Ce budget recouvre de nombreux domaines concernant aussi bien d'autres branches que l'agriculture. L'enseignement agricole ne forme pas que des agriculteurs. La recherche agronomique est aussi utile aux consommateurs. L'aménagement rural est utile au monde citadin, la forêt n'est pas spécifiquement agricole, ni les industries agro-alimentaires, sans parler des haras ou de l'aide alimentaire. On a même vu récemment le rapporteur général du budget considérer comme une aide l'absence de taxe intérieure sur les produits pétroliers sur les carburants agricoles, alors que cette taxe a été instituée pour entretenir le réseau routier. L'exonération de cotisation pour les jeunes agriculteurs est même devenue une largesse alors qu'elle est entièrement supportée par les autres agriculteurs !

Lorsque l'on parle des aides à l'industrie, on n'additionne pas l'enseignement, la recherche, les grandes écoles et - pourquoi pas ? - la S.N.C.F. Alors pourquoi ne pas avoir une présentation loyale des crédits bénéficiant à l'agriculture, c'est-à-dire l'aidant directement dans ses fonctions de production ? Pourquoi ne pas chiffrer en retour les transferts de l'agriculture vers d'autres branches ? J'ai au moins trois pistes en tête : le financier, les prix des produits agricoles, sans cesse en retard sur l'évolution générale, et les coûts des consommations intermédiaires. Nous vous demandons non pas de démanteler administrativement le budget mais seulement de distinguer les aides destinées à l'agriculture des moyens, des services et des interventions bénéficiant à d'autres branches. Après une telle clarification, les chiffres seraient plus modestes !

J'ai dit que ce budget ne préparait pas une agriculture en expansion. Je veux m'expliquer sur ce point.

Les crédits d'investissement continueront de chuter, même si l'on tient compte des actions destinées à préparer l'élargissement. Ainsi, pour des chapitres porteurs d'avenir - l'adaptation de l'appareil de production, les équipements de stockage, les actions de développement régional - les autorisations de programme diminueront de 3,8 p. 100 et les crédits de paiement resteront au-dessous de l'évolution de l'inflation. Des postes comme la sélection animale et végétale baisseront aussi.

Les offices ne sont pas mieux traités. En général, leurs crédits baisseront. Pour faire face à l'élargissement, seul l'office des plantes à parfum verra ses crédits augmenter de 20 p. 100, mais cela ne représente que 12 millions. L'office des fruits et légumes, pourtant directement concerné par l'entrée de l'Espagne dans la Communauté, verra ses crédits baisser en francs constants.

Et que dire de l'agro-alimentaire, secteur pourtant essentiel pour valoriser la production agricole ?

Le secteur coopératif sera particulièrement touché. En effet, les industries privées pourront dans certains cas bénéficier de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, mais cette mesure est inopérante pour le secteur coopératif, auquel on porte ainsi un nouveau coup. Son affaiblissement s'inscrit bien dans la logique de réduction du potentiel agricole puisqu'elle représentait un instrument de résistance des agriculteurs.

Nous retrouvons ainsi avec votre politique agricole et ce projet de budget une constante de la politique pratiquée par la droite. Réduction des crédits et des investissements, intégration européenne, pénalisation de notre agriculture - souvenez-vous des montants compensatoires - réduction des revenus, tout cela rappelle les plus mauvaises traditions giscardiennes !

Les communistes pensent au contraire qu'en raison des conditions nationales particulièrement favorables, notre agriculture constitue un atout économique de premier plan, que nous ne devons à aucun prix laisser mutiler par une politique malthusienne.

Nous avançons à cet effet des propositions. J'en résume aujourd'hui quelques-unes mais nous y reviendrons dans le débat sur la politique agricole.

Une autre politique doit être fondée sur un triptyque.

Premier volet, la satisfaction des besoins humains.

Nous sommes déficitaires pour de nombreux produits et les besoins immédiats et prévisibles sont considérables et, je le répète, sans mise en cause de l'expansion des pays en développement.

Les produits doivent répondre aux goûts et aux besoins des consommateurs. C'est dire qu'il convient de privilégier la qualité.

Par ailleurs, il convient de créer trois conditions : accroître le pouvoir d'achat des plus démunis, ce qui suppose de créer des emplois ; dégager des moyens financiers pour amorcer le développement et enrayer la mortalité consécutive à la malnutrition ; commercer avec tous les pays sur la base d'accords à moyen et à long terme, ce qui suppose que l'on cesse d'utiliser l'arme alimentaire comme un moyen de domination politique.

Deuxième volet, la création de valeur ajoutée. Nous ne proposons pas de produire n'importe comment. A notre avis, trois axes s'imposent :

Premier axe, valoriser les ressources naturelles, ce qui implique le maintien d'une grande diversité de productions et la recherche de la meilleure valorisation des richesses locales. Au plan commercial, cette diversité peut devenir un atout par le biais de labels de garantie ou d'origine, ou de marques commerciales.

Deuxième axe, économiser les facteurs de production. La course au productivisme a montré ses limites. Dans de nombreux cas, l'efficacité des consommations intermédiaires baisse. Les sols sont compromis faute d'humus. La production dont nous avons besoin ne peut donc se concentrer sur une petite partie de territoire. L'économie des moyens doit également conduire à une utilisation parcimonieuse des produits importés, y compris énergétiques.

Troisième axe : il faut favoriser les équilibres biologiques. Cela passe par un usage rationnel des produits phytosanitaires et des engrais, mais aussi par le respect des équilibres naturels, impliquant la présence d'une agriculture douce comme élément de maintien et de conservation de l'espace. C'est le contraire de la conception européenne des couloirs écologiques.

Troisième volet du triptyque : le développement de l'emploi qualifié. L'agriculture moderne dont notre pays a besoin ne peut être fondée, dans les conditions spécifiques de la France, que sur des exploitants familiaux responsables, donc bien formés. Leur qualification est, en effet, le gage d'une bonne maîtrise des technologies, qui se développent tant dans la gestion que dans la production proprement dite.

Il faut aussi que leur affaire et leur travail soient rémunérateurs de façon au moins comparable aux autres secteurs.

Enfin, les agriculteurs ont droit à une protection sociale égale à celle des autres travailleurs, ce qui n'est pas le cas actuellement, particulièrement pour les femmes.

La politique que le Gouvernement conduit dans tous ces domaines ne répond pas à ces aspirations et elle tourne le dos aux besoins du pays. Aussi le groupe communiste, monsieur le ministre, votera-t-il contre les crédits de votre ministère pour affirmer l'urgence d'une autre politique. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. Gérard Gouzes. Vous allez voter avec la droite ? C'est bien !

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Mesdames, messieurs, je remercie d'abord M. Ducloux qui, en me remplaçant au fauteuil de la présidence, me permet d'intervenir dans ce débat.

Je n'avais pas prévu de le faire, messieurs les ministres, parce que je me réservais de traiter de l'élargissement de la Communauté lors du prochain débat que nous devons avoir sur les questions européennes.

Dès ce matin, en commission des affaires étrangères, j'ai exprimé notre très vive inquiétude sur les problèmes que va poser à notre agriculture un élargissement mal préparé et dangereux. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital. Il est bien temps de poser le problème !

M. Gérard Gouzes. Et si on parlait de la Grèce ?

M. Jean-Louis Dumont. Et de l'Angleterre ?

M. Jacques Blanc. Nous nous interrogeons, en particulier, sur l'avenir de la politique agricole commune. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

On nous a, par ailleurs, annoncé un débat sur la politique agricole. Je me réserve de démontrer à cette occasion - hélas ! - que pour le Gouvernement socialiste, il n'y a plus, depuis 1981, aucune priorité reconnue à l'agriculture ou à l'aménagement rural.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. N'importe quoi !

M. Jacques Blanc. La situation est catastrophique. La politique de décentralisation ne s'est pas accompagnée de l'effort nécessaire de solidarité qu'implique tout aménagement rural. Nous y reviendrons.

Au cours des cinq minutes dont je dispose, je mettrai l'accent sur la situation dramatique dans laquelle se trouve mon département, la Lozère, mais aussi tout le Massif central. Mes collègues, ici présents, en diront peut-être un mot eux-mêmes, mais tous m'ont chargé, monsieur le ministre, de vous exprimer la terrible angoisse de ces agriculteurs du Massif central ou du Sud-Ouest frappés par une sécheresse comme ils en avaient rarement connue.

M. Gérard Gouzes. C'est sans doute la faute du Gouvernement !

M. Jacques Blanc. Je ne dis pas que c'est la faute du Gouvernement. Mais, puisque l'on a parlé de tradition giscardienne, qu'il me soit permis de relever qu'elle, au moins, prenait en compte la nécessaire solidarité envers des populations victimes d'une calamité comme celle que nous connaissons aujourd'hui.

M. Gérard Gouzes. C'était l'assistanat !

M. Jacques Blanc. Cela n'a rien à voir avec l'assistanat, vous devriez le comprendre !

M. Jean-Louis Dumont. L'impôt sécheresse, c'était cela, la solidarité giscardienne !

M. Le président. Monsieur Blanc, ne vous laissez pas interrompre, je vous prie !

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, je respecte trop la présidence pour ne pas suivre vos conseils. *(Sourires.)*

M. le président. Je vous remercie !

M. Jacques Blanc. Les éleveurs, producteurs de viande ou producteurs de lait, qui avaient déjà vu l'ensemble de leurs prix non seulement ne pas suivre l'évolution des coûts, mais encore baisser...

M. René André, rapporteur pour avis. S'effondrer !

M. Jacques Blanc. ...s'effondrer, même, sont les plus durement touchés.

Je vous invite, monsieur le ministre, à venir voir les éleveurs. Je crois savoir que vous avez accepté, en fin de compte, de recevoir des représentants des professionnels de la Lozère. Ils n'ont pas tellement l'habitude de manifester. La vie est trop rude et trop difficile dans nos montagnes. Pour qu'ils s'y décident, il faut qu'ils n'aient pas d'autre moyen de se faire entendre. Ils sauront vous dire dans quelle situation ils se trouvent.

Quand les prix s'écroulent et que les agriculteurs sont victimes d'une sécheresse telle qu'ils ne savent pas comment ils vont pouvoir passer l'hiver, faute d'aliments pour leur bétail, on ne peut pas rester insensible. Il ne s'agit pas de faire de l'assistance, mais de traduire dans les faits une solidarité indispensable pour maintenir un minimum de vie dans des régions si difficiles et ô combien traumatisées.

Or, ne sont inscrits au chapitre 46-33 « Participation à la garantie contre les calamités agricoles » que 268,6 millions de francs, c'est-à-dire moins que ce que la profession apporte au fonds national des calamités ! Cela, l'opinion publique ne le sait pas assez.

Ceux qui ne sont pas agriculteurs croient que lorsque l'on tient des propos comme ceux que je tiens maintenant, c'est pour défendre une catégorie particulière de Français. Ce n'est pas vrai ! C'est pour défendre une activité économique qui

rapporte beaucoup de devises à la France et qui, parce qu'elle est dans un système de prix européens, a besoin d'être aidée - et qui s'aide elle-même, d'ailleurs.

Je reviens ici au fonds des calamités agricoles. La profession aura apporté, en 1985, 273 millions de francs à ce fonds, alors que la participation de l'Etat n'est que de 268 millions de francs. Un déséquilibre s'est donc installé au détriment des agriculteurs, alors qu'on s'était engagé à maintenir la parité.

Si vous n'annoncez pas, monsieur le ministre - et je crois que vous ne l'avez pas fait ce matin - qu'un effort tout particulier sera consenti...

Gérard Gouzes. Cela a été fait !

M. Jacques Blanc. ...pour aider directement les producteurs, par exemple au moyen d'une aide à l'U.G.B., ils ne pourront pas passer le cap.

Déjà, l'instauration des quotas laitiers a fait baisser la production de lait, même en montagne, alors qu'au contraire il aurait fallu la développer. Or, dans le Massif central - même dans le Cantal, n'est-ce pas, docteur Raynal ? même dans l'Aveyron, n'est-ce pas, docteur Briane ? - elle a baissé.

M. Jean-Louis Dumont. Et en Bretagne, est-ce qu'elle baisse ?

M. Jacques Blanc. J'affirme que les agriculteurs de ces régions ne pourront pas s'en sortir.

M. René Souchon, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt. Puis-je vous interrompre, monsieur Blanc ?

M. Jacques Blanc. Certainement !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Blanc, je ne peux pas vous laisser dire que la production laitière a baissé en montagne de façon générale.

M. Jacques Godfrain. Pas dans l'Aveyron !

M. le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt. Il est des départements, dont le vôtre et le mien, où la production est en augmentation. Je puis vous dire que dans le Cantal, que vous avez cité, nous en sommes actuellement, malgré la sécheresse, à une croissance de 3,5 p. 100.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, dans des départements comme la Lozère, où la production s'établit en moyenne à 2 500 kilos par bête et où, grâce aux efforts de politiques antérieures, on commençait à rattraper le retard, une stabilisation de la production aboutit en fait à condamner la vie dans nos montagnes.

Dans ces pays de montagne, il faut inciter au développement, le stimuler. Or vous avez fait l'inverse ! Et voilà que viennent s'ajouter aux conséquences de vos décisions les effets de la sécheresse ! Les agriculteurs, monsieur le ministre, ne pourront pas tenir. C'est donc un appel à la solidarité que je suis venu lancer à la tribune de l'Assemblée, et je voudrais qu'au-delà de cet hémicycle la population comprenne que nous avons besoin d'un monde rural vivant...

M. Gérard Gouzes. C'est sûr !

M. Jacques Blanc. ...et que nous avons besoin d'une agriculture.

Je souhaite que chacun comprenne que ce qu'elle demande, c'est la solidarité et non pas l'assistance, et que c'est parce qu'on l'aura aidée à passer un cap difficile, qu'elle pourra continuer à contribuer pour 25 milliards de francs à l'équilibre de notre balance commerciale !

Nous avons besoin des agriculteurs. Ils doivent faire face actuellement à une situation dramatique. La solidarité doit donc jouer. C'est ce que je vous demande. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. François d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. L'agriculture, vous le savez, monsieur le ministre, est trop souvent présentée comme un secteur économique qui pleure toujours et qui ne vivrait que

de la charité publique. Un effort particulier serait pourtant justifié, d'autant que l'agriculture entraîne toute l'économie française.

Il vous appartient donc de veiller à ce que nos agriculteurs soient mieux compris et mieux entendus. Or ceux-ci ont connu en 1985 la plus importante baisse de revenus parmi les Français. Vous l'estimez globalement à 5 p. 100. La profession l'évalue, à juste titre, à plus de 8 p. 100.

La profession est plus inquiète qu'elle ne l'a jamais été. L'effondrement de la production atteint tous les domaines, en Basse-Normandie en particulier, avec les quotas laitiers, le marché de la viande bovine, la production maraîchère, notamment les pommes de terre.

S'agissant de la viande, on constate que l'introduction des quotas laitiers, l'absence d'une politique cohérente et la détérioration du pouvoir d'achat - 12 p. 100 en deux ans - sont autant de facteurs qui rendent la situation des producteurs de viande intenable.

Dans ces conditions, des mesures immédiates s'imposent : le rétablissement de l'intervention sur les carcasses entières et quartiers, parallèlement à une opération de dégagement des stocks ; l'octroi d'un différé total de deux ans, capital et intérêts, pour l'acquisition du cheptel de souche, accompagné d'un allongement de la durée de remboursement ; l'élargissement du P.S.E. pour permettre le financement à moyen terme des « stocks permanents » ; l'instauration, enfin, d'un contrôle sévère des importations.

Ces mesures, la profession les attend.

S'agissant du lait, on compensait dans le passé des prix insuffisants par un effort de production. Aujourd'hui, avec les quotas, ce n'est plus possible. L'évolution de la taxe de coresponsabilité et l'augmentation continue des charges ont à nouveau provoqué, en 1985, une baisse du revenu laitier qui risque d'atteindre de 10 à 15 p. 100.

Devant une telle situation, des mesures d'aide au revenu s'imposent. Il faut coûte que coûte compenser ces pertes de revenu. Cela, monsieur le ministre, vous vous devez de le faire, vous pouvez le faire.

Il faut d'abord que soit garanti le paiement des prix minimaux communautaires. Il vous faut aussi envisager rapidement et définitivement des mesures telles que la suppression ou la modulation de toutes les taxes rampantes fiscales, parafiscales, de résorption, de coresponsabilité, des taxes sur les aliments du bétail ou sur les engrais, etc., la suppression de toutes les pénalisations envisagées pour l'application des quotas laitiers, la détaxation d'un contingent de 5 000 litres de fioul par exploitation.

L'application du coefficient de réactualisation des valeurs locatives doit être revu, afin que les bases taxables au titre de l'impôt foncier n'augmentent pas plus vite que le loyer. Quant au recouvrement de ces impositions, il serait nécessaire que les dates limites de paiement, fixées antérieurement au 15 décembre, ne soient pas comme cette année ramenées au 15 novembre, mettant ainsi plus encore des agriculteurs en difficulté.

Pour toutes ces mesures, vous n'avez pas besoin, monsieur le ministre, du feu vert de Bruxelles, pas plus que pour la poursuite du déflafonnement des cotisations sociales agricoles. Il faut coûte que coûte procéder à cette limitation du déflafonnement des charges sociales et à la révision du revenu cadastral. Il faut également supprimer la taxe intérieure sur les produits pétroliers et faire baisser de 17,6 p. 100 à 7 p. 100 le taux de la T.V.A. sur le carburant agricole. L'Irlande, vous le savez, a accordé une exonération totale de cette taxe sur les carburants.

Il faut par ailleurs augmenter jusqu'à 5 p. 100 le remboursement forfaitaire et décider l'octroi d'un crédit d'impôt plafonné pour ceux des exploitants qui sont soumis à la T.V.A., C'est possible. La République fédérale d'Allemagne vient d'en faire la démonstration, tout comme la Grande-Bretagne qui, actuellement, recourt de plus en plus à des financements de caractère national pour contrebalancer les dernières décisions communautaires.

Pourquoi nous, Français, n'en ferions-nous pas autant ?

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Et les contribuables ?

M. François d'Harcourt. J'en viens, enfin, aux retraites agricoles et à la situation sociale.

Ces retraites sont très insuffisantes : 5 000 francs par trimestre, et parfois moins. Il est urgent, d'une part, d'harmoniser leur montant avec ceux du régime général et, d'autre part, de fixer l'âge de départ à la retraite à soixante ans. Or, de ce point de vue, votre projet est inacceptable pour les agriculteurs en raison même de sa progressivité.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Qui paiera ?

M. Jean-Louis Dumont. Allez le dire à la M.S.A. !

M. François d'Harcourt. Depuis 1981, trop nombreux sont les Français qui sont obligés de survivre en prélevant le nécessaire sur leur épargne. Mais les agriculteurs, ce qui est plus grave encore, doivent, eux, manger leur capital. Leur comptabilité en témoigne. Leur avenir en est plus qu'angoissant. Il vous appartient, monsieur le ministre, de remédier à cette situation. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

(*M. Jacques Blanc remplace M. Guy Ducloné au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BLANC, vice-président

M. le président. La parole est à M. Ravassard.

M. Noël Ravassard. L'enseignement agricole demeure une priorité absolue et votre budget, monsieur le ministre, en est la démonstration. Mais, de cela nous ne sommes pas surpris, quand on veut bien se rappeler tout ce qui a été réalisé depuis quatre ans dans ce secteur.

Au moment où l'agriculture s'interroge sur son avenir et recherche les moyens de faire face aux défis européen et international, il est rassurant et réconfortant de pouvoir apporter le témoignage des efforts considérables accomplis en faveur de l'enseignement agricole. N'est-ce pas la preuve de la volonté du Gouvernement, depuis 1981, d'assurer, par un effort d'investissement intellectuel sans précédent depuis 1960, que l'avenir est préparé par une meilleure formation des hommes ?

Alors que certains esprits pensent devoir déduire d'une baisse de la population active agricole un amenuisement inéluctable des besoins de formation, le redressement spectaculaire de l'enseignement agricole depuis quatre ans apporte, au contraire, la preuve que l'accroissement des efforts de formation est nécessaire et le restera pendant longtemps encore.

C'est à cet effet que les lois du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole public et du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements privés d'enseignement agricole ont été adoptées à l'unanimité des deux assemblées, parce qu'elles répondent, fondamentalement, à l'aspiration non seulement des usagers de l'enseignement agricole - élèves, parents d'élèves et personnels - mais aussi de tous nos partenaires, participants présents et actifs dans la vie de nos établissements, je veux parler des élus et des représentants des professions agricoles et para-agricoles.

Tous ont bien compris que l'évolution de l'agriculture et du monde rural ne se ferait pas sans dommages majeurs, si une mobilisation particulièrement active des hommes n'était pas réalisée, afin de la maîtriser et de l'orienter, et si ces hommes ne recevaient pas la formation initiale et continue les rendant capables d'adapter et de s'adapter.

Au moment où les premiers textes réglementaires sont publiés, en application des lois dont je viens de parler, je peux affirmer que le bilan de l'enseignement agricole est largement positif.

La rentrée scolaire de 1985 est marquée par la mise en place de mesures de rénovation que je considère comme essentielles d'un point de vue qualitatif. Après la création des classes de quatrième et troisième préparatoires qui ont permis à de nombreux jeunes en situation d'échec scolaire de retrouver le chemin de la formation, puis la mise en place de secondes de détermination, c'est la totalité des filières de brevet de technicien qui a été rénovée.

Cette réforme importante porte sur un flux annuel de plus de 10 000 élèves dans 414 filières, tant dans l'enseignement public, avec 265 filières dans 148 établissements, que dans l'enseignement privé, avec 149 filières dans 99 établissements. Elle est remarquable, parce qu'elle propose des programmes modulaires et des méthodes pédagogiques adaptées permettant de développer, dans le cadre d'un projet pédagogique d'établissement, des enseignements pluridisciplinaires, de favoriser le travail personnel et collectif des élèves et de répondre aux besoins multiples des productions et des activités professionnelles des régions par des formations capables, elles-mêmes, de se diversifier.

Elle est aussi remarquable parce qu'elle propose des modalités d'évaluation qui vont conduire à délivrer un diplôme, pour 50 p. 100 des épreuves, sous la forme d'un contrôle réalisé au cours des deux années de formation. C'est, à ce niveau de formation, une première réalisation en vraie grandeur de ces modalités de délivrance des diplômes.

Elle est remarquable, enfin, parce que les établissements privés qui sont déjà signataires de contrats provisoires, en application de la nouvelle législation, vont effectivement participer au grand service public de l'éducation, au même titre et dans les mêmes conditions que les établissements du secteur public - mêmes programmes, mêmes méthodes, mêmes modalités de contrôle en cours de formation, participation aux mêmes jurys. L'unification du système éducatif agricole est en train de passer dans les faits.

Cette réforme s'appuie sur un effort particulier réalisé en matière de formation des enseignants, de créations de centres d'information et de documentation dans les établissements et aussi de développement de l'informatique.

En outre, l'accroissement des activités d'expérimentation et de développement ainsi que l'animation du milieu rural, qui sont inscrits dans les quatre missions dévolues à l'enseignement agricole par la loi, contribuent à mieux insérer les formations dans l'évolution des activités professionnelles et sociales.

Enfin, la place que prend l'enseignement agricole dans le projet de loi sur les enseignements technologique et professionnel confirme l'équivalence des niveaux et la parité des missions entre les différents enseignements technologiques, notamment pour assurer la promotion des élèves vers les enseignements supérieurs, sans que, pour autant, l'enseignement agricole ait eu à renoncer à sa spécificité.

Voilà pour ce qui est du qualitatif. Mais le bilan quantitatif, lui, est également éloquent.

Après une assez longue période de stagnation, les effectifs des élèves de l'enseignement public ont augmenté de 6 p. 100 en 1984 et de 5 p. 100 en 1985. Entre 1980 et 1985, la formation continue a doublé le nombre de ses journées-stagiaires. Trente-huit classes nouvelles ont été créées à la rentrée 1985. Il ne reste plus que huit lycées agricoles qui ne possèdent pas de classe de techniciens supérieurs.

Depuis 1982, 132 établissements publics sur 150 disposant d'une exploitation agricole annexée ont conduit ou participé à plus de 1 000 actions d'expérimentation. De la même façon, trente actions de développement ont été financées en 1984 et cinquante-six en 1985.

Quatre-vingt-dix établissements conduisent ou participent à des actions d'animation rurale avec des associations ou des collectivités locales.

Les moyens budgétaires ont été également augmentés. En quatre ans, on compte 677 régularisations de personnels vacataires ou payés sur les budgets des établissements et 341 créations nettes d'emplois, soit un effort total de 1 018 postes.

De nombreuses réformes statutaires, réalisées ou en cours de réalisation, vont permettre aux personnels de l'enseignement agricole de se trouver à parité avec leurs homologues de l'éducation nationale. Je veux parler des conseillers et conseillers principaux d'éducation, des professeurs techniques, des inspecteurs, sans oublier la titularisation des catégories C et D.

Entre 1981 et 1985, les crédits budgétaires pour les personnels et le fonctionnement sont passés de 1 200 à 1 800 millions de francs, les crédits d'investissement de 120 à 146 millions.

Pour les équipements informatiques et audiovisuels, les crédits ont progressé de 3 millions à 28 millions de francs. De leur côté, les crédits de fonctionnement de l'enseignement

agricole privé passaient de 492 à 818 millions, alors que les effectifs des élèves croissaient, durant la même période, de 2,85 p. 100.

Pour 1986, 844 millions de francs seront accordés aux établissements privés d'enseignement agricole, soit une augmentation de 3,05 p. 100 par rapport à 1985.

Bien sûr, un effort important reste à faire, effort que le projet de loi de finances pour 1986 doit continuer de prendre en compte.

L'enseignement agricole échappe à la rigueur budgétaire, et nous nous en réjouissons. Les crédits qui lui sont accordés pour 1986 seront en augmentation de 2,72 p. 100 par rapport à 1985. L'ensemble atteindra 3,03 milliards de francs pour le fonctionnement et 121,7 millions pour les investissements. Cela signifie que la rénovation de l'enseignement agricole public sera poursuivie en 1986 sur le plan pédagogique, sur le plan de l'harmonisation des statuts du personnel avec ceux de l'éducation nationale, mais aussi pour ce qui est de l'ouverture de classes nouvelles.

En effet, la poursuite de la mise en œuvre des lois de 1984 conduit à prévoir pour 1986 la poursuite de la rénovation pédagogique en formation initiale et en formation continue, notamment pour les cycles du brevet d'enseignement professionnel agricole et du brevet de technicien supérieur agricole, la mise en œuvre de nouveaux moyens pédagogiques et de nouvelles technologies, principalement l'informatique, la réalisation d'une réforme de l'enseignement supérieur et la mise en application de nouvelles dispositions réglementaires concernant le développement agricole.

Cet enseignement technique est, par ailleurs, décentralisé, avec effet au 1^{er} janvier 1986. Les crédits de fonctionnement correspondants, transférés aux régions par le budget du ministère de l'intérieur, s'élèvent à 106 millions de francs. Pour l'investissement, ces crédits sont de 74,2 millions de francs. L'Etat conserve à sa charge les dépenses concernant les personnels et celles concernant l'enseignement supérieur, qui n'est pas visé par les lois de décentralisation du 7 janvier et du 22 juillet 1983.

Cent emplois supplémentaires seront affectés à l'enseignement agricole public en 1986, dont cinquante-deux par transformation d'emplois vacants et quarante-huit dégagés sur les emplois qui devront être mis en réserve.

Pour ce qui concerne les bourses, les crédits prévus augmentent de 2,28 p. 100, pour les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé, par rapport à 1985. Cela représente 230 millions de francs. Je vous rappelle, monsieur le ministre, que la loi du 9 juillet 1984 prévoit une harmonisation progressive des bourses de l'enseignement agricole avec les taux qui sont en usage à l'éducation nationale. L'opération a été amorcée en 1985. L'année 1986 ne permettra pas encore cette harmonisation. C'est un fait. Mais il n'avait pas été annoncé que ce serait réalisé en deux ans.

Il est donc nécessaire de ne pas perdre de vue les objectifs retenus par la loi sur le 9^e Plan et de considérer qu'il reste encore de nombreux moyens à dégager pour créer, d'ici à 1988, 200 classes nouvelles et près de 1 000 emplois.

En conclusion, il faudra continuer d'augmenter les moyens budgétaires pour réaliser progressivement, d'ici à 1989, la parité complète avec le secteur de l'éducation nationale. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis de nombreuses années, j'interviens dans ce budget pour défendre la viticulture en général, et celle du Languedoc en particulier. Si je l'ai fait aussi souvent, c'est parce que je ne me rappelle pas avoir eu l'occasion, en près de trente ans de mandat parlementaire, de me féliciter de la bonne santé du marché viticole.

Après l'entrée de la France dans le marché commun viticole en 1970, en raison de la politique libérale de Bruxelles, l'avenir des viticulteurs est toujours incertain, malgré les soins qu'ils apportent à l'élaboration de leurs produits.

Aussi, je me permettrai de vous exposer, en six points, les difficultés et les appréhensions auxquelles sont confrontés mes compatriotes viticulteurs.

Premier point : depuis dix ans, la consommation a baissé en France de 25 p. 100. Les causes en sont multiples, à commencer par la campagne anti-vin, qui, si elle a fait chuter la

consommation de 120 litres à 80 litres par habitant et par an. n'a pas pour autant diminué les ravages de l'alcoolisme, car le vin a été remplacé, pour beaucoup, par le whisky, la vodka, le gin et autres boissons fortes et souvent étrangères.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Ils nous envahissent !

M. Raoul Bayou. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour remédier à cette situation dramatique ?

Deuxième point : le prix du vin est fixé tous les ans à Bruxelles d'après des critères qui ne tiennent pas assez compte des prix de revient. Or, depuis l'instauration du marché commun agricole, jamais, pas une seule fois, le prix moyen de marché n'a atteint, ni même approché, le prix d'orientation de Bruxelles.

Par exemple, à l'heure où je vous parle, alors que le prix d'orientation européen est de 24,30 francs, le prix du marché est de 18 francs le degré-hecto, soit 25 p. 100 de moins, et ce en dépit des sacrifices des viticulteurs, notamment avec la distillation obligatoire à bas prix.

Que comptez-vous faire pour que les prix de marché atteignent les prix officiels et que les viticulteurs obtiennent, comme pour les autres produits agricoles, une rentabilité normale de leur exploitation ?

Troisième point : lors de la signature des accords de Dublin, qui contiennent certaines bonnes mesures, comme la politique d'ajustement des ressources aux besoins, nous nous sommes mis à espérer. Or les résultats déjà connus sont assez décevants.

Pourquoi ? Parce que, une fois de plus, nous avons l'impression, sinon la certitude, que seuls les Français ont correctement rempli leurs obligations, malgré leur rigueur, et que nos partenaires européens, surtout l'Italie, y ont encore échappé.

C'est si vrai que la fédération nationale des caves coopératives vient de décider qu'elle ne se plierait aux obligations de la distillation obligatoire pour 1985-1986 que lorsque la commission de Bruxelles lui aura apporté la preuve formelle que l'Italie, en 1984-1985, a bien, de son côté, appliqué loyalement et scrupuleusement les règlements.

Que comptez-vous faire devant cette situation de fait ? Comptez-vous demander et obtenir de la Communauté la création d'un service européen de contrôle et de répression des fraudes, afin de ne plus voir des déclarations de récoltes et de stocks falsifiées et un pays comme l'Allemagne distiller, comme elle l'a fait il y a deux ans, plus de vin qu'elle n'en avait réellement produit ?

Quatrième point : l'Espagne et le Portugal vont rentrer dans le Marché commun au 1^{er} janvier prochain.

M. André Soury. Il faut souhaiter que non !

M. Raoul Bayou. Je ne suis pas sûr que, malgré nos exhortations, toutes les précautions aient été prises pour éviter que les productions méditerranéennes, notamment les vins et les fruits et légumes, ne subissent un grave choc en retour.

M. André Soury. M. Bayou a raison !

M. Raoul Bayou. Déjà, des journaux spécialisés font état de propositions d'exportateurs espagnols pour livrer des vins, dès 1986, aux prix de 110 et 120 francs l'hectolitre, soit 50 p. 100 moins cher que les vins français de même degré.

M. Paul Balmigère. Absolument !

M. Raoul Bayou. En ce qui nous concerne, nous pensons que les préalables préconisés il y a sept ans par le parti socialiste à Montpellier étaient un minimum indispensable.

L'invasion du marché français par les vins italiens absolument inutiles et par les moutons anglais ou prétendus tels...

M. André Soury. Et néo-zélandais !

M. Raoul Bayou. ... nous rend particulièrement inquiets, car l'avenir même de notre région est en cause.

Cinquième point : la façon dont les programmes intégrés méditerranéens sont mis en place provoque chez les viticulteurs quelque inquiétude. En effet, si la Grèce a obtenu que

soit fixé le montant de l'aide très importante qu'elle doit recevoir, il n'en est pas de même pour la France et l'Italie, qui ne verront subventionner que les dossiers retenus par Bruxelles.

Nous craignons que l'Italie, par le biais de nouvelles *combinazione*, ne raffe l'essentiel des crédits.

Veillerez-vous, monsieur le ministre, à ce que la France ait sa juste part et à ce que ce ne soient pas les tricheurs qui, encore une fois, soient les gagnés ?

Sixième point, enfin : pouvez-vous me dire si la proposition de loi n° 543, déposée par M. Gilbert Sénés, député de l'Hérault, et moi-même, en 1981, relative à l'élaboration de produits nouveaux à base de jus de raisin a des chances d'être retenue et votée, et, dans l'affirmative, quand ?

Un marché énorme de ces produits se développe aux Etats-Unis et en Angleterre. Allons-nous, encore une fois, « manquer le train » ?

Monsieur le ministre, vous trouverez peut-être que mon intervention est pessimiste. Non ! Elle est à la mesure de la gravité de la situation et de l'angoisse des viticulteurs et de leurs organisations professionnelles.

Les viticulteurs méridionaux ne demandent qu'à vivre au pays, de leur travail.

Puisse vos réponses leur redonner la certitude que leurs efforts vers la qualité ne seront pas vains, que les prix annoncés deviendront des réalités et qu'un contrôle rigoureux mettra fin à toutes les tricheries qui fleurissent au-delà de nos frontières ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le président, vous m'avez tout à l'heure gratifié d'un titre que je n'ai pas. Dans le feu de l'action, vous m'avez fait docteur. (*Sourires.*)

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Cela viendra ! (*Nouveaux sourires.*)

M. Jean Briane. Pour ne pas être accusé d'exercice illégal de la médecine par la faculté, je tenais à mettre les choses au point. (*Nouveaux sourires.*)

M. le président. Vous êtes à coup sûr docteur en sciences humaines, monsieur Briane, et en science politique ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, vous avez déclaré qu'il fallait préparer l'avenir de l'agriculture en dépit de la rareté budgétaire.

Cette agriculture, dont on dit qu'elle est le « pétrole vert » de la France, est un atout de notre économie et, plus spécialement, de notre commerce extérieur. En effet, l'apport de l'agriculture à la balance commerciale est loin d'être négligeable. Mais le budget que vous nous présentez n'est pas à la mesure de nos ambitions pour ce secteur essentiel de l'économie française.

Dans les quelques minutes qui me sont imparties, j'insisterai sur deux aspects qui me semblent constituer les priorités de votre budget : l'« investissement humain » et l'effort d'équipement.

L'investissement humain passe par la formation des hommes - au sens générique du terme, bien entendu - qui sont les acteurs du développement agricole : enseignement agricole, public et privé, pour lequel des lois ont été adoptées, d'ailleurs à l'unanimité, par le Parlement, mais aussi formation permanente, car les techniques évoluent si vite que la formation des hommes doit, chaque jour, être complétée et remise en cause.

En effet, l'agriculture a besoin de femmes et d'hommes de plus en plus compétents pour maîtriser l'évolution des techniques de production et de valorisation des produits. Elle a besoin pour son développement de cultivateurs, d'éleveurs, de techniciens susceptibles d'assurer la maîtrise économique des productions agricoles - biens alimentaires indispensables à l'humanité - au-delà de la seule production à la ferme.

L'agriculteur est un chef d'entreprise qui doit être capable non seulement de cultiver des végétaux et d'élever des animaux, mais d'organiser et de maîtriser leur transformation, leur commercialisation, en un mot leur mise en valeur sur le marché, dans le cadre professionnel bien sûr, mais aussi dans le cadre interprofessionnel, au besoin en créant des filières.

Dans votre budget, monsieur le ministre, les moyens consacrés à la formation et à la recherche nous paraissent encore insuffisants. En matière de formation, on ne fait jamais assez. Et je me demande comment pourront bien être appliquées les lois sur la formation que nous avons votées - à l'unanimité, je le répète.

S'il faut former des hommes, il faut aussi disposer d'outils adaptés. Car l'agriculture, comme l'industrie, est confrontée à la compétition économique et aux mutations du monde.

L'appareil de production doit s'y conformer. Il faut transformer et commercialiser les produits, et donc développer les industries agricoles et alimentaires. L'aménagement de l'espace rural et du cadre de vie et de travail des agriculteurs et de l'ensemble des ruraux ne doit être ni négligé ni abandonné, même s'il peut être repris par des non-agriculteurs. Voilà une autre priorité.

Or votre budget fait apparaître des crédits d'équipement en baisse.

D'autre part, monsieur le ministre, vous devrez éviter les annulations de crédits d'équipement comme celles que nous avons connues ces trois dernières années. Comment pourrions-nous être satisfaits si nous votons des crédits insuffisants et que, de surcroît, ils soient annulés en cours d'année ?

J'exprime le souhait que les moyens nécessaires au fonctionnement des services du ministère de l'agriculture fassent l'objet d'un redéploiement, que le nombre des personnels des services centraux soit diminué au profit de vos agents de tous grades que nous côtoyons sur le terrain et dont nous apprécions la productivité. Pour dégager les crédits, il faut supprimer tout ce qui est improductif ou inutile dans les services, particulièrement dans les services centraux.

Je vous entendais dire ce matin que, si nous faisons des propositions de dépenses, il fallait que nous fassions aussi des propositions de recettes. Peut-être le redéploiement des crédits permettrait-il mieux d'utiliser les crédits publics.

M. Michel Lambert. Exactement !

M. André Soury. Faire payer les riches !

M. Jean Briand. Puisque nous sommes en période de vaches maigres et de restrictions budgétaires, le Gouvernement serait peut-être bien inspiré de retarder ou même d'abandonner certains projets prestigieux, ou de prestige, et d'affecter les crédits ainsi libérés à l'agriculture. Gouverner, c'est aussi choisir.

Bien que ce soit M. Souchon, ministre délégué, qui s'occupe plus particulièrement de ce dossier, je souhaite, monsieur le ministre, que soit accélérée la publication des décrets d'application de la loi sur la montagne et que soient augmentés les crédits du F.I.A.M. et du F.I.D.A.R., qui contribuent à compenser les handicaps de l'économie et des collectivités territoriales des zones de montagne.

Je dirai deux mots du revenu des agriculteurs et de la sécheresse.

L'évolution défavorable du revenu des agriculteurs est due à la stagnation, voire à la baisse des prix agricoles, mais aussi à l'augmentation - et quelquefois la courbe est exponentielle - des fameux P.I.N.E.A. : les produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles. Si, pendant un certain temps, l'accroissement de productivité a permis de compenser cette évolution, il a cependant des limites, et le fossé se creuse de plus en plus.

Cette situation est aggravée cette année dans nos régions touchées par la sécheresse. J'aimerais que le Gouvernement prenne davantage en considération cette situation en facilitant et en aidant les transferts de produits vers ces régions. Des initiatives ont été prises en ce sens et un mouvement de solidarité des agriculteurs du Nord de la France en faveur de ceux du Sud s'est déclenché.

J'ai posé récemment une question écrite à ce sujet mais la réponse qui m'a été faite n'est pas satisfaisante. Pour la première fois depuis quatorze ans que je siége dans cet hémicycle, on m'a dit que j'étais un démagogue ! Vous connaissez, monsieur le ministre, un certain nombre de dirigeants d'organisations agricoles, dont je fis autrefois partie. Ils pourront vous dire que je ne suis pas un démagogue ! J'ai simplement demandé que le Gouvernement prenne des dispositions afin que la solidarité nationale puisse compenser les conséquences de ce sinistre.

Oui ou non, le Gouvernement est-il décidé à agir rapidement pour faciliter ce transfert de produits agricoles vers les régions sinistrées ? A situation exceptionnelle il faut des mesures exceptionnelles.

Toutes les propositions que j'ai faites sont raisonnables et sont bien apparues comme telles à tout le monde. Je rappelle que les socialistes avaient fait en 1976 une proposition qui elle, était démagogique, puisqu'ils demandaient 1 000 francs par unité de gros bovin. (*Exclamation sur les bancs des socialistes.*)

J'ai simplement demandé que l'on accompagne l'effort des agriculteurs et des organisations agricoles afin de compenser le handicap de la sécheresse.

Monsieur le ministre, j'écouterai attentivement votre réponse. Je souhaite que les agriculteurs soient aidés, notamment en matière de transports. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Mon intervention portera sur le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Vous le savez, les agriculteurs sont très attentifs à l'augmentation des cotisations sociales. En 1980, celles-ci étaient à la hausse - et quelle hausse : 23,5 p. 100 - mais, depuis 1982, elles ne cessent de décroître, alors que, dans le même temps, la protection sociale des agriculteurs s'est nettement améliorée.

Depuis 1982, cette augmentation diminue régulièrement : elle est passée de 16,5 p. 100 en 1983 à 9,5 p. 100 en 1984, 7,3 p. 100 en 1985, et elle sera de 4,5 p. 100 en 1986.

En outre, le décret du 4 juin 1985 accorde aux jeunes agriculteurs, pendant trois ans, une exonération partielle et dégressive des cotisations s'ils remplissent un certain nombre de conditions, dont celle qui consiste à être âgé de vingt et un à trente-cinq ans. Cette exonération doit favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ; nous nous félicitons de cette mesure. Cependant, ne serait-il pas possible de faire bénéficier d'une dérogation les jeunes agriculteurs qui, au 4 juin, n'avaient pas encore vingt et un ans mais avaient cependant bénéficié de la D.J.A. ?

Par ailleurs, les efforts engagés ces dernières années pour rechercher une assiette plus proche des facultés contributives des exploitants ont été poursuivis. Ils se concrétisent cette année par une nouvelle diminution de la part du revenu cadastral dans l'assiette des cotisations, qui est désormais constituée par 30 p. 100 du revenu cadastral, contre 40 p. 100 en 1984, 50 p. 100 du résultat brut d'exploitation, contre 40 p. 100 l'année dernière, et 20 p. 100 du revenu net d'exploitation.

Les prestations passent de 62,1 milliards de francs en 1985 à 64,9 milliards de francs en 1986, soit une augmentation de 4,7 p. 100.

Les prestations de vieillesse représentent 55 p. 100 du B.A.P.S.A. Le minimum vieillesse a été majoré de 6,3 p. 100 entre le 1^{er} juillet 1984 et le 1^{er} juillet 1985. La retraite forfaitaire et la retraite proportionnelle ont été augmentées, pendant la même période, de 6,3 p. 100 également.

Remarquons cependant que, m' à part la revalorisation exceptionnelle intervenue en août 1981, aucun autre rattrapage n'a pu avoir lieu depuis cette époque.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. Guy-Michel Chauveau. L'opposition a fait beaucoup de propositions depuis ce matin mais ça nous ferait plaisir de savoir quelles ressources elle prévoit !

M. René André, rapporteur pour avis. C'est vous qui êtes au Gouvernement !

M. Guy-Michel Chauveau. Les prestations maladie-maternité-invalidité représentent 34,2 p. 100 du B.A.P.S.A.

Les décrets du 28 mai 1982 et du 14 mai 1985 ont permis d'améliorer le congé de maternité des agricultrices, qui restent encore défavorisées par rapport aux salariées. Je crois savoir, monsieur le ministre, que vous allez bientôt réduire cet écart.

Concernant l'allocation versée aux conjointes d'exploitants agricoles en cas de maternité, le projet de B.A.P.S.A. pour 1986 prévoit un crédit de 31 milliards de francs, soit une augmentation importante de 10,7 p. 100. Les caractéristiques actuelles de cette allocation devraient permettre de répondre davantage aux attentes des agricultrices.

Je note également que, dans le domaine des prestations familiales, la loi du 4 janvier 1985 a créé deux nouvelles prestations : l'allocation au jeune enfant et l'allocation parentale d'éducation.

Je ne peux conclure l'ensemble de ces mesures positives sans citer l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs à partir du 1^{er} janvier 1986. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Roger Corrèze. A quel prix !

M. Guy-Michel Chauveau. On dirait que ça vous dérange qu'on accorde la retraite aux agriculteurs à soixante ans !

M. Roger Corrèze. Nous en avons marqué les limites ce matin !

M. René André, rapporteur pour avis. Vous n'étiez sans doute pas là !

M. Guy-Michel Chauveau. Si, j'étais là, mais nous en parlerons davantage ce soir, car votre groupe a posé plusieurs questions sur ce thème.

J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez nous donner des précisions sur les modalités de cette mesure.

Resteront deux questions à propos desquelles il faudra avancer : les droits propres, pour les agricultrices, à la retraite proportionnelle et à l'invalidité ; l'aide ménagère aux personnes âgées.

Il faut porter à l'actif de notre bilan le renforcement du maintien à domicile des personnes âgées par la mise en place des soins infirmiers à domicile en zone rurale. Il permet aux agriculteurs et aux agricultrices de vivre et de rester dans un lieu qui leur est cher.

Il est donc nécessaire, en complément, d'avancer vers l'harmonisation des participations payées par les bénéficiaires de l'aide ménagère car elles sont variables selon les régimes et les départements.

Le B.A.P.S.A. permet d'assurer les mesures prises depuis 1981 et d'en financer de nouvelles. Nous ne pouvons que le voter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, de nombreux orateurs vous ont déjà dit que ce budget ne traitait pas l'agriculture comme une priorité. Le montant des crédits traduit un manque de considération pour les agriculteurs et vous poursuivez depuis 1981 une politique agricole qui ne leur donne pas beaucoup d'espoir.

Ce budget laisse en effet ce secteur si important de l'activité économique comme sinistré. Vous avez d'ailleurs refusé d'octroyer une aide générale et différenciée aux agriculteurs victimes de la sécheresse et les prêts « calamités » devront, de toute façon, être remboursés, ce qui ne fera que détériorer davantage la situation financière de nombre d'entre eux.

Ce budget est le symbole de la manière dont vous traitez l'agriculture, le symbole du mépris dans lequel vous tenez les agriculteurs, et pas seulement ceux qui sont victimes des conditions climatiques. La baisse du revenu agricole a été égale à la hausse des revenus des salariés pendant la même période.

Après avoir gaspillé, entre 1982 et 1985, de considérables moyens dans des actions inefficaces, comme les offices par produits, et amputé chaque année les crédits d'équipement, vous organisez, pour l'année prochaine, une véritable régression des moyens d'intervention qui profitent normalement au secteur agricole.

Vous êtes-vous battu, monsieur le ministre, pour obtenir ces moyens du Gouvernement ? Peut-être l'explication se trouve-t-elle dans votre anticipation des résultats électoraux de 1986. Ou alors, le Président de la République, n'ayant pas la chance d'avoir parmi ses proches un agriculteur, comme il a des artistes (*Protestations sur les bancs des socialistes*)...

M. Jean-Louis Dumont. C'est lamentable !

M. Jacques Godfrain. ...a oublié qu'il avait fait d'un de ses conseillers techniques un ministre.

M. Gérard Gouzes. C'est minable !

M. Jacques Godfrain. Monsieur Gouzes, après les insultes que vous avez proférées ce matin à l'encontre de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, vous feriez mieux de m'écouter en silence !

M. Gérard Gouzes. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Godfrain ?

M. Jacques Godfrain. Je vous y autorise.

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gérard Gouzes. Je ne peux pas accepter, monsieur Godfrain, que vous prétendiez que j'ai insulté les dirigeants de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

M. Jean-Louis Gauduff et M. René André, rapporteur pour avis. C'est pourtant ce que vous avez fait !

M. Jacques Godfrain. Ces dirigeants l'ont en tout cas pris comme tel.

M. Gérard Gouzes. Vous auriez été trop heureux si je les avais insultés.

Pour ma part, j'estime que c'est traiter les syndicalistes en adultes que de leur dire sincèrement quand ils ont raison et quand ils ont tort. Il n'y a là rien d'excessif. Par contre, monsieur Godfrain, c'est la façon dont vous tournez les choses, habilement, que je considère comme une insulte. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Godfrain. Monsieur Gouzes, tout est dans la forme, et le syndicalisme agricole saura s'y reconnaître.

Derrière les chiffres, monsieur le ministre, votre politique ne comporte aucun élément favorable à l'agriculture.

L'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal, insuffisamment préparé, laisse présager de nouvelles difficultés...

M. Jean Gallet. Et l'élargissement à la Grande-Bretagne ?

M. Jacques Godfrain. ...et pas seulement pour les productions méditerranéennes. C'est pourquoi le R.P.R., sans remettre en cause une signature qui engage la France, entend procéder à la renégociation de l'entrée de ces pays dans la Communauté économique européenne...

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Ce n'est pas possible, tout le monde le sait !

M. Jacques Godfrain. ...de toute évidence conclue à la va-vite.

D'ores et déjà, le régime actuel de l'élargissement joint au mécanisme de compensation accordé au Royaume-Uni va faire de notre pays un contributeur net très important à la politique agricole commune.

Dans le même temps, la mise en place d'une politique restrictive, fondée sur des quotas et des réductions de prix, ainsi que la « renationalisation rampante », font que la politique agricole commune s'éloigne de plus en plus des objectifs fixés lors de sa définition ; ses principes initiaux sont progressivement piétinés. On arrive ainsi, sous la gestion socialiste, au constat que la France et nos agriculteurs profitent de moins en moins d'une politique commune de plus en plus détournée de son objet !

M. Gérard Gouzes. Excessif !

M. Jean-Louis Dumont. N'importe quoi !

M. Jacques Godfrain. Ce qui est grave, c'est que vous confirmez ce que nous avons constaté dans d'autres secteurs : ceux qui travaillent n'ont pas droit à votre considération. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Un exemple en est fourni par le projet du Gouvernement d'abaisser l'âge de la retraite à soixante ans.

M. Jean-Louis Dumont. Demandez à la mutualité sociale agricole !

M. Jacques Godfrain. Dans cette affaire, l'Etat se montre en apparence très généreux, mais avec l'argent des autres, puisque les agriculteurs financeront les quatre cinquièmes et la solidarité nationale le cinquième restant, au second semestre de l'année 1986 - comme par hasard ! -, si le nombre de bénéficiaires est conforme aux prévisions, ce qui est loin d'être acquis. De plus, ce projet ne règle pas la principale revendication des agriculteurs...

M. Gérard Gouzes. Attendez que l'on débâte du texte !

M. Jacques Godfrain. ... qui est la revalorisation de la retraite afin d'arriver à la parité avec les salariés.

M. Charles Pistré, rapporteur pour avis. Qu'avez vous fait pendant vingt ans ?

M. Jean-Louis Dumont. Il suffit de comparer la situation avant et après 1981 !

M. Jacques Godfrain. Pourquoi ne pas avoir plutôt revalorisé l'indemnité viagère de départ ? C'est cette décision d'ordre économique que les agriculteurs attendaient.

M. Gérard Gouzes. Vous nous auriez fait le reproche inverse !

M. Jacques Godfrain. Le budget, donc, progressera moins vite que la hausse des prix anticipée, celle-ci étant toujours sous-évaluée, et les crédits d'équipement encore moins rapidement. Non contents d'avoir gravement affecté le potentiel de l'agriculture française au cours des années passées, vous sacrifiez ainsi l'avenir. Plus qu'un symbole, de ce point de vue, est le plafonnement, en francs courants de la dotation aux jeunes agriculteurs.

Monsieur le ministre, il ne faut pas seulement, pour les agriculteurs, des crédits, mais aussi de la considération. Or ils n'ont aujourd'hui ni l'une ni les autres, comme ils n'ont aucune prise sur la part du Gouvernement pour améliorer réellement leurs conditions de travail et de vie. La rigueur a annihilé l'imagination. Elle a aussi affecté toute réflexion prospective sur le devenir de l'agriculture.

Vous me permettez d'exposer une vision plus dynamique de l'agriculture, tant en ce qui concerne les hommes que les productions.

S'agissant des hommes, une attention particulière doit être portée au régime social et juridique des exploitants agricoles. Notamment, l'harmonisation du régime social des agriculteurs avec celui des autres catégories doit être véritablement réengagée, et son financement rendu plus équitable.

En ce qui concerne les productions, vous n'avez pas mis en œuvre les mesures d'adaptation de notre agriculture aux nouvelles données de la concurrence internationale. Je veux parler de l'effort de recherche, des mesures spécifiques destinées aux zones à handicaps naturels, d'une véritable valorisation de la forêt, de l'amélioration de la productivité dans l'élevage. Quant aux performances de notre industrie agroalimentaire, il s'agit là d'un héritage que vous vous êtes tout simplement approprié ! Aujourd'hui, le redéploiement des dépenses de l'Etat s'effectue aux dépens des investissements agricoles et agroalimentaires, alors que la compétitivité économique, aussi dure ici qu'ailleurs, impose de recourir à des techniques de production plus économes en consommations intermédiaires, à mieux utiliser le potentiel des terres et, bien sûr, à maîtriser les coûts de production et les charges d'exploitation.

Aujourd'hui, ce sont les actions de l'Etat dans le domaine des investissements lourds, de l'équipement, du drainage, de l'hydraulique et du remembrement, qui sont « en friche », et les collectivités et établissements locaux n'ont pas les moyens, avec la décentralisation, de se substituer à lui.

M. Gérard Gouzes. C'est le libéralisme !

M. Jacques Godfrain. Une politique plus dynamique pour l'agriculture doit enfin être menée en liaison avec la Communauté. Il faut d'abord aboutir à l'indépendance agroalimentaire grâce au développement des secteurs qui sont à présent déficitaires et grâce à la préférence communautaire,

que vous avez abandonnée. Ensuite, il faut surmonter avec plus d'imagination les problèmes nés des excédents, par une politique d'aide alimentaire pour les pays les moins développés, une action dynamique de promotion des exportations dotée d'outils efficaces, par un accroissement, dans les crédits du F.E.O.G.A., de la part de ceux qui sont destinés à l'orientation des produits.

Surtout, le grand projet qu'il faudra développer consiste à nouer des liens plus étroits entre l'industrie et l'agriculture grâce à la transformation de produits de base en produits chimiques ou énergétiques.

Je parlerai surtout de la maîtrise des biotechnologies, qui recouvrent l'ensemble des techniques permettant une exploitation rationnelle du vivant. Ces techniques produiront dans les prochaines décennies des bouleversements énormes dans l'agriculture et permettront des progrès en matière de mise au point de nouvelles variétés, conduisant à un renouvellement des techniques de production des plantes et des techniques de fertilisation et à un certain affranchissement des conditions climatiques. Au-delà de leurs conditions de production, ce seront aussi l'ensemble des débouchés des matières premières agricoles qui seront profondément modifiés et élargis.

Nouveaux débouchés, nouvelles sources de développement, les biotechnologies peuvent contribuer à apporter des éléments de réponse aux problèmes de fond de l'agriculture européenne, les excédents et les déficits.

Les principaux excédents pourront, à moyen terme, être transformés et valorisés comme matières premières pour l'industrie : dans les secteurs alimentaires et pharmaceutiques bien sûr, plus encore dans l'industrie chimique et la production d'énergie. C'est ainsi, par exemple, que les alcools obtenus par fermentation des sucres, eux-mêmes issus de céréales et de féculents, pourront être utilisés comme substituts des produits pétroliers dans la plupart de leurs applications actuelles : carburants, chimie organique de base et spécialités dérivées.

Les déficits les plus lourds, notamment en protéines ou en énergies fossiles, pourront être sensiblement réduits grâce aux biotechnologies : croissance des plantes plus rapide, production de leurs dérivés actuels par voie biotechnologique.

Les agriculteurs vont vers une technicité croissante : je pense aux céréales, par exemple, avec l'emploi systématique de semences sélectionnées et l'hybridation biologique des blés. Les conséquences probables en seront des sauts quantitatifs dans les rendements et une réduction logique des surfaces emblavées, étant donné la stagnation de la demande solvable.

Cette évolution doit être davantage pensée qu'elle ne l'est aujourd'hui, notamment sur le plan de ses conséquences pour les agriculteurs, qui sont aux prises avec des industries de plus en plus puissantes.

Elle pourrait faire l'objet d'une concertation et de la mise en commun, au niveau communautaire, de la capacité de recherche qui ne peut atteindre une « masse critique » que par un accord avec certaines firmes françaises, européennes, américaines et japonaises.

Soutien financier à la biotechnologie, création d'une base communautaire solide dans le domaine de la biotechnologie fondamentale, formation de spécialistes en la matière, réflexion paritaire Etat-professions agricoles sur l'« aller et retour » industrie-agriculture rendu possible par les biotechnologies, approvisionnement adéquat de l'industrie en matières premières d'origine agricole répondant à l'incorporation d'une plus grande valeur ajoutée des produits agricoles, voilà ce que pourraient être des éléments d'une orientation résolument moderniste de l'agriculture et de la politique agricole.

Monsieur le ministre, l'agriculture a aussi besoin de grands desseins, d'une réflexion globale résolument engagée vers l'avenir. Votre budget ne comporte ni l'une, ni les autres. Quant à la gestion quotidienne de l'agriculture, vous n'avez pas pu, vous n'avez pas su prendre la mesure du drame financier et du drame humain que provoquent, dans certains cas, les décisions de Bruxelles.

Redéploiement de l'agriculture, accompagné financièrement et humainement, effort accru de prospective pour veiller à façonner l'agriculture de demain, de concert avec les représentants des agriculteurs, telles sont, au contraire, les deux voies dans lesquelles l'opposition - et donc le R.P.R. - s'est

résolument engagée. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. la président. La parole est à M. Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si l'examen des crédits de l'agriculture pour 1986 permet de prendre la mesure des financements dont ont besoin nos exploitations pour se moderniser et s'adapter, il faut néanmoins considérer que ce projet de budget, même s'il était moins marqué par les contraintes qu'impose l'effort accru de maîtrise des dépenses publiques, ne suffirait pas à dégager à lui seul des orientations durables pour notre agriculture.

On peut, certes, regretter telle ou telle diminution d'autorisations de programme, notamment en matière d'équipement, mais nous savons aussi que sur le terrain, en particulier dans le cadre de la planification décentralisée, il faut, dans nombre de régions, améliorer de façon significative la consommation des crédits inscrits, laquelle marque trop souvent le pas.

A partir de là, on comprend aisément qu'une appréciation essentiellement quantitative et critique du projet de budget pour 1986 révèle rapidement ses limites. Et ce n'est pas le « Livre vert », le document de travail de la Communauté économique européenne, qui peut précisément dégager la perspective. Les quelques bonnes intentions et les quelques truismes qu'il contient masquent mal ses insuffisances. Il suffit, pour s'en convaincre, d'y lire ce qui concerne les productions animales : « Il faut cesser de produire pour l'intervention. » Mais que l'on commence donc par mettre fin aux distorsions de concurrence que provoque la politique incohérente d'importations de la Communauté ! Et encore : « l'orientation de la production doit suivre rapidement l'évolution des marchés ». Soit, mais encore faut-il rendre ce marché transparent en commençant par informer correctement les consommateurs !

Souvenons-nous du phénomène qui s'est produit à la fin des années 70 à propos de la consommation de la viande de veau : le consommateur, après avoir souhaité de la viande de veau bon marché, s'est retourné contre les veaux de batterie, avec le débat consécutif sur les anabolisants.

Certains pourront trouver excessifs les propos que je tiens sur le « Livre vert », mais je ne crois pas qu'ils soient déplacés. Si on laissait faire certains de nos partenaires européens et certains responsables des instances de Bruxelles, à commencer par le commissaire Andriessen, l'agriculture européenne se localiserait principalement sur quelques grandes régions, le Bassin parisien, la plaine du Pô et peut-être même les polders néerlandais. Au-delà, l'espace rural serait transformé en parcs naturels régionaux sur les marches desquels on trouverait, çà et là, une agriculture champêtre où la culture des myrtilles le disputerait à celle des pleurotes.

M. Jacques Godfrain. Mais c'est le Larzac !

M. Alain Rodet. A ce point de la discussion, monsieur le ministre, il importe de mener à bien l'indispensable et urgente réhabilitation des productions animales dans la politique agricole commune. Car, il ne faut pas s'y tromper, le problème le plus aigu de l'agriculture française aujourd'hui est, à coup sûr, celui que pose l'élevage, et cela dure depuis plus de dix ans.

S'agissant ainsi de l'élevage bovin en troupeau allaitant, il nous faut, hélas ! constater qu'il pâtit plus qu'il ne profite de la politique agricole commune. Il en va de même pour l'élevage français des ovins, lourdement pénalisé par le règlement communautaire dont le négociateur de 1979-1980, M. Méhaignerie, a reconnu lui-même, et après coup, qu'il était le fruit amer d'un marchandage avec la Grande-Bretagne. Cela nous ramène à quelques bruits extravagants qui ont circulé dans cet hémicycle ces temps-ci, et encore hier.

Le traitement des difficultés constatées dans le secteur de l'élevage appelle des solutions de fond dont la mise en application exige un effort cohérent et continu. La mise en place de l'Ofival correspond à cette volonté. Faire du marché de la viande un marché moderne répondant de mieux en mieux à l'attente des distributeurs et des consommateurs n'est certes pas chose aisée, car cette modernisation concerne l'ensemble de la filière. Au surplus, l'information des consommateurs doit être sensiblement améliorée.

Au risque de m'ériger en censeur, ce qui n'est ni dans mon tempérament ni dans mes intentions, je dois dénoncer certaines tendances de la presse nationale qui, tout en versant des larmes sur le sort des agriculteurs, n'a de cesse de flatter des productions agricoles étrangères concurrentes en les qualifiant avec des termes déraisonnablement louangeurs. Je suggère ainsi à M. Jacques Faizant, dessinateur « du dessus du panier », dont le dessin quotidien au *Figaro* représentait hier un troupeau de moutons, d'être plus attentif au croquis qu'il livre chaque semaine au magazine *Le Point*, dont le critique gastronomique, qui n'est pas n'importe qui, écrivait, sans précaution, il y a quelques semaines, que la meilleure viande bovine du monde était - tenez-vous bien - la viande bovine argentine ! (*Oh ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Les éleveurs de bovins du Limousin et du Charolais apprécieront, eux dont les productions supportent toutes les comparaisons en termes de qualité.

L'Ofival, dans ce travail d'orientation des productions et de sensibilisation des consommateurs, doit pouvoir amplifier et pérenniser son action. Mais, pour aller dans cette voie, il faut convaincre la plupart de nos partenaires européens de s'aligner sur les impératifs qu'exige une gestion efficace des marchés. Cela demande une discipline accrue dans la pesée, dans le classement et le marquage des carcasses, dans l'établissement des conventions de découpe et de désosage, ainsi que dans le traitement des problèmes de transport.

Pour ce qui est de la mission de l'Ofival en tant que gérant du budget communautaire, nous devons formuler des critiques sévères vis-à-vis de la mise en œuvre de la politique agricole conduite par la Communauté.

Dix ans de laxisme et de laisser-aller en matière de politique laitière ont amené la mise en place des quotas. Comment, dès lors, ne pas condamner ce pilotage au bord du gouffre d'une gestion durant de longues années où la recherche de rendements records dépassant 100 000 litres par U.T.H. se faisait à l'aide de massives importations de soja et de manioc ?

En outre, la Communauté n'a pas su organiser convenablement la mise en place temporelle des mesures de limitation. Elle a minimisé l'impact prévisible de ces mesures, elle s'est contentée de gérer le marché comme par le passé et elle a abordé cette phase dans un état d'impréparation notoire, contraignant les Etats membres à prendre des mesures nationales d'urgence, qu'elle ne s'est pas privée par la suite de réprover.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez pris des initiatives à l'échelon communautaire pour faire modifier les modalités de l'intervention, en demandant en particulier la refonte du règlement européen du marché de la viande bovine. Cela est nécessaire, car l'Ofival et son personnel ont dû faire face dans des conditions difficiles à cette situation en retirant du marché près de 8 000 tonnes de viande par semaine, recherchant jusque dans des pays voisins - Suisse, Espagne, et même Autriche - les capacités de stockage nécessaires pour suppléer à l'engorgement des entrepôts français. Il faut donc remettre en cause la gestion de l'intervention telle qu'elle est actuellement pratiquée par Bruxelles. En effet, la « saisonnalisation » de l'intervention aboutit à désorganiser la production. Il convient de retrouver plus de cohérence et de souplesse. Pourquoi, en effet, s'en tenir à un calendrier décidé à l'avance, qui incite producteurs et abatteurs à attendre l'ouverture des achats publics ? Pourquoi ne pas déclencher la procédure lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'intervention durant deux semaines consécutives ? Voilà qui serait le moyen d'effacer les cycles de production au lieu de les accentuer, comme c'est le cas actuellement avec toutes les conséquences défavorables que cela peut avoir pour les éleveurs !

L'incohérence de la politique européenne d'intervention risque par ailleurs d'aboutir plus rapidement qu'on ne le croit à une pénurie de viande. En effet, l'ahattages de vaches laitières va très bientôt apparaître, à savoir une baisse importante du nombre des veaux. Après avoir déploré les excédents en 1984, serons-nous obligés de les regretter en 1988 ou en 1989 ?

Il est urgent de convaincre les instances de la Communauté d'aborder rapidement cette réforme de fond.

L'agriculture exige des mesures de long terme. Le temps qui sépare les décisions de leurs effets réels est parfois long : songeons, par exemple, aux conséquences néfastes qu'ont

entraînées ces mécaniques infernales que constituent les montants compensatoires monétaires ou bien encore le règlement communautaire ovin pour nos élevages !

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, il m'a paru utile de vous recommander toute la fermeté nécessaire dans les négociations à venir car les mesures nationales que vous pourriez arrêter ne seront véritablement efficaces qu'en s'articulant sur une politique agricole commune refusant l'assistance aveugle aux produits et privilégiant au contraire aide et soutien aux éleveurs. La Communauté retrouverait ainsi tout son crédit chez nos exploitants agricoles et resterait fidèle à l'esprit du traité de Rome, dont nous savons qu'il a été mis à mal par la négociation irresponsable conduite avec la Grande-Bretagne en 1973. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Francis Geng. L'année dernière, à Fontainebleau, on a bradé l'agriculture !

M. le président. La parole est à M. Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre, je voudrais, dans le cadre de votre budget, vous parler des difficultés qu'éprouvent actuellement les collectivités locales à exercer leur rôle en matière d'équipement. Voilà un thème nouveau pour aujourd'hui.

En effet, je tiens en particulier à dénoncer les freins mis par l'Etat au développement des réseaux d'eau et de ceux d'électricité. Je souhaite aussi faire observer à l'Assemblée que le malthusianisme, qui ne date pas d'aujourd'hui mais qui se prolonge, est anti-économique, qu'il est contraire au mouvement de décentralisation et qu'il va à l'encontre d'un aménagement bien compris du territoire.

En ce qui concerne l'électricité, il n'est pas inutile de rappeler ici que les communes et les syndicats de communes ont la possibilité d'être maîtres d'ouvrage d'extensions et de renforcements de réseaux, en application de l'article 36 de la loi de nationalisation de l'électricité. Ces communes et ces syndicats de communes interviennent tout particulièrement dans le domaine de l'électrification rurale, aidée par le fonds d'amortissement des charges d'électrification, le F.A.C.E.

Sauf à souhaiter revenir à un centralisme qui n'est plus de mise, il faut vouloir que les collectivités locales exercent efficacement cette maîtrise d'ouvrage. Celle-ci suppose, en effet, ce que les collectivités soient responsables de la programmation des travaux, en dépassant l'intérêt économique de la seule E.D.F., pour intégrer finalement dans le processus de décision les contraintes locales d'aménagement du territoire, de productivité économique et d'intérêt social.

Les collectivités peuvent, par exemple, instituer des stipulations techniques ou des aides financières qu'elles déterminent librement pour desservir telle ou telle catégorie d'installations utilisant de l'électricité, pour accompagner leurs plans d'occupation des sols, leurs objectifs de développement et leurs décisions d'interventions économiques. La France dispose ainsi d'un service près des citoyens, composé, d'une part, d'E.D.F., entreprise nationale puissante et performante, et, d'autre part, du tissu des collectivités locales, dont les dimensions sont demeurées humaines.

S'agissant précisément de l'électrification rurale, tout le monde sait que, ces dernières années, les programmes autorisés par le fonds d'amortissement des charges d'électrification ont été insuffisants pour faire face aux besoins. Cette situation, d'ailleurs aggravée à deux reprises par la réduction des taux de cotisation d'E.D.F. à ce fonds, a singulièrement ralenti les programmes de travaux. Les collectivités ont été obligées, par une imposition locale accrue - l'Etat « se défilant » de sa responsabilité - de compenser ces défaillances de la péréquation nationale. Or il est d'autant plus nécessaire aujourd'hui d'augmenter les recettes du F.A.C.E. que plusieurs facteurs conduisent à un accroissement considérable des besoins par rapport aux années précédentes. Nous avons tous observé, par exemple, que la plupart des habitations neuves en zone rurale sont chauffées à l'électricité, et la publicité ne manque pas pour y inciter. De même, on assiste à une forte pénétration de cette énergie dans des usages professionnels.

Permettez-moi aussi de faire un peu de technique, en disant que les postes de transformation sur poteaux sont aujourd'hui dépassés en raison du développement des puissances demandées par les consommateurs. Habituellement,

on a largement dépassé les 150 kilovolts-ampères. Les collectivités sont obligées de mettre en place des transformateurs en cabines basses, beaucoup plus chers. Cela augmente les coûts, de même que les exigences légitimes des usagers en matière de qualité de tension et de permanence du service.

Pensons aussi au développement, un peu partout, de l'électronique pour les automatismes et l'informatique. Il est nécessaire non seulement de faire face à l'évolution des consommations, mais aussi de perfectionner les réseaux qui ne tolèrent aucune saute de tension pour que la qualité du service soit accrue. Cela conduit à d'importantes augmentations de dépenses qu'il convient de financer par un accroissement du prélèvement sur les factures d'électricité en faveur du fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Il s'agit donc que l'Etat prenne ses responsabilités, en face et à côté d'E.D.F.

A mon avis, c'est non pas aux contribuables de payer, comme on a tendance à le demander en ce moment, mais plutôt à l'ensemble des consommateurs par le biais du F.A.C.E. Je réponds par là à la question que vous posiez ce matin : pour sortir de tout sentier démagogique, voilà une solution financière telle que vous en souhaitez.

Une politique de l'indice, qui consiste à faire payer le contribuable plutôt que le consommateur ne peut être que désastreuse à terme. Mais peut-être faudrait-il reconsidérer aussi le blocage des prix à tous crins ?

Je terminerai sur le thème de l'électricité par trois observations.

Premièrement, laisser stagner le F.A.C.E. est anti-économique - je viens de le démontrer largement - car si les circonstances font qu'on ne peut pas compenser par des impôts locaux, on ne réalise pas les travaux, ce qui a des conséquences néfastes sur la productivité des entreprises industrielles, artisanales et agricoles.

Deuxièmement, des réseaux défectueux n'incitent pas nos concitoyens à résider à la campagne. Une électricité livrée sans parcimonie est en revanche un élément essentiel de lutte contre la désertification du monde rural. Cela participe étroitement d'un aménagement du territoire.

Troisièmement, il faudra bien qu'E.D.F. vende toute l'électricité nucléaire que produiront ses centrales. Il convient donc bien de se donner les moyens de développer encore plus fortement les réseaux locaux, particulièrement ceux qui se trouvent en zone rurale.

Bref, perdons ce réflexe frileux qui consiste à « mégoter » sur des investissements qui ont la double caractéristique d'être indispensables à la qualité de la vie et d'avoir une excellente rentabilité économique.

Mon intervention concerne aussi le fonds national de développement des adductions d'eau. Je ne peux qu'exprimer mon inquiétude devant la stagnation des aides accordées par ce fonds.

Or, les besoins des collectivités rurales vont croissant. Tout d'abord, il convient de renforcer un grand nombre de réseaux existants pour faire face à l'évolution des consommations, et accroître la sécurité des alimentations. Ensuite, il faut réaliser des travaux coûteux pour rendre les eaux distribuées conformes aux nouvelles normes sanitaires, et vous connaissez le rôle des instances de Bruxelles en la matière. Enfin, il est nécessaire de développer l'assainissement des eaux usées, pour protéger la qualité des ressources en eau du pays. Tout cela améliore le confort de nos petites agglomérations, participe de la vie dans les grandes agglomérations, toutes choses bien nécessaires pour combattre la désertification de certaines zones rurales et améliorer la qualité de la vie dans son ensemble.

Pour atteindre ces objectifs, je ne vois pas d'autres moyens que de relever le taux de la taxe alimentant ce fonds, ce qui a été promis à diverses reprises par vous-même, monsieur le ministre, ainsi que par votre prédécesseur. Il faut, en effet, rappeler que ce taux n'a pas été modifié depuis une dizaine d'années. Il est demeuré au niveau absolu de 6,5 centimes le mètre cube - excusez du peu, et du ridicule ! Prenant ce temps, la croissance des besoins et la dérive des prix ont été considérables.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue !

M. Pierre Micaux. Oui, monsieur le président.

Si le Gouvernement persiste à ne pas présenter de projet de loi satisfaisant pour ce fonds, il conviendra que certains d'entre nous prennent l'initiative d'une proposition de loi. Autrement dit, abandonnons cette habitude de privilégier le court terme ; cessons cette fâcheuse politique de l'indice ; faisons fonctionner réellement ce fonds. Ainsi, les réseaux d'eau potable et d'assainissement suivront-ils une évolution normale, indispensable dans un pays moderne comme le nôtre.

En conclusion, je dirai que la productivité des entreprises, la préservation de l'environnement et l'aménagement de la qualité de la vie ne peuvent pas continuer sans effort financier soutenu. Il est donc indispensable de développer le fonds d'électricité et de remettre en route le fonds de l'eau. Cela permettra de créer de nombreux emplois utiles à la collectivité, ce dont la France a grand besoin. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Hubert Guoze.

M. Hubert Guoze. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne va modifier profondément les conditions de développement de notre agriculture. C'est sur la cohérence nécessaire entre les objectifs de la politique agricole française et les choix d'actions prioritaires à conduire au niveau des P.I.M. - programmes intégrés méditerranéens - que je voudrais centrer cette brève intervention.

En mars 1985, à la suite de la mission Macquart, vous avez arrêté, monsieur le ministre, un ensemble de mesures visant à renforcer la filière fruits et légumes et à permettre des conditions de concurrence satisfaisantes entre producteurs français et espagnols. Ces mesures vont dans le bon sens et constituent un dispositif cohérent qui aborde l'ensemble des problèmes.

Les mesures décidées par les régions doivent renforcer ce dispositif, d'autant que l'Etat aura consacré, en 1985, cent millions de francs pour financer des actions nouvelles dans le cadre d'avenants aux contrats de plan signés entre l'Etat et les régions.

Entre une agriculture de type industriel et une agriculture assistée par des mesures sociales, alternative qui semble souhaitée par la Communauté européenne, il y a place pour un autre développement reposant sur les exploitations de taille moyenne capables d'intensification à partir de productions à revenu brut par hectare permettant une valorisation optimum de la main-d'œuvre de l'exploitation.

C'est la seule formule permettant le maintien du maximum d'emplois, notamment en Midi-Pyrénées, tout en assurant une efficacité économique certaine.

Mais l'intensification passe par la maîtrise de l'eau. L'eau assure la régularité des rendements, notamment en période de sécheresse ; elle permet d'obtenir des marges brutes élevées, donc un supplément de revenu ; elle élargit le champ des cultures possibles et facilite ainsi les conversions ou les adaptations imposées par les variations de la conjoncture économique.

Ainsi de nouveaux débouchés s'ouvrent-ils pour le maïs. L'Espagne importe de 4,5 à 5 millions de tonnes de maïs et 500 000 tonnes de sorgho. Le Sud-Ouest peut espérer un marché de 1 à 1,5 million de tonne.

Il en est de même pour les oléo-protéagineux.

La production de semences, elle aussi, n'est envisageable qu'avec la maîtrise de l'eau.

Là aussi, l'Espagne est largement importatrice.

La qualité et la diversification de la production fruitière en côtes dépendent.

En outre, l'irrigation permet d'introduire de nouvelles cultures comme le kiwi, de développer les cultures légumières ou le tabac blond.

D'ailleurs, monsieur le ministre, comment ne pas rappeler - comme l'ont fait de nombreux collègues avant moi - que le Sud-Ouest a particulièrement souffert des effets d'une sécheresse prolongée ? En dehors de productions dites « sensibles », c'est l'ensemble de la polyculture, et particulièrement de l'élevage laitier, qui se trouve aujourd'hui gravement sinistré. La baisse de la production laitière a entraîné une baisse d'activités des laiteries et des fromageries, se traduisant par de nombreux licenciements. C'est toute la filière laitière qui se trouve touchée.

Vous le constatez, monsieur le ministre, d'une politique plus volontariste en matière hydraulique dépend le sort des petites et moyennes exploitations agricoles de Midi-Pyrénées, mais aussi le maintien des emplois dans le secteur des industries agro-alimentaires.

Or, les priorités retenues dans les dispositions actuellement connues des projets des programmes intégrés méditerranéens pour Midi-Pyrénées ne répondent que très partiellement à ces objectifs. La part consacrée au développement agricole et rural, après discussions à l'échelon régional, ne représente que 47 p. 100 de la dotation annuelle. Certes, les propositions d'actions retenues hors agriculture, qu'il s'agisse du développement des échanges, des infrastructures de communication, du tourisme, du maintien des activités artisanales ou de la promotion des industries de pointe, paraissent parfaitement justifiées.

Mais, étant donné l'enveloppe prévisible affectée à Midi-Pyrénées, peut-on raisonnablement parler de priorités, quand on constate qu'une quarantaine d'actions sont prises en compte ? Il s'agit, en fait, de saupoudrage. La part consacrée à l'hydraulique reste insuffisante et correspond à peine aux besoins de mon département, le Tarn-et-Garonne. La part consacrée aux fruits et légumes et les dotations envisagées pour le secteur de semences et des oléo-protéagineux devraient être plus conséquentes. Je pourrais sur ce thème, monsieur le ministre, multiplier les exemples. Mais j'arrête là.

A l'inverse, d'autres programmes : remboursement, aide aux bâtiments d'exploitation, infrastructure, paraissent relever d'autres sources de financement. J'ai voulu, monsieur le ministre, en confrontant les objectifs et les mesures prises à l'échelon national et régional avec les dispositions actuellement connues des projets de P.I.M., appeler votre attention sur les risques de dérapages. Je ne suis pas sûr que le Gouvernement français et la Communauté aient aujourd'hui la même perception des problèmes posés aux régions du Midi par l'élargissement. Quel avenir réserve-t-on à nos régions en matière agricole ?

Je vous ai rappelé, au début de mon propos, quels étaient les objectifs de la profession dans mon département. Même si la négociation sur les P.I.M. n'entre pas dans le domaine strict de vos compétences, je souhaite que vous restiez attentif à la cohérence nécessaire entre vos propres objectifs qui, je le sais, rejoignent les nôtres, et ceux qui sont fixés à Bruxelles. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Mathieu.

M. Gilbert Mathieu. Monsieur le ministre, je suis élu d'une région d'élevage, de surcroît sinistrée, et vous comprendrez donc que je me fasse le porte-parole des agriculteurs, inquiets de la faiblesse de votre budget et mécontents des mesures proposées pour pallier les effets de la sécheresse.

Bien que les chiffres ne soient pas encore définitifs, toutes les informations dont nous disposons indiquent que le revenu des agriculteurs sera en chute libre en 1985 : moins 8,2 p. 100, selon IPECOPE, moins 7 à moins 9 p. 100 selon l'APCA, et la dernière étude du CERC montre que, l'an dernier, leur revenu était inférieur de 8 p. 100 à celui de 1970.

Pour les éleveurs, monsieur le ministre, la situation est dramatique.

Les quotas laitiers enserrent les producteurs dans un carcan de plus en plus étroit, remettant en cause l'avenir même de ceux qui ont fait l'effort de modernisation de leur appareil de production.

Leur sacrifice est, semble-t-il, insuffisant, puisque la Commission de Bruxelles propose de racheter trois millions de tonnes de quotas supplémentaires, dont 776 400 tonnes pour la France, et ils devront très fortement réduire leur production d'ici à la fin de la campagne sous peine de payer le superprélevement.

Mais, comme un malheur n'arrive jamais seul, voilà que l'on parle d'un assouplissement des contingents d'importation de beurre néo-zélandais, comme si le mouton ne suffisait pas ! Les agriculteurs seront-ils des lampistes ? Ce serait un comble !

Pouvez-vous nous donner des précisions et des explications à ce sujet ? Je vous en remercie par avance.

Les producteurs de viande ont vu leur revenu baisser de 17 p. 100 en deux ans et, aujourd'hui, les cours sont à peine au niveau de 1983, ceux du maigre sont inférieurs à ceux de 1982, le prix du mouton a baissé de 10 à 15 p. 100 par rapport à 1984, alors que les charges continuent à aug-

menter de 20 p. 100 pour les intérêts versés par les agriculteurs, sans parler des impôts fonciers et des consommations intermédiaires.

Cela amène à un constat qui mérite en même temps une explication.

Les chiffres des importations et exportations de viande bovine des sept premiers mois de l'année, comparés à ceux de la même période de 1984, sont, hélas ! particulièrement éloquentes.

En valeur, la France a exporté moins - 4 p. 100 de différence - et importé davantage : plus 13 p. 100. En tonnage de viande fraîche, elle a aussi exporté moins - la différence est de 12 p. 100, c'est-à-dire de 90 000 tonnes - et importé plus : 9 p. 100, soit 155 000 tonnes. De plus, 2 500 tonnes ont été importées d'Italie, alors qu'auparavant nous étions son fournisseur.

Ce triste phénomène s'explique par des règlements communautaires inadaptés qui provoquent des distorsions de concurrence insupportables : prime à l'abattage au Royaume-Uni et surtout T.V.A. superpénalisante pour la France.

En effet : les Allemands récupèrent 13 p. 100 sur la vente de leurs produits, et 98 p. 100 des éleveurs sont au forfait ; les Hollandais 5 p. 100 - 85 p. 100 sont au forfait ; les Irlandais 2 p. 100 - 97 p. 100 sont au forfait ; les Italiens 14 p. 100 - ils sont tous au forfait ; et les Français, dont 33 p. 100 seulement sont au forfait, ne récupèrent que 3,5 p. 100.

Cela revient à dire que les Allemands importent avec 7 p. 100 de T.V.A. et revendent en récupérant 13 p. 100 et que les Italiens achètent avec 10 p. 100 et revendent en récupérant 14 p. 100.

Ajoutons à cela une fiscalité pénalisante et des mécanismes d'intervention inadaptés, et le tour est joué.

A l'heure où la mise sur le marché de quantités de viande supplémentaires, dues à l'application des quotas laitiers, pénalise d'autant les éleveurs de troupeaux allaitants et que les réfrigérateurs regorgent de marchandises, paradoxalement, on importe 20 p. 100 de la consommation de viande bovine en France.

Si rien n'est entrepris pour sauver l'élevage français, des régions entières seront rayées de la carte.

La fédération nationale bovine vous a d'ailleurs soumis un plan de sauvetage pour sortir ce secteur de la crise.

Dans ce plan, les éleveurs demandent une réduction des contingents d'importation et une renégociation des règlements communautaires pour faire cesser les distorsions de concurrence, une revalorisation de la prime à la vache allaitante, la bonification des prêts à court terme, la modification du mécanisme de l'intervention et la mise en place d'une politique contractuelle pour régulariser les mises en marché.

Quelles réponses comptez-vous donner à ces propositions, monsieur le ministre ?

Je terminerai en parlant des aides proposées aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Non seulement ces mesures ne répondent pas aux besoins immédiats des producteurs sinistrés, mais, en plus, elles ont le plus grand mal à se mettre en place. On attend toujours de connaître la nature des aides consenties pour le transport de céréales ; alors que la solidarité professionnelle s'est organisée pour aider les régions sinistrées, 10 000 tonnes de pommes de terre et 5 000 tonnes de fourrage donnés par les agriculteurs du Finistère sont toujours bloqués à Brest par un coût de transport exagéré.

Les caisses de mutualité sociale agricole attendent toujours de savoir comment se fera la prise en charge du report de cotisations. A cause de la lenteur de vos services, il est trop tard pour 1985 car, dans toute la France, le solde des cotisations a dû être payé au 31 octobre.

Mal défendus à Bruxelles, incompris à Paris, les agriculteurs se demandent s'il existe encore un ministre de l'agriculture.

En ce qui nous concerne, nous serons pas les porte-parole d'un budget d'abandon. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Cartelet.

M. Michel Cartelet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi de finances pour 1984 avait fixé les orientations d'une réforme en profondeur de la fiscalité agricole.

Cette réforme a permis d'apporter une clarification certaine dans trois domaines : en obligeant les agriculteurs imposés au forfait à déclarer les éléments nécessaires à l'établissement de ce forfait ; en réintroduisant les avances aux cultures dans le bilan des agriculteurs soumis au régime d'imposition au bénéfice réel ; enfin, en fixant à un an la durée de l'exercice.

Un autre aspect, très attendu, de cette réforme fiscale concerne le passage à l'imposition au régime réel supersimplifié. C'est à ce sujet que je désire consacrer l'essentiel de mon intervention.

Ce nouveau régime d'imposition doit répondre à un double objectif : limiter le coût financier des opérations comptables, puisque les assujettis seront de plus en plus des petits producteurs ; donner, grâce à l'établissement d'une comptabilité simple mais crédible, un instrument de gestion amélioré.

Cette réforme constitue donc un pari ambitieux qui, s'il est tenu, sera une réponse appropriée pour une agriculture de type familial que nous nous sommes engagés à maintenir.

Un groupe de travail réunissant les représentants de la profession et des différents ministères concernés se réunit régulièrement pour élaborer des solutions respectant les intérêts de chacun. Je sais que des simulations sont en cours afin d'établir des données précises. Ce travail est long et difficile. Tous ceux qui connaissent la diversité des productions agricoles, la multitude des situations locales et individuelles d'exploitation mesurent l'ampleur de la tâche à accomplir et se rendent compte de l'importance capitale d'une approche la plus exacte possible de l'ensemble du problème. Mais, monsieur le ministre, nombreux sont les agriculteurs qui redoutent l'enterrement du projet, se souvenant de la vieille tradition selon laquelle la meilleure façon d'évacuer un problème consiste à créer une commission ou un groupe d'étude. Je souhaite donc que, par le biais de cette discussion budgétaire, vous puissiez les rassurer en communiquant à la représentation nationale les points d'accord essentiels obtenus par le groupe Prieur et que vous réaffirmiez les principes auxquels nous sommes attachés.

Personnellement, je m'interroge sur l'intérêt d'une comptabilité qui ne prend pas en compte les stocks. Force est de constater, pourtant, que l'établissement d'une gestion des stocks constitue le poste comptable le plus onéreux.

Dans votre intervention, en fin de matinée, vous avez tenu à nous préciser que vous entendiez nous présenter surtout l'esprit qui anime votre projet de budget. Pourriez-vous nous indiquer si vous entendez privilégier une comptabilité simple, voire tellement simplifiée qu'elle ne constituerait pas un bon instrument de gestion ? Dans ce cas, nous courons le risque de voir les agriculteurs tenir une comptabilité fiscale et établir, parallèlement, une comptabilité de gestion de leur entreprise. Ou bien, donnez-vous la préférence à une comptabilité compatible avec les besoins nécessaires au maintien et au développement d'une agriculture familiale, en envisageant toutes les mesures fiscales qui en rendraient le coût supportable pour les exploitations au chiffre d'affaires modeste ?

L'évolution de la fiscalité agricole suscite beaucoup d'intérêt, en particulier chez les jeunes, et les contacts que j'ai pu avoir avec mes collègues parlementaires m'ont conforté dans cette idée. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous ne pouvons éluder cette question au cours de la dernière discussion budgétaire de cette législature. Pour me résumer d'une façon lapidaire, je souhaite que soit défini, très vite, le meilleur instrument comptable, au meilleur prix, tout en sachant bien que, dans ce domaine comme dans d'autres, on n'accomplit pas de miracle.

Je désire aborder rapidement le problème de l'écrêtement des bénéfices exceptionnels. L'agriculture étant liée, par nature, aux impondérables climatiques, le travail des exploitants et, donc, leurs revenus sont soumis à bien des aléas. Une année particulièrement lucrative peut être suivie d'une ou deux autres qui sont catastrophiques. Je suis député de la Champagne, et vous comprendrez aisément que les terribles gelées de l'hiver et du printemps 1985, qui ont détruit certaines parties du vignoble aubois à plus de 90 p. 100, ne me laissent pas insensible. Le potentiel économique se trouve anéanti pour huit ou dix ans. Pendant cette période, il faudra arracher les ceps, assainir le terrain, replanter, tailler, traiter la vigne jusqu'à ce qu'elle produise à nouveau et, enfin, conserver en cave le vin avant la commercialisation. Il est vrai que ce désastre survient après des années de récoltes exceptionnelles. Je ne pouvais donc choisir meilleur exemple pour illustrer les énormes différences de revenus auxquelles

peuvent être soumis les exploitants agricoles d'une année sur l'autre. Comment atténuer l'imposition des revenus exceptionnels des années fastes ? Faut-il, comme le souhaitent certains, constituer une réserve pour investissement, utilisable au cours des trois années suivantes ? Ou bien est-il préférable d'améliorer le système existant afin de le rendre plus efficace ? Sur ce sujet aussi, je souhaiterais que vous nous fassiez part de l'état d'avancement des travaux du groupe Prieur et que vous nous précisez, monsieur le ministre, la solution que vous avez retenue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Maujôan du Gasset.

M. Joseph-Henri Maujôan du Gasset. Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous présentez et défendez votre budget. Personnellement, je n'aborderai pas la question budgétaire, mais je vous parlerai de trois points particuliers qui concernent l'agriculture.

Le premier a trait à la situation de la viande de bœuf en France, et spécialement en Loire-Atlantique.

La production de viande bovine est une ressource majeure des départements de l'Ouest qui constituent le premier ensemble français, voire européen de production. Or, récemment, le marché de la viande bovine s'est dégradé. Comme vous l'a écrit le président Olivier Guichard, il faudrait que des mesures immédiates de soutien soient prises par le Gouvernement et que soit assurée une défense des intérêts français auprès des instances communautaires. Depuis avril 1985, nous enregistrons en effet une chute de 20 p. 100 du commerce extérieur français de viandes fraîches, traditionnellement excédentaire jusque-là.

Par contre, la consommation de la viande de bœuf en France reste à peu près égale dans son ensemble.

La cause principale du marasme actuel provient du changement survenu depuis quelques années dans le système de la distribution. La quantité de viande de bœuf vendue par les grandes surfaces est passée rapidement de 20 p. 100 à 30 p. 100 puis, actuellement, à 50 p. 100.

Les abatages massifs de vaches de réforme provoqués par les mesures communautaires de réduction de la collecte de lait sont intervenus dans un marché de la viande bovine pourtant devenu légèrement excédentaire depuis le début des années 1980. A cela s'ajoutent les pratiques communautaires qui portent atteinte aux mécanismes de soutien des cours. L'élevage français, principal producteur européen, déjà défavorisé par le jeu des mécanismes monétaires européens, se trouve donc particulièrement frappé.

En second lieu, je voudrais vous interroger sur l'exploitation agricole à responsabilité limitée.

Aux yeux de ses promoteurs, cette formule devait permettre de satisfaire à trois nécessités apparues au cours de ces dernières décennies : d'abord, séparer le capital d'exploitation du patrimoine familial, et clarifier en conséquence les rapports entre les exploitations et leurs créanciers ; ensuite, définir le statut de chacune des personnes travaillant sur l'exploitation, et notamment celui des jeunes et des femmes ; enfin, assouplir les conditions de transmission des exploitations d'une génération à l'autre par acquisition progressive du capital d'exploitation.

Où en sommes-nous à l'heure actuelle de cette question ? Et combien existe-t-il d'exploitations agricoles de ce type ?

Enfin, je terminerai par une note plus optimiste, en évoquant le cinquantenaire des appellations d'origine contrôlée.

Oui, 1985 est, en effet, une date importante dans l'histoire du vignoble français de qualité. Cette année marque le cinquantenaire des A.O.C. et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux de vie.

Faut-il rappeler que l'I.N.A.O. et les appellations d'origine contrôlée ont été créés par le décret-loi du 30 juillet 1935. Cet institut a pour missions essentielles, d'une part, de déterminer les conditions de production de l'appellation de chacune des régions de France concernées et, d'autre part, de défendre et de promouvoir les A.O.C. tant en France qu'à l'étranger.

Sans vouloir entrer dans trop de détails, disons que l'importance et le rayonnement de cet institut, créé à l'origine pour assurer la qualité et l'authenticité des produits, se sont accrues au cours des années. Cet organisme travaille avec les syndicats de défense qui lui font des propositions. Il est aussi concerné par l'économie générale du produit dans le cadre

de comités interprofessionnels des vins qui réunissent autour d'une table ronde les différents partenaires concernés : producteurs, négociants, services fiscaux. Il a acquis, de ce fait, une réputation exceptionnelle non seulement en France, mais également à l'étranger, puisque d'autres pays ont essayé de mettre sur pied des structures analogues.

L'I.N.A.O. est un élément déterminant du remarquable développement de nos ventes, en particulier à l'exportation. Il est lui-même source d'entrée de devises.

L'I.N.A.O. a cinquante ans. Saluons cette grande dame ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Métais.

M. Pierre Métais. Monsieur le ministre, 25 p. 100 des Français vivent dans des communes rurales de moins de 2 500 habitants, et 9 p. 100 vivent de l'agriculture.

Pour lutter contre la désertification des campagnes et contre les difficultés d'emploi, il est indispensable de réfléchir sur le rôle joué par l'agriculture pour maintenir l'équilibre du milieu rural.

Comment se présente la population agricole ? Elle est en diminution. La forte croissance de l'économie, jusqu'en 1970, a permis une diminution de la population agricole sans trop de difficultés puisque des emplois étaient créés dans d'autres secteurs.

Aujourd'hui, ce n'est plus possible : il faut maintenir des emplois. Importante composante de la vie économique de nombreuses régions - et vous me permettez de citer la région des Pays de la Loire à laquelle j'appartiens - l'agriculture peut contribuer à la lutte contre le chômage.

Depuis 1981, grâce à l'augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs, beaucoup de jeunes se sont installés. En amont et en aval de l'agriculture, les services et les industries agro-alimentaires permettent le maintien de nombreux emplois.

Or, pour freiner la diminution de la population agricole, un effort particulier doit être fait pour les jeunes agriculteurs. N'oublions pas que la moitié des agriculteurs ont plus de cinquante-cinq ans, que le nombre d'enfants nés dans les familles d'agriculteurs diminue de 8 p. 100 par an depuis 1963, que souvent ce sont les enfants d'agriculteurs qui entrent dans l'activité agricole. Un fils d'agriculteur sur cinq devient exploitant. N'oublions pas non plus que les progrès techniques en agriculture permettent d'utiliser moins de main-d'œuvre.

Constatons également que la politique des structures conduit actuellement plus souvent à des reprises d'exploitation comme elles sont, et non plus à des agrandissements.

Remarquons aussi que peu de candidats à l'activité agricole viennent des autres secteurs économiques.

Toutefois, l'aspiration à une autonomie responsable, à un genre et à un cadre de vie ruraux existe et doit permettre d'espérer. Les G.A.E.C. et les C.U.M.A. permettent aussi un autre épanouissement.

L'équilibre du milieu rural dépend beaucoup de la population agricole. Comment maintenir un tissu social dans les régions rurales sans agriculteurs ? Qui conserverait l'environnement naturel ? Comment sauvegarderions-nous le paysage ? En l'absence d'agriculteurs, la nature reprendrait vite ses droits. C'est pourquoi l'aménagement de l'espace rural doit être pris dans sa globalité : remembrement, assainissement, voirie, zonage, protection des activités, préservation des équilibres agronomiques et biologiques.

La vie rurale exige le maintien des services dans les villages : écoles et collèges, postes et télécommunications, médecin et pharmacien, percepteur et notaire, commerçants et artisans. La vie associative assure l'animation des loisirs et maintient les arts et traditions populaires.

Les élus locaux connaissent ces exigences. Ils savent aussi que l'agriculture reste souvent la première activité économique de leur commune. Voirie rurale et travaux d'hydraulique figurent parmi les dépenses des budgets communaux, alors qu'en recettes la taxe sur le foncier non bâti représente souvent l'essentiel des ressources locales.

L'opinion des Français sur les agriculteurs s'est modifiée. Les agriculteurs d'aujourd'hui sont mieux compris qu'il y a sept ans.

Monsieur le ministre, tout doit être fait pour garantir l'équilibre du milieu rural grâce à une agriculture dynamique et prospère. C'est l'intérêt de notre pays qui a, nul ne peut le nier, une vocation agricole riche de ses diversités régionales.

Les obstacles et les difficultés n'ont pas manqué à nos agriculteurs ces dernières années. Ils ont su les surmonter.

Je voudrais également souligner avec satisfaction tout le travail accompli par le Gouvernement et par le Parlement pour définir et mettre en œuvre une politique dynamique pour la filière bois. Dès 1981, notre collègue Roger Duroure, alors nommé parlementaire en mission par M. Mauroy, a rédigé un rapport excellent. Ses travaux ont été suivis d'effets. Dès sa nomination, en avril 1981, M. René Souchon a élaboré un projet de loi forestière que le Parlement votera définitivement dans quelques semaines.

Il a également, en concertation avec l'ensemble des professionnels, favorisé la modernisation du secteur industriel. Cette action engagée doit être maintenue avec la même détermination afin que les premiers résultats déjà enregistrés puissent s'amplifier.

La richesse du patrimoine forestier de la France permet d'espérer la création d'un nombre très important d'emplois, au cours des années à venir, dans l'exploitation forestière, dans les scieries et dans les autres secteurs industriels du bois.

Les agriculteurs, qui sont très souvent propriétaires de forêts, doivent aussi être incités à mieux gérer leur patrimoine forestier. Ils peuvent également, en complément de leurs activités agricoles, travailler, dans certains cas, dans les forêts d'autrui.

Je me félicite, à ce propos, que le projet de budget qui nous est présenté traduise bien les orientations du projet de loi forestière en augmentant les crédits qui seront consacrés aux centres régionaux de la propriété forestière, aux groupements de producteurs et aux coopératives forestières. Ces organisations professionnelles et économiques doivent, en effet, disposer de moyens accrus pour aider les propriétaires forestiers à mettre en valeur leurs forêts.

Les chambres d'agriculture doivent également amplifier l'appui qu'elles apportent aux agriculteurs souhaitant mieux intégrer la production forestière à l'équilibre de leurs exploitations agricoles.

Non seulement la France dispose de conditions exceptionnelles de production de bois, mais elle a également la chance de disposer de bois d'une qualité exceptionnelle, notamment les diverses essences de chêne. Toute ces potentialités sont encore le plus souvent sous-exploitées.

Bien entendu, une meilleure gestion de la forêt et une plus grande mobilisation des bois passent obligatoirement par un effort très important d'accroissement de notre capacité industrielle pour transformer le bois. Les investissements sont en train de reprendre dans ce secteur qui a compris tout l'intérêt que présente l'utilisation des nouvelles technologies. Il faut maintenir cet effort pendant plusieurs années.

Avec l'appui du Gouvernement et des élus, nous aiderons l'ensemble des acteurs économiques, qu'ils soient agriculteurs, forestiers, industriels de l'agro-alimentaire ou de la filière bois, à innover et à s'adapter.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, nous permet de regarder l'avenir avec confiance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que la Communauté européenne et, en particulier, les agriculteurs européens et français essaient de repenser leur politique agricole, le Gouvernement propose un budget en contradiction avec les réflexions et les orientations définies. Il était souhaitable de favoriser une politique agricole qui prenne davantage en compte les conditions de production, la qualité des produits et la situation des marchés agricoles afin de réduire les disparités de revenus. Or, d'une part, c'est tout le contraire qui se produit dans les domaines de la politique laitière et de la politique ovine et, d'autre part, je ne vois rien dans le budget qui laisse croire à une volonté réelle de votre part, monsieur le ministre, d'impulser une nouvelle politique agricole.

Vous avez opté pour une politique des quotas laitiers uniforme alors que les situations régionales sont profondément différentes. Qu'en est-il d'une politique différenciée de quotas laitiers en montagne ?

On a constaté que peu de primes d'aides à la cessation d'activité laitière avaient été demandées en Auvergne. Ce fait est significatif, car sachez que, dans un département tel que la Haute-Loire, il n'y a pas de possibilité de reconversion ni de diversification.

Or ce n'est pas l'Auvergne qui a contribué, au cours des trois dernières années, 1982, 1983 et 1984, à faire augmenter la production laitière. Au contraire, elle a vu celle-ci régresser lentement avec 907 millions de litres en 1981, le même chiffre en 1982 et 891 millions de litres en 1983.

Cette remarque me permet de mettre en évidence le second point critique de la politique laitière que vous poursuivez. C'est la France qui paie largement la surproduction laitière européenne, alors qu'elle avait relativement moins contribué que certains de ses partenaires européens à son augmentation. Citons quelques chiffres : alors que la France a augmenté sa production laitière de 4,5 p. 100 sur la période de référence 1982-1983, les autres partenaires augmentaient la leur dans une fourchette variant de 7,7 p. 100 pour l'Italie à 17,3 p. 100 pour l'Irlande. Or ces deux pays ont obtenu des exceptions de quotas et c'est un des élus de la montagne et de l'Auvergne, M. Souchon - dont je regrette l'absence sans doute momentanée - qui a accepté les quotas pour toute la montagne française. La production de lait en montagne est inconvertible et l'on n'a pas assez négocié à Bruxelles.

En ce qui concerne la politique ovine européenne, la France en subit les conséquences de plein fouet. D'abord, la préférence communautaire est tout simplement bafouée puisque ce secteur est peu protégé de l'extérieur. A cela s'ajoute une politique qui favorise le troupeau ovin de la Grande-Bretagne et aussi de la Nouvelle-Zélande. En effet, l'application actuelle du règlement multiplie les distorsions de concurrence au détriment du troupeau français.

Venons-en au projet de budget pour 1986, dans lequel nous notons une baisse de 1 p. 100 des dépenses à structures constantes, soit moins 6 ou 7 p. 100 de crédits réels. Cette baisse a deux significations concrètes. D'une part, l'agriculture n'est plus considérée par le Gouvernement actuel comme une des priorités et un pilier de la force économique française : le 9^e Plan était déjà significatif à cet égard. D'autre part, ce budget compromet gravement l'avenir de notre agriculture.

J'insisterai sur quelques points qui me semblent contradictoires avec les ambitions exprimées ici et là par votre gouvernement.

En premier lieu, les investissements chutent de 17,6 p. 100 en autorisations de programme et de 5,8 p. 100 en crédits de paiement. Le chapitre des débouchés agro-alimentaires est un des premiers touchés. La chute de 27,3 p. 100 des primes d'orientation agricole et des fonds d'intervention stratégique est inquiétante, alors qu'il est admis que la demande de produits agricoles proviendra de plus en plus de l'industrie de la transformation plutôt que de la consommation. Pourquoi le Gouvernement parle-t-il régulièrement de l'atout des industries agro-alimentaires s'il ne joue pas suffisamment cette carte pour l'avenir de l'agriculture ?

De même, au chapitre des modernisations, on note que les crédits affectés à l'adaptation de l'appareil de production baissent de 0,4 p. 100. En particulier, les autorisations de programme concernant la modernisation chutent de 13 p. 100. La charge de bonification d'intérêts régresse de 4 p. 100. Or, cette bonification est nécessaire pour permettre à l'agriculture, qui va voir ses revenus baisser de 5 à 8 p. 100 en 1985 d'obtenir des taux d'intérêt qui ne soient pas trop supérieurs à l'inflation. En outre, vous réduisez les conditions d'accès aux différents prêts bonifiés. Que reste-t-il de la volonté de modernisation affichée par les pouvoirs publics ? N'aurait-il pas fallu également repenser la fiscalité agricole sur les investissements productifs ?

J'appelle votre attention sur un troisième point : le F.A.S.A.S.A. connaît également une baisse. Même si la dotation prévue pour la D.J.A. est stable, elle ne devrait permettre qu'à environ 10 200 jeunes de s'installer, alors qu'il était prévu 12 000 installations en 1986 par le C.N.A.S.E.A.

Il faut savoir aussi qu'en Haute-Loire par exemple, département que je représente, la taille moyenne des exploitations pour ceux qui débutent est de vingt et un hectares alors que dans l'Oise elle est de quatre vingts hectares. Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que cette différence soit un facteur favorable à la formation en France d'une agriculture à deux vitesses, ce qu'il faut éviter à tout prix ? Ne risque-t-on

pas, avec les contrats de plan régionaux, tant vantés ce matin et même cet après-midi, d'avoir vingt-deux politiques agricoles différentes ?

En conclusion, monsieur le ministre, votre budget, comme le temps, est un budget de sécheresse. Il m'inquiète, car vous semblez manquer complètement le tournant pour préparer l'agriculture française aux défis du futur.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires. Quelle belle phrase ! Il faudrait la répéter !

M. Jean Proriot. D'autant, monsieur Tavernier, que la politique française menée à Bruxelles par vos amis...

M. André Soury. Et les vôtres !

M. Jean Proriot. ...laisse penser que nous acceptons que la P.A.C. soit enfermée dans le carcan budgétaire, comme l'avaient implicitement reconnu les accords de Fontainebleau.

M. Francis Geng. Très juste !

M. Jean Proriot. Le livre vert « pondu » par les fonctionnaires de Bruxelles ajoute encore au trouble des agriculteurs. « Libéralisme ou pas », écrit le C.N.J.A., « il est certaines missions qui s'imposent de tout temps aux pouvoirs publics. A structures constantes, ce budget a baissé », ajoute le C.N.J.A., « de 50 p. 100 en valeur depuis 1974 ».

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est le porte-parole du C.N.J.A. que nous avons devant nous !

M. Jean Proriot. Parce que nous ne retrouvons pas ces missions ni ces crédits, nous n'approuverons pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous avez tort !

M. le président. La parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Après avoir, d'un mot, monsieur le ministre, apporté le soutien des députés radicaux de gauche à votre budget, je parlerai, une fois de plus, de l'agriculture mahoraise.

Bien que j'aie souvent évoqué ses problèmes avec vos prédécesseurs, force est de constater que les choses n'ont pas beaucoup évolué. Je dois donc vous présenter à nouveau les difficultés particulières de Mayotte, en commençant par citer quelques chiffres sans lesquels il est impossible de comprendre à quel point, pour nous, l'agriculture est vitale.

Mayotte a une superficie totale de 37 500 hectares, dont 22 000 à 23 000 hectares de surface agricole utile. La population est aujourd'hui de 68 000 habitants, alors qu'il n'y en avait que 47 500 en 1978, soit un taux d'accroissement net annuel supérieur à 4,5 p. 100. L'agriculture emploie 80 p. 100 de la population active. Tels sont les chiffres principaux.

Compte tenu de ces données, j'entends répéter, depuis dix ans, que le développement agricole est, à Mayotte, la priorité des priorités. Malheureusement, je suis obligé de dire que ce constat d'évidence est, pour le moment, resté au niveau du simple discours et n'a connu aucune traduction concrète. Au contraire, il semble que dans les dernières années - il faut bien le souligner, monsieur le ministre - le ministère de l'agriculture a amorcé une sorte de désengagement et que sa part relative dans les dépenses de la collectivité territoriale est plutôt décroissante.

Il est vrai que, l'année dernière, votre département et le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ont envoyé à Mayotte, pendant une dizaine de jours, une mission composée de plusieurs spécialistes d'agronomie tropicale. Nous attendions des suites sérieuses à cette mission et elle a en effet produit... un rapport. (*Sourires.*) Mais, même dans le secteur - celui de la recherche-formation-développement - sur lequel le rapport mettait l'accent, les moyens alloués par l'Etat à Mayotte ont diminué en 1986.

Monsieur le ministre, je vous le dis très franchement, cette situation ne peut plus durer. Il y a désormais une urgence de premier rang à définir les objectifs et les moyens d'une véritable politique de développement agricole à Mayotte.

Pensant qu'une approche sectorielle des problèmes permettrait de trouver plus rapidement des solutions appropriées, les élus de Mayotte ont, jusqu'à présent, présenté à vos services des demandes ponctuelles : une fois sur le soutien du

prix de la vanille, une autre sur le problème foncier, une autre encore sur l'électrification rurale, une fois aussi sur l'enseignement agricole, puis sur les moyens en personnel de la direction de l'agriculture, et j'en passe. Or, je le répète, non seulement ces demandes n'aboutissent pas, mais on assiste à une diminution des crédits.

C'est pourquoi je crois que le moment est venu pour vos services, centraux et locaux, et pour les responsables politiques, administratifs et professionnels de la collectivité territoriale de Mayotte, de décider ensemble de ce qui pourrait être un véritable contrat d'objectifs de développement agricole, essentiellement orienté vers l'aide aux producteurs, mais comportant, à mon point de vue, toutes les rubriques suivantes.

Premièrement, moyens mis à la disposition du centre de formation professionnelle agricole de Coconi et autres actions de formation.

Deuxièmement, inventaire par le C.N.A.S.E.A. de la situation foncière et des grands axes d'une réorganisation du foncier.

Troisièmement, aides directes aux producteurs groupés dans les secteurs de l'élevage, de l'agriculture vivrière et du maraîchage, notamment.

Quatrièmement, aides à l'installation des jeunes agriculteurs, et spécialement prêts à l'agriculture.

Cinquièmement, réflexion sur la transformation et la valorisation sur place des produits mahorais.

Sixièmement, sauvegarde et gestion rationnelle de la forêt mahoraise.

Septièmement, renforcement sérieux des moyens en personnel de la direction de l'agriculture et de la direction de l'élevage et des services vétérinaires qui, aujourd'hui encore, restent des services de la collectivité territoriale, sans intervention directe de l'Etat.

Huitièmement, enfin, mise en place des équipements ruraux d'accompagnement : voirie rurale, hydraulique de production, mais aussi électrification rurale, adduction d'eau dans les villages et même foyers ruraux. Tous ces équipements sont absolument indispensables si l'on veut fixer en brousse la population de jeunes agriculteurs potentiels qui tendent à s'agglomérer au chef-lieu.

Avec ces huit rubriques, je ne prétends pas avoir épuisé l'ensemble des problèmes agricoles mahorais ; j'ai simplement voulu fixer les priorités.

Nous ne sommes justiciables à Mayotte d'aucune des procédures habituelles d'intervention administrative. Ni département d'outre-mer, ni territoire d'outre-mer, nous n'avons pas de services d'Etat, pas de contrat de plan, pas de chambre d'agriculture, pas de service d'utilité agricole de développement, pas de Crédit agricole. En fait, nous n'avons rien, et les objectifs ainsi que les moyens d'un véritable développement de l'agriculture doivent impérativement être récapitulés dans un contrat qui établira, pour au moins trois ans, les responsabilités respectives de l'Etat, des collectivités locales et de la profession.

J'espère, monsieur le ministre, qu'en me répondant favorablement, vous saurez satisfaire l'attente des agriculteurs mahorais. (*Applaudissements sur divers bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lestas.

M. Roger Lestas. Le budget qui nous est proposé pour l'année 1986 ne permettra pas de compenser la crise que traverse actuellement l'agriculture de notre pays.

J'avais espéré que des crédits suffisants permettraient d'atténuer les charges obligatoires que subissent les agriculteurs. Or, une fois de plus, il nous est proposé de réduire les chapitres concernant la participation de l'Etat à certaines actions d'importance, telles que l'aide à l'identification des animaux qui, après une diminution de 20 p. 100 par rapport à l'an passé, subira encore une réduction de 56 p. 100 en 1986. Il en résultera, dans mon département, une augmentation de 17 p. 100 pour la part de l'éleveur.

La même remarque vaut pour les crédits afférents à la lutte contre les maladies des animaux, qui sont en diminution de 4,5 p. 100. Au moment où un effort est demandé, à juste titre, pour combattre des maladies telles que la leucose et l'aujeszki, il aurait été normal que l'Etat prenne ses responsabilités puisqu'il s'agit de satisfaire à des règles communautaires pour l'exportation.

Hier, je participais à une réunion du conseil d'administration de la fédération nationale des groupements de défense sanitaire où mes collègues m'ont chargé de vous dire, monsieur le ministre, toute l'inquiétude qui est celle de notre fédération quant à l'avenir des prophylaxies, dont la charge est de plus en plus laissée aux éleveurs. Nous risquons de compromettre les efforts consentis depuis plus de vingt-cinq ans pour la santé animale qui est une garantie pour les consommateurs, donc pour la santé humaine.

Cela m'amène à vous demander de renforcer le contrôle sanitaire aux frontières. La persistance des disorsions de concurrence aboutit à une véritable déstabilisation de la production nationale. L'élevage français ne retrouvera ses chances qu'avec le retour de l'égalité de la concurrence. Dans l'attente de résultats incertains des négociations communautaires à venir, je vous demande d'appliquer un contrôle systématique des importations pour vérifier leur conformité avec les règles commerciales et sanitaires en vigueur.

Je regrette également qu'aucun crédit ne soit inscrit pour l'aide au redressement des exploitations agricoles en difficulté. Certes, il ne s'agit pas de soutenir des exploitants n'ayant aucune disposition pour faire ce dur métier, mais il y a aussi des gens qui travaillent beaucoup et qui sont victimes, une année, voire deux années consécutives, de problèmes dans leur troupeau, d'intempéries ou qui manquent tout simplement de trésorerie pour assurer certains traitements nécessaires aux animaux ou aux plantes. Que deviendront-ils après abandon de l'exploitation ? Vers quelles branches les diriger alors que le chômage s'amplifie et qu'ils ont passé l'âge de recevoir une nouvelle formation ? Qui reprendra leur exploitation alors que le renouvellement des candidats à l'installation se réduit régulièrement ?

Dans le même temps, les crédits de l'Onilait et de l'Ofival régissent ou stagnent alors que des actions spécifiques auraient permis d'accorder une aide appréciable pour surmonter la crise actuelle.

Il est également demandé, sous menace de sanctions pécuniaires, de réduire la production de lait qui est le revenu principal des agriculteurs de la région que je représente. Côté dépenses : augmentation des charges et des produits nécessaires à l'exploitation ; côté recettes : stagnation ou diminution des prix avec réduction des produits livrés. Encore une fois, des gens qui travaillent soixante-dix heures par semaine vont subir une régression intolérable de leur niveau de vie, seule façon d'en sortir.

Quelles solutions préconisez-vous ?

Monsieur le ministre, je profite de cette discussion pour vous dire que je ne suis pas d'accord sur les chiffres que vous avez cités le 23 octobre en réponse à une question de M. Alphandéry sur le revenu agricole. En effet, selon vos sources, le revenu agricole aurait diminué de 2,4 p. 100 par an entre 1974 et 1981 et il aurait augmenté de 3,1 p. 100 par an de 1981 à 1985. Je suppose que vos services n'ont pas comparé les mêmes informations que les miennes ou du moins pas de la même façon. J'ai pu le faire d'autant plus facilement que j'exerce la profession d'agriculteur-éleveur sur une exploitation de 25 hectares. J'ai donc eu la curiosité de rechercher mes factures de vente pour les années concernées en prenant des mois comparables.

Je tiens d'ailleurs ces documents à votre disposition.

En octobre 1974, je vendais la viande 9,40 francs le kilogramme ; ce prix est passé à 18 francs en octobre 1981 - soit une progression de 91 p. 100 - puis à 22 francs en octobre 1985 ce qui ne représente que 22 p. 100 de hausse par rapport à 1981. L'augmentation a donc été moins rapide. Quant au lait à 38 grammes de matières grasses, il était vendu 0,70 franc le litre en septembre 1974 et 1,36 franc en septembre 1981, soit un accroissement de 94 p. 100. Ce prix était de 1,78 franc en septembre 1985 soit une hausse de 30 p. 100 par rapport à 1981.

Ces deux productions étant les seuls produits commercialisés dans la partie du département où j'exerce mon activité, je ne puis accepter vos chiffres d'autant que, depuis 1981, les charges d'exploitation ont davantage progressé que précédemment.

Certes l'année 1984 laisse apparaître d'excellents résultats sur le montant des ventes, mais il faut tenir compte de la décapitalisation provoquée par les abattements dus aux quotas laitiers et dont les éleveurs ressentent maintenant l'effet puisqu'ils n'ont plus le rapport de ces animaux.

En conclusion, monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez ne permet pas de donner l'espoir aux agriculteurs de voir leur situation évoluer favorablement en 1986. Si tous sont prêts à faire un effort par leur travail pour surmonter la crise, il faut leur en donner les moyens correspondants, mais cela n'est pas le cas dans ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. René Haby, dernier orateur inscrit.

M. René Haby. Mon intervention se limitera à deux observations, concernant les exigences fiscales qui s'exercent sur la profession agricole.

La première est relative à la taxe sur les céréales inscrite dans les recettes du B.A.P.S.A. Il est en effet prévu qu'elle fournira 953 millions de francs en 1986, soit une progression de plus de 10 p. 100 par rapport à l'inscription figurant dans le projet de budget pour 1985. Cette augmentation est donc relativement considérable, compte tenu de la situation financière générale. Mais l'explication ne résiderait-elle pas dans le fait que l'estimation faite en 1984 pour 1985 était tout simplement sous-évaluée ? Il semble en effet que cette taxe ait rapporté en 1985 près de 100 millions de francs de plus que les 860 millions qui étaient inscrits au projet de budget.

Le phénomène est encore plus évident si l'on remonte à l'année précédente. Ainsi le revenu de la taxe sur les céréales a dépassé 1 milliard de francs en 1984, alors que l'estimation initiale établie en 1983 n'était que de 840 millions de francs.

Autrement dit, au cours de ces deux dernières années, il y a eu une sous-évaluation initiale sur laquelle on peut s'interroger. Pourquoi avoir sous-évalué le produit de cette taxe alors que l'expérience prouvait que l'on pouvait attendre des résultats supérieurs ?

En corollaire on peut s'interroger sur le sort des suppléments de recettes ainsi obtenus ? Ont-ils été affectés à une amélioration des prestations de maladie, puisque c'est la destination du produit de cette taxe, et dans quelles conditions ? Ces suppléments sont-ils bloqués dans un fonds de réserve dont il serait intéressant de connaître l'usage ? Je me refuse bien entendu à envisager l'hypothèse dans laquelle ce supplément de recettes servirait d'alibi à l'Etat pour diminuer sa part de participation au B.A.P.S.A.

Ma seconde remarque se rapporte à l'imposition des agriculteurs au bénéfice réel. Le plancher de cette obligation était jusqu'à maintenant fixé à 500 000 francs, mais le projet de loi de finances pour 1986 envisage qu'il sera abaissé à 450 000 francs en 1988. Il est d'ailleurs curieux de constater que cette disposition frappe seulement les agriculteurs et non les artisans.

Cela signifie que, dans les trois prochaines années, 150 000 nouvelles exploitations rurales de très petite taille devront assumer les obligations d'une comptabilité précise et complexe, donc coûteuse, puisqu'elle ne peut être réalisée, sauf exception rarissime, que par des comptables professionnels. Il en coûte actuellement, à ce que l'on m'a dit, pour un niveau voisin, plus de 100 000 francs par an à prendre sur des bénéfices dont on connaît la maigreur.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Oh ! 100 000 francs ?

M. René Haby. Je voulais dire 10 000 francs ; veuillez excuser ce lapsus !

Il me paraît donc indispensable de ne pas séparer la décision d'abaisser ce seuil, de la définition de modalités comptables moins complexes donc moins coûteuses, qui pourraient comporter, par exemple, pour un seuil d'exploitation se situant entre 450 000 et 700 000 francs de revenus, une saisie des recettes et des dépenses en même temps que les enregistrements de la T.V.A., le calcul des amortissements et du suivi des investissements à partir d'un simple tableau des amortissements et des emprunts, la non-prise en compte des stocks pour la détermination du revenu et, enfin, la régularisation des résultats par calcul de l'impôt sur trois années, le dispositif actuel d'écrêtement des bénéfices exceptionnels ne semblant pas pouvoir répondre au problème posé.

On aura ainsi, à la fois, la possibilité de satisfaire le besoin de transparence fiscale que réclame l'Etat et la réalité de la situation financière et technique de ces petites exploitations.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je remercie les rapporteurs pour le travail d'analyse du budget de l'agriculture qu'ils vous ont présenté ce matin, ainsi que tous les intervenants qui ont largement « balayé » le domaine de l'activité agricole et des problèmes que se posent les agriculteurs.

J'ai entendu au cours de cet après-midi beaucoup de questions intéressantes, pertinentes ; la plupart d'entre elles étaient bien fondées. J'ai aussi, de temps en temps, entendu des considérations plus étonnantes. On m'a ainsi dit que si le budget que j'ai l'honneur de présenter devant vous était insuffisant, il suffisait, pour y remédier, de... ou bien encore qu'il était assez simple de remédier aux difficultés puisqu'il faut... Je reviendrai sur certaines de ces considérations au cours de mon propos.

Je n'aurai ni le temps ni les moyens de répondre en détail à toutes vos questions, mais j'aurai l'occasion d'apporter d'autres éléments d'information à ceux qui voudront bien m'interroger lors de la phase des questions. J'ai regroupé vos préoccupations en huit grands chapitres : les investissements et la modernisation, les revenus, la fiscalité, le B.A.P.S.A., la retraite, la sécheresse, la viande bovine, les industries agro-alimentaires. Enfin, je terminerai par quelques réflexions, que nous aurons l'occasion d'approfondir le 10 décembre, sur la politique agricole commune et sur le « livre vert » de la Commission de Bruxelles.

Avant d'aborder ces chapitres, je voudrais dire à M. Hory que je suis conscient des problèmes de l'agriculture mahoraise. Vous avez indiqué, monsieur Hory, qu'à la suite de la mission conjointe qui avait été organisée par le secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer et par mon département ministériel, une réflexion s'était engagée, afin de mieux cerner les besoins et de répondre aux demandes ponctuelles de cette population d'agriculteurs. Ainsi, un effort particulier a été fait pour remplacer dans les meilleures conditions et les meilleurs délais les personnels qui ont quitté la direction de l'agriculture. Cependant, et comme vous, monsieur le député, je crois qu'une approche sectorielle des problèmes de l'agriculture mahoraise serait beaucoup plus efficace. J'adhère donc volontiers à l'idée de l'élaboration d'un contrat d'objectifs. Je ferai en sorte que dans les prochains mois une réelle concertation s'établisse afin de définir les orientations d'une vraie politique de développement agricole à Mayotte et de la faire adopter.

J'en viens au premier chapitre de mes réponses : les priorités du budget de l'agriculture dans le domaine des investissements.

Certains prétendent que l'agriculture n'est plus une priorité pour le Gouvernement. Mais à quoi mesurer le caractère prioritaire de ce secteur ? A la stricte évolution du budget ? A l'impact des décisions qui ont été prises dans le cadre de la politique agricole commune et de la relance communautaire ? Au volume de la production ? A l'évolution des revenus ? Tous ces facteurs sont, bien sûr, à prendre en considération avant de dire qu'une activité économique est ou n'est pas une priorité du Gouvernement.

Je voudrais simplement rappeler que la totalité des dépenses bénéficiant à l'agriculture - budget général, B.A.P.S.A. hors participation professionnelle, comptes spéciaux du Trésor, part française des dépenses agricoles européennes - atteindra 113,6 milliards de francs en 1986, soit une augmentation de 3,9 p. 100 par rapport à 1985. Ce pourcentage est supérieur au taux d'inflation prévu pour 1986.

Je sais que l'on peut critiquer cette présentation des comptes. M. Soury l'a fait à propos de l'I.N.R.A., sous prétexte que les actions financées par cet organisme servent aussi les consommateurs. Mais alors pourquoi ne pas inclure dans le budget de l'agriculture certaines dépenses du ministère de la défense puisque, après tout, les militaires sont aussi des consommateurs de produits agricoles ? (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. André Soury. Ce n'est pas sérieux, monsieur le ministre ! C'est une pirouette !

M. le ministre de l'agriculture. Je voudrais rappeler aussi que l'agriculture figure dans huit des douze programmes prioritaires d'exécution du 9^e Plan. Les crédits destinés à l'exécution de ces programmes prioritaires se montent pour 1986 à 3 143 millions de francs en dépenses ordinaires et en dépenses en capital.

En 1984, première année d'exécution du Plan, ces crédits se sont élevés à 3,1 milliards. Ils seront supérieurs de quelques dizaines de millions de francs en 1985 et maintenus à ce niveau en 1986. Pour ces trois premières années d'exécution, le Plan sera globalement respecté. Les priorités sont donc maintenues et même en légère augmentation si l'on isole les contrats de plan pour lesquels chacun s'accorde à reconnaître que mon budget se donne les moyens d'en respecter l'intégralité. Rien que pour le budget de l'agriculture - je le répète une fois de plus - c'est plus de 1,5 milliard qui sera consacré à ces contrats, avec notamment les crédits nouveaux destinés à l'élargissement.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ont augmenté de façon très importante dans les secteurs prioritaires depuis 1981. Ainsi, les investissements forestiers progresseront de 20,6 p. 100 entre 1981 et 1986, les investissements hydrauliques, très largement contractualisés, de 21 p. 100 et les investissements dans les secteurs des industries agricoles et alimentaires de 24,8 p. 100. La diminution constatée pour 1986 n'empêche donc pas une forte progression sur l'ensemble de la période.

Ce qu'il faut retenir de ces quelques chiffres, c'est que dans aucun secteur prioritaire les subventions d'investissement ne diminuent. Globalement, si l'on prend des structures budgétaires identiques, c'est-à-dire si l'on ajoute au budget de 1986 les dépenses d'investissement qui bénéficient effectivement à l'agriculture, c'est-à-dire la recherche et les crédits décentralisés, les dépenses d'équipement publiques pour l'agriculture augmentent de 14 p. 100 entre 1981 et 1986.

M. Goasduff m'a reproché ma présentation qu'il juge partielle du budget. Mais ai-je masqué quoi que ce soit ? C'est moi qui, le premier, ai dit dans cet hémicycle que le budget de l'agriculture, à structures constantes, diminuerait en 1986 de 1 p. 100. Qu'ai-je caché ?

Sur l'évolution des aides à la modernisation, je voudrais apporter quelques précisions. Dans le cadre de la directive communautaire relative à la modernisation des exploitations agricoles instaurant le régime des plans de développement, ont été instituées certaines aides dites d'accompagnement qui peuvent être liées à l'agrément d'un plan de développement ou en être totalement indépendantes. Leur objectif commun est d'aider l'agriculteur à entreprendre une action dans le sens d'une modernisation de son exploitation et d'alléger le coût de gestion de celle-ci. Certains d'entre vous m'ont reproché la diminution de ces crédits. En 1985, l'enveloppe globale ainsi allouée a été de 117 millions de francs qui étaient destinés à financer les aides suivantes : une prime attribuée aux seuls bénéficiaires de plans de développement ; une aide à la tenue de la comptabilité de gestion versée aux agriculteurs qui utilisent pour la première fois ce type de comptabilité ; une aide de démarrage au groupement agricole ; enfin, une aide au périmètre d'irrigation et de remembrement.

La Communauté économique européenne donne la possibilité aux différents Etats membres de reconduire en 1986 la plupart des aides à la modernisation que je viens de mentionner. A ce titre, la dotation dans le projet de loi de finances pour 1986 du chapitre 44-40, article 30, s'élève à 76 millions de francs qui seront affectés à ces différentes actions en complément des remboursements du F.E.O.G.A. au titre de l'année 1984, qui devrait donc porter les disponibilités totales pour 1986, pour ce type d'action, à 100 millions de francs. La diminution existe, je ne la nie pas, mais ces actions restent cependant significatives.

Deuxième grand chapitre : les revenus, sur l'évolution desquels plusieurs d'entre vous m'ont interrogé. Je voudrais d'abord rappeler que l'année agricole de 1985 n'est pas encore achevée. Les conséquences de certains phénomènes climatiques, comme la sécheresse, dont je reparlerai tout à l'heure, ne sont pas encore parfaitement mesurées. Enfin, l'I.N.S.E.E., qui est chargé de la confection du compte national, et lui seul, reçoit encore actuellement des éléments d'information de toutes origines qui lui permettront de préciser un certain nombre d'agrégats pour la réunion de la commission des comptes de l'agriculture qui doit se tenir le 21 novembre prochain et au cours de laquelle seront présentés les résultats comptables prévisionnels pour 1985.

Cela dit, certaines estimations ont déjà circulé et des chiffres ont été prononcés ; aucun d'entre eux ne peut être confirmé pour le moment. Retenons simplement qu'ils se

rejoignent sur un point : le revenu global agricole sera en baisse en 1985 par rapport à 1984, qui a été, il est vrai, une année exceptionnelle à bien des égards, et notamment sur le plan des performances techniques.

J'ajoute, et nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous connaîtrons les premiers chiffres prévisionnels, qu'une année agricole prise en particulier est, de la même façon, relativement peu significative par elle-même. Tout a été dit sur les aléas de la profession agricole, sur l'irrégularité de ses résultats, sur les années de vaches maigres et les années de vaches grasses. Plus significatives sont les périodes pluri-annuelles car s'y manifeste le jeu des tendances profondes du revenu de l'agriculture.

De ce point de vue, les années 1974 à 1980 ont été pour l'agriculture une période particulièrement difficile, une période de sept années de vaches maigres dont toutes les conséquences ne sont sans doute pas encore résorbées. De 1974 à 1980 inclus, le revenu agricole a diminué de 17 p. 100, soit en effet - je le répète et le confirme pour M. Lestas - une baisse annuelle moyenne de 2,4 p. 100.

Les raisons de ce phénomène sont multiples et je n'en accuse pas personnellement ceux qui étaient alors ministres de l'agriculture, comme M. Méhaignerie.

M. André Soury. Mais si, il faut les accuser !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ils sont responsables des montants compensatoires !

M. le ministre de l'agriculture. Mais on peut néanmoins, indépendamment des remarques relatives à la politique agricole, souligner, parmi ces raisons, l'absence de maîtrise des coûts de production au cours d'une période marquée par deux chocs pétroliers et l'ouverture du fameux « ciseau des prix » qu'a rappelé l'un d'entre vous.

Je constate qu'un redressement de la situation s'opère à partir de 1981 puisque, entre 1980 et 1984 - et non pas 1985, monsieur Lestas - le revenu moyen, selon la commission des comptes de l'agriculture, a augmenté de 12,8 p. 100, soit 3,2 p. 100 en moyenne par an.

Ce redressement n'est sans doute pas l'œuvre des seuls pouvoirs publics ; il est aussi et surtout le fait des agriculteurs eux-mêmes qui ont su améliorer les performances de leurs systèmes de production, renverser la tendance séculaire à la baisse de la productivité des consommations intermédiaires et du capital, maîtriser leurs coûts, accroître la productivité globale et celle de leur exploitation par une gestion plus rigoureuse.

Et puis le soleil a pu également jouer ! Les pouvoirs publics ont su accompagner correctement cette évolution. S'ils n'avaient pas su le faire, on l'aurait peut-être dit ! On peut leur reconnaître cette part de mérite.

M. Godfrain a pourtant prétendu que le revenu agricole avait baissé depuis 1981. Non, le revenu agricole moyen, tel qu'il est calculé par la comptabilité nationale, n'a pas baissé. Je regrette que M. Godfrain soit absent. Pourquoi a-t-il dit cela ? Ou bien il ignore les chiffres du revenu agricole entre 1981 et 1984, c'est possible ! Ou bien il les connaît et, alors, pourquoi a-t-il affirmé que le revenu agricole avait baissé ? Je ne le comprends pas !

M. René André, rapporteur pour avis. Il parlait de son département !

M. le ministre de l'agriculture. Pour illustrer mon propos, je ne prendrai qu'un seul exemple, mais il me semble qu'il est lourd de sens. De 1981 à 1984, le volume des livraisons a augmenté de 9,9 p. 100 alors que celui des consommations intermédiaires n'augmentait, quant à lui, que de 2,4 p. 100. Là est l'explication fondamentale du phénomène. Il faut en attribuer la responsabilité à ceux qui ont exécuté ce travail.

A propos des consommations intermédiaires, M. Briane, qui m'a posé des questions très intéressantes, a déclaré à peu près ceci : L'I.P.P.I.N.E.A. est à l'heure actuelle en phase de croissance sur une courbe exponentielle. Je viens de vérifier les chiffres : en 1984, l'I.P.P.N.E.A. a augmenté de 6,8 p. 100, et en 1985, de 4,5 p. 100. Peut-on vraiment parler de courbe exponentielle, monsieur Briane ? (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Il ne sait pas ce que c'est !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ce sont des mathématiques modernes !

M. Jean Briane. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean Briane, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Briane. M. le ministre, dans mon intervention j'ai parlé d'une courbe parfois exponentielle. (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*) Et je n'ai pas cité d'année, notamment pas 1985 ou 1984. J'ai dit simplement que le fossé s'était creusé parce que les prix étaient restés horizontaux et que la courbe de l'I.P.P.I.N.E.A. avait été parfois exponentielle. J'ai fait un constat que personne ne peut nier.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Si !

M. Jean Briane. Cela dit, les ministres ne sont pas nécessairement responsables de cette évolution.

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Je vous remercie de cette précision, monsieur Briane. Je vous suggère de ne parler de courbe exponentielle que pour des périodes autres que celles dont je me sens comptable. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Je voudrais aussi donner une précision sur les chiffres qui expliquent cette évolution générale du revenu entre 1981 et 1984. J'ai indiqué que pendant cette période le volume des livraisons agricoles s'était accru de 9,9 p. 100, c'est-à-dire que l'ensemble des marchandises produites par les agriculteurs a augmenté de plus de 10 p. 100. M. Godfrain nous a, en des termes assez sévères, accusés d'avoir porté atteinte au potentiel de production de l'agriculture.

M. Guy-Michel Chauveau. Il dit n'importe quoi !

M. le ministre de l'agriculture. Je note que pendant la période dont je parle, la production a augmenté de 10 p. 100. Là encore, je m'interroge : comment peut-on ainsi affirmer des choses qui ne correspondent pas à la réalité telle que des gens de bonne foi peuvent l'observer.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Cela fait quatre ans qu'ils disent cela !

M. le ministre de l'agriculture. Quel que soit l'avenir en matière de prix agricoles, il ne fait pas de doute que le succès de l'agriculture française dépendra de l'efficacité de sa gestion technique et économique. La performance économique qui doit être recherchée dans tous les domaines ne signifie pas que l'Etat n'ait plus rien à faire pour aider à l'adaptation des structures, à la modernisation des exploitations ou à la compensation des handicaps naturels - vous l'avez souligné, je suis d'accord avec vous. Mais elle incite à mettre l'accent d'abord, comme je l'ai dit, sur la formation des hommes, notamment à la gestion, afin qu'ils puissent choisir et mettre en œuvre les investissements les plus porteurs d'avenir.

Le troisième chapitre concerne la fiscalité. Je répondrai à M. Mathieu, à M. Carlelet et à M. Haby, et j'entrerai un peu dans le détail.

La fiscalité agricole, comme l'ont indiqué certains d'entre vous, doit également évoluer dans le sens d'une modernisation, et les dernières années ont été marquées par quelques progrès importants dans ce sens.

Il y a eu d'abord, dans la loi de finances pour 1982, la généralisation de la T.V.A. pour tous les agriculteurs dont le chiffre d'affaires excède 300 000 francs. Cette mesure devait faciliter la transition vers un régime d'imposition des revenus au bénéfice réel.

Les changements les plus marquants ont, en effet, concerné l'imposition des revenus.

La loi de finances pour 1984 comportait d'importantes dispositions en matière d'imposition des bénéfices agricoles. La réforme qu'elle mettait en œuvre se composait de plusieurs volets.

Elle prévoyait, tout d'abord, des mesures de remise en ordre, destinées à corriger des anomalies du régime antérieur. Il s'agissait essentiellement de réintroduire dans les stocks les avances aux cultures et de fixer à douze mois la durée normale de l'exercice.

Elle comportait, ensuite, des dispositions destinées à prendre en compte les principales spécificités agricoles. La plus importante a été le blocage de la valeur des stocks à rotation lente, qui contrebalance les effets de l'inflation sur la comptabilisation des stocks pour les productions où ils sont les plus lourds : élevage bovin, viticulture, pépinières. Il faut citer aussi la possibilité donnée aux agriculteurs soumis au régime simplifié de choisir un autre cadre pour l'exercice que l'année civile, dans des limites toutefois strictes. Dès la loi de finances pour 1985, des améliorations ont été apportées sur ces deux points.

La loi de finances pour 1984 prévoyait aussi l'abaissement du seuil de passage du forfait au réel, en deux étapes, à 450 000 francs d'abord, puis à 380 000 francs. La loi de finances pour 1985 a, là aussi, introduit des assouplissements puisqu'elle a reculé ces étapes de deux ans, en les repoussant à 1988 et à 1990. En revanche, dès 1984, le seuil du réel normal a été relevé à 1 800 000 francs.

Cette réforme retenait, enfin, plusieurs dispositions de nature à clarifier la situation des contribuables auxquels nous nous adressons. Le passage au réel n'intervient plus désormais qu'à compter de l'année suivant celle au cours de laquelle le seuil a été franchi. On évite ainsi d'avoir à reconstituer une comptabilité non tenue. Enfin, pour les G.A.E.C., la transparence fiscale est maintenant de droit pour tous. En échange, le seuil de passage au réel a été fixé à autant de fois 60 p. 100 du seuil individuel qu'il y a d'associés dans le G.A.E.C.

La simplification, monsieur d'Harcourt, n'était certainement pas la partie la plus aisée à réaliser dans cette réforme. Je vous accorde que des améliorations sont encore nécessaires. Le Gouvernement en a conscience puisque, en 1984, ainsi que vous l'avez rappelé, il avait confié une mission de réflexion sur une possible simplification à un groupe de travail. Cette mission a d'ailleurs été élargie et précisée récemment, notamment en matière d'harmonisation des dates de clôture de l'exercice pour la T.V.A. et pour les bénéfices agricoles, ainsi que d'écrêtement des revenus exceptionnels. Le rapport définitif de ce groupe de travail devrait être déposé très prochainement et retiendra toute l'attention du Gouvernement.

Ce n'est d'ailleurs pas le moindre mérite de la réforme entreprise que d'avoir suscité une concertation approfondie entre l'administration et la profession, qui a permis de faire évoluer les esprits de part et d'autre et d'amender les textes initiaux pour qu'ils puissent servir à la fois à la gestion et à la comptabilité, comme le souhaitait tout à l'heure M. Carlelet. D'autres modifications importantes ont également été réalisées, en matière de droits de mutation notamment.

On a beaucoup parlé du plafonnement de l'avantage fiscal accordé aux transmissions à titre gratuit de parts de G.F.A. et de biens fonciers donnés à bail à long terme. L'effet incitatif de ce dispositif était peut-être douteux et sans rapport, sans doute, avec son coût pour les finances publiques. Sa limitation est donc une mesure d'équité.

La loi de finances pour 1985 comportait également un abaissement de sept points des droits de mutation qui pèsent sur les achats de terres réalisés par les jeunes agriculteurs.

Enfin, pour être complet, je vous rappelle que la mise en chantier de la révision des bases cadastrales sera entreprise dès 1986, répondant ainsi au vœu exprimé depuis de nombreuses années par tous ceux qui se préoccupent de cotisations sociales ou de fiscalité locale. Je pense en particulier à certains départements qui sont gênés pour fixer les cotisations et le forfait.

J'ajoute que vous venez de voter, dans la première partie du projet de loi de finances pour 1986, un amendement important qui précise le régime fiscal de l'entreprise agricole à responsabilité limitée : droits d'apports réduits à 0,6 p. 100 pour l'immobilier, c'est-à-dire les terrains et les bâtiments, et application des bénéfices agricoles aux membres de l'E.A.R.L. constituée au sein d'une même famille.

Telles sont les quelques précisions que je voulais apporter en matière de fiscalité.

Le quatrième chapitre concerne le B.A.P.S.A., la retraite et les prestations sociales, et je réponds d'abord à l'un de vos rapporteurs.

J'ai écouté attentivement le rapport de M. Couillet, qui a consacré l'essentiel de son intervention au projet de loi sur l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite.

Ce texte a été adopté hier par le conseil des ministres. Il est en distribution dès aujourd'hui. Nous en discuterons dans ce même hémicycle d'ici un mois. Je n'ai donc pas l'intention de répondre en détail pour ne pas anticiper sur une discussion que nous aurons au cours des prochaines semaines.

Je veux cependant relever tout de suite un point que vous avez évoqué, monsieur le rapporteur spécial, à propos de l'écart pour le montant des retraites entre le régime agricole et le régime général. Il n'est pas tout à fait exact de dire qu'il y a un écart de 37 p. 100 entre la retraite des agriculteurs cotisant dans les plus basses tranches de revenus et celle des salariés cotisant au S.M.I.C. En effet, actuellement, à durée d'assurance équivalente, la retraite servie à un agriculteur ayant cotisé depuis l'instauration du régime dans la tranche du barème donnant droit à trente points par an, ce qui correspond à une exploitation de six à trente hectares - vous conviendrez avec moi qu'il ne s'agit pas d'un gros exploitant - est supérieure à celle dont bénéficie un salarié ayant cotisé sur une assiette de revenu professionnel égale à 2 080 fois le S.M.I.C. Le premier perçoit, en effet, un peu plus de 26 600 francs par an contre un peu plus de 25 300 francs au second.

Je conviens avec vous, monsieur le rapporteur spécial, que ces montants demeurent très faibles et que leur revalorisation est souhaitable, comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, mais je ne voulais pas laisser accréditer plus longtemps l'idée d'un écart aussi grand alors que le Gouvernement s'est, au contraire, efforcé de rechercher la parité avec le régime des salariés pour les plus petits exploitants.

Qui plus est, je m'interroge sur la logique de votre propos. L'an dernier, l'augmentation des cotisations était un peu supérieure à celle des prestations, et vous trouviez que ce n'était pas juste. Cette année, l'augmentation des cotisations est exactement égale à celle des prestations, ainsi que plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs, ont bien voulu le reconnaître, et vous parlez de budget de reconduction et d'immobilisme !

Monsieur le rapporteur spécial, je ne suis ni prestidigitateur, ni magicien, ni marchand d'illusions. Je ne sais pas, et je crois que personne ne sait - malgré ce que j'ai parfois entendu cet après-midi - financer les prestations sans faire appel à des cotisations ou à la solidarité nationale. S'agissant du B.A.P.S.A., l'effort de la solidarité nationale est très exactement identique à ce qu'il était l'an dernier. Il représente près de 80 p. 100 des ressources du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je ferai une remarque parallèle à propos de votre raisonnement concernant l'abaissement de l'âge de la retraite. Vous avez, ainsi que d'autres, réclamé cette mesure, et vous vous étonnez qu'elle s'accompagne de contreparties harmonisant les devoirs de la profession en matière de financement sur les droits nouveaux qui lui sont reconnus. Là encore, il n'y a pas de miracle, pas plus qu'il n'y a de droits nouveaux sans charges nouvelles. Selon un dicton populaire, « donner et retenir ne vaut ». Je dirai à mon tour que « promettre et refuser de financer » ne vaut guère davantage.

Le Gouvernement a pris des engagements d'équité et d'harmonisation des droits entre toutes les catégories de Français. Il les accompagne de mesures d'harmonisation parallèles aux droits nouveaux qu'il accorde. C'est la logique d'un projet que nous aurons, dans un mois, l'occasion de discuter plus longuement.

La plupart des observations que je viens de faire répondent également aux remarques formulées par M. Gengenwin et par M. André ce matin.

S'agissant du financement du B.A.P.S.A., à législation constante, je ne puis que répéter qu'il n'y a pas de variation en pourcentage par rapport à l'année précédente entre la participation professionnelle d'une part, c'est-à-dire les cotisations et les taxes sur les produits, et la solidarité nationale d'autre part, c'est-à-dire la compensation inter-régimes et la contribution de l'Etat, aussi bien à travers la subvention du ministère de l'agriculture qu'à travers les taxes parafiscales.

Il n'est donc pas possible de dire, comme certains d'entre vous l'ont fait, qu'il y a désengagement de l'Etat sous prétexte que la répartition des financements publics a pu évoluer d'une année sur l'autre. En effet, en raisonnant *a contrario*, je puis vous assurer que s'il y avait désengagement de l'Etat comme vous le dites, ce serait aussi perceptible au niveau des cotisations professionnelles. Or le Gouvernement a précisément choisi une logique inverse et l'accroissement des cotisations est l'un des plus faibles que l'on ait connu depuis bien longtemps, comme M. André a d'ailleurs bien voulu le reconnaître ce matin.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a formulé quatre observations auxquelles je tiens à répondre, même brièvement.

S'agissant d'une compensation démographique concernant l'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées, c'est un principe qui n'existe pas actuellement entre les différents régimes de sécurité sociale. Il pourrait cependant trouver sa justification dans la situation démographique particulière du régime agricole et, surtout, dans les économies qu'il permettrait de réaliser par le maintien à domicile de nombreuses personnes isolées. Toutefois, de grandes difficultés subsistent, notamment pour apprécier la part que prend l'aide sociale dans le financement de cette mesure. L'excellent rapport d'information réalisé pour le compte de votre commission par M. Laborde a bien montré combien il était malaisé de recueillir sur ce point toutes les données nécessaires à un jugement approprié. J'ai donc demandé qu'une mission d'inspection générale, commune aux ministères de l'agriculture et des affaires sociales et de la solidarité nationale, s'efforce d'éclaircir cette question, dont je mesure bien l'intérêt pour les agriculteurs âgés.

Pour ce qui est de la prise en charge des frais de tutelle aux allocations familiales par le risque, et non plus au titre de l'action sanitaire et sociale des caisses de mutualité sociale agricole, vous avez parfaitement raison, j'en conviens. Il subsiste un problème de mise en œuvre concernant l'harmonisation des plafonds de ces frais de tutelle entre les départements. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire récemment aux dirigeants de la mutualité sociale, j'espère que nous parviendrons à régler ce problème pour que le nouveau mode de financement intervienne dès le 1^{er} janvier prochain.

Dans ce cas, nous aurons dégagé sur les ressources d'action sanitaire et sociale des caisses de mutualité sociale agricole largement de quoi financer la vaccination antigrippale des personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, objet de votre troisième question. Nous pourrions ainsi avoir répondu favorablement à deux de vos préoccupations.

Concernant la prestation de congé de maternité pour les agricultrices, j'aurais voulu, comme vous, messieurs les rapporteurs, franchir une nouvelle étape. Cela n'a malheureusement pas été possible. Pour autant, des choses pourraient être améliorées dans ce secteur si l'on tâchait d'harmoniser le fonctionnement et le coût des services de remplacement, dont les disparités, d'un département à l'autre, sont importantes et, je n'hésite pas à le dire, quelquefois excessives. Mes services procèdent actuellement à une étude approfondie de ce dossier. Je pense que des réponses pourront être apportées rapidement.

Je remercie M. Chauveau de son intervention qui a montré les efforts faits en faveur de l'amélioration de la politique sociale agricole. Je lui signale que le ministre de l'économie, des finances et du budget a récemment répondu au président du Centre national des jeunes agriculteurs qu'il réexaminerait la question de l'exonération des cotisations sociales des jeunes agriculteurs.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. J'en viens à la sécheresse, question que plusieurs d'entre vous ont abordée, M. Tavernier d'abord ce matin, M. Pistré ensuite, longuement, puis, cet après-midi, M. Blanc, M. Briane et, plus rapidement, M. Godfrain.

Je me suis rendu à plusieurs reprises, officiellement ou plus discrètement, sur le terrain. J'ai mesuré l'exceptionnelle gravité de cet accident climatique et son impact sur la situation de certaines catégories d'agriculteurs, notamment, vous l'avez tous souligné, les éleveurs.

Rien ni personne ne me fera donc minimiser les répercussions économiques de la sécheresse qui a frappé le sud, le sud-ouest et le centre de la France, mais je voudrais que nous prenions ensemble l'exacte mesure de ce phénomène.

Posons d'abord que nous ne découvrons pas, vous et moi, aujourd'hui, que l'agriculture est plus qu'aucune autre activité économique sujette aux variations et aux aléas climatiques. C'est même d'ailleurs pour cela qu'a été institué il y a plus de vingt ans le fonds de garantie contre les calamités agricoles. Cette procédure permet d'indemniser ceux qui ont subi, du fait de ces situations catastrophiques, des préjudices économiques. Elle sera appliquée comme elle doit l'être, avec diligence, équité et efficacité. Je l'ai rappelé récemment, à plusieurs reprises. Mon collègue de l'économie, des finances et du budget l'a indiqué aussi. Les engagements de l'Etat seront, là comme ailleurs, tenus, ce qui signifie que le fonds de garantie des calamités sera, pour la part qui lui revient, remis à niveau par l'Etat.

Pour le reste, les décisions que j'ai proposées au Gouvernement et que j'ai complétées déjà à deux reprises traduisent un double souci.

Mon premier souci, je le répète ici, était de ne pas réitérer les erreurs de 1976, alors que certains d'entre vous semblaient les trouver encore de bonne facture, et de ne pas prêter le flanc, dans une période qui exige de la part de tous les Français rigueur et sens de l'effort, à des accusations qui, au bout du compte, comme en 1976, se seraient retournées contre les agriculteurs eux-mêmes. On ne peut pas constamment plaider, comme je le fais depuis que je suis ministre de l'agriculture, parce que je crois que c'est juste, pour que l'agriculture soit traitée comme un secteur économique à part entière, décisif pour l'avenir du pays et pour ses grands équilibres, et réclamer, sans autre examen, des mesures exorbitantes du droit commun, alors que des procédures particulières sont déjà définies par la loi.

Mon second souci a été de ne pas méconnaître l'ampleur inégale de cette calamité dans certains départements - je reviendrai sur ce point qui fait aujourd'hui difficulté, y compris entre les organisations agricoles - et de permettre aux agriculteurs concernés de passer ce cap difficile. C'est le sens des mesures qui ont été arrêtées en liaison avec la profession et qui sont déjà appliquées, j'en ai eu la preuve dans les quarante-huit dernières heures : prêts spéciaux à des conditions de bonification exceptionnelles, report de paiement des cotisations sociales, aides au transport et au financement de fourrages d'origine communautaire. Dans plusieurs départements, les organismes stockeurs sont déjà en mesure d'indiquer les quantités de céréales fourragères dont ils ont besoin pour satisfaire les demandes des agriculteurs. Donc, ces aides marchent ! Les décisions ont été prises. Les arrêtés ont été signés. Les instructions de la caisse nationale de crédit agricole ont été données aux caisses régionales.

Ces mesures d'accompagnement ont représenté pour les finances publiques un acte réel de solidarité. J'espère que ceux qui en ont contesté la portée ne seront pas un jour en situation d'en regretter l'ampleur et la rapidité. J'ajoute que je veillerai personnellement à l'exécution des décisions qui ont été prises.

Certains jugent cependant - et deux d'entre vous s'en sont fait l'écho - que l'effort de l'Etat, notamment en matière d'approvisionnement des céréales, est insuffisant. Le Gouvernement saura faire face aux demandes complémentaires qui pourraient être exprimées dès lors que la première tranche de 200 000 tonnes sera effectivement parvenue chez les éleveurs.

Il s'agit pour moi non pas de nier l'étendue du dommage, mais d'essayer de traiter raisonnablement une demande, de préférence au cas par cas et en tenant compte de la situation relative des départements. En effet, si nous avions décidé il y a quinze jours une aide directe, générale, aveugle, nous l'aurions sans doute accordée à un nombre *x* de départements affectés par la sécheresse, 36 ou 45 selon les moments.

Or, certains responsables agricoles sont venus m'expliquer que ces départements n'avaient pas été touchés par la sécheresse de la même façon, qu'une douzaine, vraisemblablement, l'avaient été beaucoup plus que les autres et qu'il fallait en conséquence mettre sur pied un dispositif spécifique pour ceux-là. Qu'aurait donc signifié l'aide directe dans ce cas-là ? Qu'on l'aurait répartie aveuglément dans trente-six départements et que dans quinze autres d'entre eux, sans doute, les gens n'auraient pas touché ce dont ils avaient besoin, alors que dans d'autres, les éleveurs, qui n'y sont pour rien,

auraient reçu une aide dont ils n'avaient peut-être pas un besoin urgent. Voilà ce que j'ai voulu éviter de faire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

C'est la raison pour laquelle j'ai bien entendu les demandes de certaines organisations professionnelles, comme le centre national des jeunes agriculteurs. Je peux donc confirmer que le Premier ministre a décidé qu'en cas de nécessité une autre tranche de céréales fourragères pourrait être dégagée pour ceux qui en auront le plus besoin, aux mêmes conditions que pour les 200 000 tonnes qui sont d'ores et déjà à la disposition des éleveurs. Ainsi, il me semble que nous prendrons en compte les difficultés exactes, réelles, concrètes des éleveurs de ces régions, sans que le dispositif mis en place par le Gouvernement puisse se retourner contre eux.

Je dirai maintenant quelques mots de la situation de la viande bovine, qui a été évoquée par M. Maujouan du Gasset, par M. Rodet, par M. Huguet, longuement, ce matin dans son rapport, et enfin tout à l'heure par M. Lestas.

La gestion de l'intervention publique par la Commission des communautés européennes en 1985 est très loin de donner satisfaction pour le secteur de la viande bovine. La Commission n'a pas suivi les propositions de la délégation française qui demandait une ouverture plus souple des achats de carcasses entières plutôt qu'une limitation de ce mécanisme à une courte période à l'automne.

Les inconvénients de cette dernière pratique sont évidents, et certains d'entre vous les ont soulignés : les éleveurs privilégient la période où l'intervention concerne les carcasses entières pour livrer leurs animaux, de sorte que le mécanisme n'est plus en mesure de soutenir efficacement les coûts.

Mais pour être objectif - et je m'y efforce - il faut aussi admettre que la Commission ne dispose pas d'une grande marge de manœuvre dans la gestion de l'intervention publique. Fin septembre 1985, les stocks communautaires atteignaient déjà 800 000 tonnes. La production annuelle de la Communauté étant de l'ordre de 7 millions de tonnes, c'est donc 12 p. 100 environ de cette production totale qui sont entreposés dans des frigorifiques. Or, on ne peut congeler indéfiniment des viandes pour les stocker dans des entrepôts, fussent-ils communautaires.

En 1985, donc, la Commission n'a autorisé les achats de carcasses entières que pendant trois semaines, du 30 septembre au 18 octobre. A celui d'entre vous qui nous faisait quelques reproches sur ce sujet, je répondrai qu'elle a agi sur l'insistance particulière du Gouvernement français qui a été le seul - c'est du moins mon sentiment - à se battre sérieusement pendant tout l'été pour obtenir cette intervention sur la viande bovine.

Avant le 30 septembre, l'intervention portait sur les quartiers avant. Depuis le 18 octobre, elle a été rétablie pour les quartiers arrière, pour l'ensemble des qualités.

Que s'est-il passé pendant les trois semaines d'intervention sur les carcasses entières, intervention dont certains d'entre vous réclament qu'elle se poursuive ? Ont été stockées dans les frigorifiques 31 000 tonnes supplémentaires en France et plus de 115 000 tonnes dans la Communauté, ce qui n'est pas rien !

Par rapport à l'année 1984, pourtant, les achats de carcasses entières ont duré moins longtemps : trois semaines contre trois mois. Certes, la production est moins élevée que l'année dernière, non seulement en raison d'un net ralentissement des abattages de vaches, mais encore parce que les livraisons de bœufs sont également en recul. Pendant les trois semaines d'achat de carcasses, les retraits du marché ont été exceptionnellement énergiques - ce qui montre aussi que ceux qui gèrent ce marché ont bien travaillé - et constituent un record dont on n'a peut-être pas à se vanter.

Compte tenu de l'effet pervers de la limitation dans le temps des achats de carcasses, les cours, effectivement, ne se sont pas redressés. Cependant, leur chute a sans doute été enrayée et les cotations de cette semaine traduisent un léger redressement des prix de marché des bœufs et des jeunes bovins, le secteur qui, selon moi, souffrait le plus.

On doit considérer que l'excès de production accumulé pendant l'été a été résorbé par l'intervention, et la poursuite des achats de quartiers arrière, ainsi que l'opération de stockage privée en cours, devraient donc permettre de préserver encore un temps l'équilibre du marché. Il est toutefois certain que le redressement des prix de marché ne pourra être que très progressif.

Il faut tout de même avoir, dans cette affaire, l'honnêteté de reconnaître que les quantités en jeu sont énormes. J'ai parlé tout à l'heure de 800 000 tonnes de stocks communautaires. Il est facile, je le sais, de demander la mise en place de l'intervention. Mais puis-je rappeler que le F.E.O.G.A. consacre 2,5 milliards d'ECU à la viande bovine - ce qui représente près de 14 p. 100 de ses dépenses - dont 1,2 milliard d'ECU pour l'intervention, le reste étant, pour l'essentiel, destiné à financer l'exportation ?

Il faut avoir l'honnêteté de dire, ce que j'ai fait à plusieurs reprises devant des responsables professionnels du secteur de la viande bovine, que dans un marché communautaire lourd, dont je viens de rappeler les chiffres, avec des volumes très importants, mettant en jeu des budgets très élevés, l'aide publique, que certains d'entre vous ont réclamée, par les mécanismes d'intervention tels qu'ils fonctionnent, trouve d'elle-même ses propres limites. Il faut avoir le courage de dire qu'il ne sert peut-être pas à grand-chose, pour l'amélioration du revenu des producteurs, de réclamer à nouveau, alors que des centaines de milliers de tonnes pèsent sur le marché, une intervention dont on sait que, de toute façon, elle sera brève car la limite physique des frigorifiques est atteinte et la limite financière du F.E.O.G.A. l'est aussi.

M. André Soury. Sacrée limite !

M. le ministre de l'agriculture. Les acheteurs de viande bovine ne sont pas plus sots que d'autres. Ils savent que des quantités énormes devront être mises sur le marché !

D'aucuns nous parlent de besoins qui ne sont pas satisfait. J'ai été très intéressé, monsieur Soury, par ce que vous avez dit à ce sujet. Mais comment financer la mesure que vous préconisez ? Qui va acheter ? Qui va payer ?

M. André Soury. C'est la logique du système, effectivement.

M. le ministre de l'agriculture. Si l'on peut attendre cinquante ou soixante ans, peut-être ! Mais pour aujourd'hui, mais pour demain ? Qui paye les céréales excédentaires, la viande bovine excédentaire ? Va-t-on demander aux agriculteurs s'ils sont prêts à les donner ?

M. André Soury. C'est la limite de votre logique !

M. le ministre de l'agriculture. Il faut être logique, en effet.

M. André Soury. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture. Les productions de viande bovine doivent aussi s'adapter aux besoins des marchés, au goût des consommateurs. Cela également doit être dit.

Enfin, j'ajoute que l'action des pouvoirs publics dans ce secteur difficile, et dont je ne nie pas la crise actuelle, a été réelle. Je rappellerai très brièvement, sans entrer dans le détail, le rôle de l'Ofival depuis six mois. Certains d'entre vous le connaissent d'ailleurs.

J'ouvrirai ici une parenthèse à propos des offices.

Certains d'entre vous ont indiqué que les crédits dont ils disposent étaient insuffisants. Lorsque cette remarque ou cette critique provient des bancs de la majorité, je m'efforce d'y répondre. Je suis plus étonné que certains de ceux qui avaient dit que les offices par produit étaient une menace pour l'agriculture, un risque de « collectivisation » de l'agriculture - je crois avoir entendu le terme - réclament aujourd'hui pour eux des crédits supplémentaires.

De deux choses l'une, en effet : ou ces offices sont inefficaces, mauvais, et présentent un risque de collectivisation, et moins on leur donne d'argent et mieux cela vaut ; ou bien, si l'on réclame un peu plus de crédits, c'est qu'ils doivent bien quand même servir à quelque chose ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Cointat. Ce ne sont pas de vrais offices !

M. le ministre de l'agriculture. J'en viens maintenant aux industries agricoles et alimentaires.

Le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles - l'un d'entre vous l'a rappelé - est un point fort de notre industrie. Le bilan est simple, et il est très parlant : 4 000 entreprises, 600 000 emplois ; 5,5 p. 100 du produit intérieur brut de la France, soit près de 10 p. 100 si

l'on considère l'ensemble de la filière agriculture et transformation industrielle des produits agricoles ; 80 milliards de francs d'exportations, enfin, ce qui veut dire qu'environ 40 p. 100 de la valeur ajoutée du secteur est exportée. Cet excédent commercial devrait dépasser, cette année, 19 milliards de francs.

Tel est le tableau général.

Promouvoir les exportations, c'est, bien sûr, pour les pouvoirs publics, aider les exportateurs. Le développement des offices, de la Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires, la Sopexa, la création du comité de développement des exportations agro-alimentaires en sont quelques aspects.

Un autre aspect, plus sensible encore, a consisté à revoir profondément les critères d'attribution des crédits de politique industrielle que vous avez votés les années précédentes.

Traditionnellement, ces aides empruntaient en totalité le canal de la prime d'orientation agricole, et elles subventionnaient l'investissement industriel physique.

L'action des pouvoirs publics a consisté à développer progressivement, parallèlement à cette formule, un autre canal d'aides : c'est le programme global de développement de l'entreprise, notion plus large que celle du seul investissement physique qui en est le fondement. Il est destiné, notamment, à prendre en compte le développement à l'exportation, l'implantation commerciale ou industrielle à l'étranger. Ce canal est devenu le fonds d'investissement stratégique, et il se veut l'instrument agro-alimentaire du programme prioritaire du 9^e Plan « mieux vendre en France et à l'étranger ».

Pour 1986, le Gouvernement s'est donc fixé trois priorités auxquelles concourent l'ensemble des moyens publics de financement dans ce secteur.

La première se traduira - je l'ai déjà dit tout à l'heure - par un effort particulier de soutien aux entreprises de la première transformation, au nombre desquelles figure d'ailleurs le plus grand nombre des coopératives que nos dispositifs d'aide visent à soutenir particulièrement.

La deuxième priorité consiste, dans la ligne de ce que j'indiquais il y a quelques instants, à soutenir le développement international des entreprises françaises. Les projets d'implantation axés sur les exportations de vins, de fromages, ou encore de produits issus de la seconde transformation bénéficieront en principe d'un soutien prioritaire.

Troisième priorité, enfin, troisième axe d'effort : le programme prioritaire « Aliment 2000 » que le ministère de la recherche et de la technologie et celui de l'agriculture se proposent de cofinancer, afin d'accentuer l'effort de recherche et d'innovation dans les industries agricoles et alimentaires.

En effet, l'adaptation aux nouvelles données technologiques est sans doute la clef de la compétitivité des entreprises. Dans ce domaine, le programme que j'ai eu l'occasion de présenter il y a quelques jours avec M. Hubert Curien, est considérable. Il est assorti d'un engagement financier : les 540 millions de francs qui y seront consacrés sur trois ans correspondent en fait, dans ce secteur, à un doublement de l'effort des deux ministères.

Pour l'année 1986, 180 millions de francs, dont 90 millions provenant de différentes lignes du budget de l'agriculture - ce qui fait plus que doubler la contribution de celui-ci - seront employés à des recherches en nutrition, biotechnologie, automatisation, dans le domaine de la qualité des aliments, des recherches socio-économiques et de la formation.

Nous sommes, M. Curien et moi-même, fiers de ce programme « Aliment 2000 », parce que nous pensons qu'il faut aider substantiellement les industries agricoles et alimentaires à réussir les mutations qui sont en cours dans ce secteur, les aider dans les secteurs porteurs. Peut-être s'apercevra-t-on que certaines diminutions de crédits dans le chapitre consacré à ces industries n'ont peut-être pas l'importance que certains leur ont accordée.

Demier point que je souhaite évoquer : la politique agricole commune et les réflexions que certains d'entre vous ont présentées sur le « Livre vert ».

J'ai évoqué, à plusieurs reprises, la situation de l'Europe. Elle se trouve pratiquement en arrière-plan de tous les aspects que j'ai cherchés à dégager devant vous. Le budget du ministère de l'agriculture ne peut être compris, en effet, si l'on ne se réfère pas de façon plus explicite à la politique agricole commune.

Je ne développerai pas exagérément ce chapitre, me contentant de rappeler que l'évolution de la P.A.C. s'est organisée autour de trois axes.

Le premier d'entre eux est le perfectionnement des organisations communes de marché.

En vertu d'une décision du Conseil des ministres de mai 1985, la Commission procède actuellement à un réexamen de l'organisation commune de marché de la viande ovine, destiné - je réponds ici à M. Proriol - à éliminer les distorsions de concurrence liées aux primes d'abatage aux brebis du Royaume-Uni.

Le Conseil a commencé aussi à examiner les projets de réforme des sucres et des amylacés. La Commission a, d'autre part, fait part de son intention de déposer des projets concernant les céréales et la viande bovine. Le projet sur les céréales devrait être soumis au Conseil à la fin du mois.

Voilà le travail de réforme qui s'accomplit !

Quant au Livre vert, j'en dirai également quelques mots. Je rappelle qu'en mars 1984, le Conseil des ministres avait pris d'importantes décisions destinées à mettre fin à la permanence des montants compensatoires monétaires, qui menaçaient l'unité du marché européen.

En vertu de ces décisions, les montants compensatoires français sont désormais supprimés, l'un d'entre-vous l'a rappelé. Les montants compensatoires monétaires positifs ont été supprimés à hauteur de 80 p. 100, le solde devant disparaître au plus tard au début de la campagne 1987-1988.

Enfin, lors de ce Conseil, il a été décidé que la création de nouveaux montants compensatoires, liée à d'éventuelles fluctuations monétaires, serait encadrée par un mécanisme qui prévoit leur démantèlement automatique sur trois ans.

La deuxième des évolutions de la politique agricole commune est la généralisation de la maîtrise quantitative des productions.

La permanence d'excédents non écoulables sur les marchés internationaux à des conditions normales a successivement conduit le Conseil à instaurer, en 1984 : un seuil de garantie pour les céréales et le colza ; un mécanisme des quotas laitiers de garantie ; une distillation obligatoire des quantités de vin susceptibles de perturber le marché ; un mécanisme de quota aidé limitant les quantités garanties pour les tomates de transformation et les raisins secs.

Les mêmes considérations, jointes à la contrainte budgétaire, ont conduit le Conseil à s'orienter progressivement vers une politique prudente de prix, que justifiait par ailleurs la dérive de l'inflation.

Sur tous ces points, j'ai été quelque peu surpris d'entendre plusieurs intervenants indiquer qu'il ne fallait pas prendre ces décisions. L'un d'entre vous, par exemple, a dit que l'instauration des quotas laitiers n'était pas une bonne décision, qu'il fallait faire autre chose. C'est un point de vue intéressant, mais j'aimerais, monsieur Goasduff, que l'on me dise ce que l'on pouvait faire d'autre...

M. Jean-Louis Dumont. Tout est là !

M. le ministre de l'agriculture. ... que de limiter la production laitière en 1984.

M. Michel Cointat. Je vous enverrai mon exposé à Menton, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. J'aurais aimé, monsieur Cointat, que vous expliquiez ce qui pouvait être fait alors que la production laitière européenne atteignait 105 millions de tonnes, et que tous les experts - dont vous-même, d'ailleurs, dans des écrits précédents - avaient indiqué que la limite des usages marchands était de l'ordre de 97 à 98 millions de tonnes. J'aimerais bien qu'on m'explique ce qu'il fallait faire en 1984 face à cette situation, alors que la croissance de la production laitière est connue et analysée depuis à peu près dix ans.

Qu'a-t-il été fait pendant dix ans pour expliquer aux agriculteurs que cela ne pouvait pas durer ? Je serais curieux de voir quel texte, émanant d'un responsable de la politique agricole dans ces années, indiquait que la production laitière ne pourrait pas continuer à croître indéfiniment à la même vitesse. Cela monsieur Cointat, vous le savez très bien ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Louis Dumont. L'opposition fait de la démagogie, c'est tout !

M. le ministre de l'agriculture. Vous aviez d'ailleurs eu l'occasion d'en essayer les premiers effets lorsque vous étiez au Gouvernement.

M. Michel Cointat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Bien sûr !

M. le président. La parole est à M. Cointat, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Michel Cointat. Monsieur le ministre je considère que vous êtes un peu sévère sur vos prédécesseurs.

Comme je n'étais pas ministre de l'agriculture à l'époque à laquelle vous vous référez, je me sens tout à fait libre d'en parler. Je me permets de vous rappeler que vous trouverez dans les archives du Parlement européen un opuscule de soixante pages qui s'intitule « Pour une nouvelle politique agricole commune » et qui date de 1978. Je vous demande de bien vouloir vous y référer, cela rendra sûrement plus prudents les propos que vous tenez sur vos prédécesseurs. *(Exclamations sur les bancs des socialistes. - Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Plusieurs députés socialistes. Mais vous n'avez rien fait !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous remercie beaucoup, monsieur Cointat, de cette précision et je suis très heureux d'apprendre que vous êtes, avec d'autres, l'auteur d'un document, datant de 1978, sur la réforme de la politique agricole commune. J'aurais été très satisfait, monsieur Cointat, que ce document commençât à être mis en application à cette époque.

Le document sur la base duquel nous avons, nous, commencé à discuter des problèmes européens n'est pas issu du parlement européen mais d'un conseil des chefs d'Etat. C'est le « mandat du 30 mai 1980 », dans le texte duquel est inscrit la genèse de la contrainte budgétaire. C'est cela, monsieur Cointat, qu'il a fallu faire. Et vous le savez très bien ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Plusieurs députés socialistes. Eh oui !

M. Michel Cointat. Permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas encore résolu le problème de la contrainte budgétaire. Nous sommes toujours dans l'impasse pour le budget.

M. le ministre de l'agriculture. Cela me conduit à évoquer le troisième axe du travail qui est en train de se faire au sein de la Communauté dans l'évolution de la politique agricole commune : la mise en place de la maîtrise budgétaire, dont certains ont parlé ce matin.

Le problème des excédents, que nous connaissons tous, joint à la situation dépressive de la plupart des marchés internationaux a confronté la Communauté européenne à un grave problème budgétaire, qu'elle a résolu en 1984, après quatre ans de discussions, par l'affirmation d'une discipline stricte, qui, à la vérité, était déjà contenue dans les décisions prises en 1980 par le conseil des ministres auquel je viens de faire allusion.

En vertu de cette règle, la croissance du F.E.O.G.A. est désormais limitée, sauf circonstances exceptionnelles, à environ 2 p. 100 par an.

En contrepartie de cette contrainte, désormais codifiée, le budget de 1985 s'exécute dans des conditions normales, et le budget de 1986 est en cours d'élaboration sans problème majeur d'équilibre.

La politique agricole commune a rempli efficacement, pendant de nombreuses années, ses objectifs sociaux et économiques. Certains secteurs de notre agriculture continuent même à en bénéficier.

L'un d'entre vous a prétendu que les agriculteurs profitaient de moins en moins de la P.A.C. Pour répondre à ce propos, que je trouve un peu sommaire, je donnerai un chiffre concernant un secteur de production important de l'agriculture française. En 1983-1984, la France a vendu, dans les autres Etats de la Communauté, 11 millions de tonnes de céréales au prix intérieur. En 1984-1985, elle a, dans ces mêmes Etats de la Communauté, vendu 14,5 millions de tonnes à un prix intérieur. J'aimerais que M. Godfrain me précise en quoi il considère que les agriculteurs, en particulier les céréaliers que je viens de citer en exemple, profitent de moins en moins de la politique agricole commune.

Le succès de la P.A.C. la confronte désormais à une double contrainte : une contrainte extérieure, c'est-à-dire la concurrence sur les marchés mondiaux, et une contrainte budgétaire, que je viens de rappeler. C'est ce constat de bon sens, difficilement récusable, qui fonde les réflexions contenues dans le document qu'on appelle le « Livre vert ».

La France aborde ce débat, qui est à peine commencé au sein du conseil des ministres, avec la volonté de poursuivre l'expansion agricole et de maintenir le respect des principes fondateurs de la politique agricole commune : unicité du marché, préférence communautaire, solidarité financière.

Pour autant, notre réflexion ne doit pas rester prisonnière du cadre tracé par le Livre vert. D'une part, ce document s'adresse à l'ensemble des pays de la Communauté, qui connaissent des niveaux de développement et des problèmes agricoles variés et disparates, et une bonne part du contenu de ce rapport ne nous concerne pas directement. D'autre part, il ne doit pas être pris pour ce qu'il ne prétend pas être. Au-delà des pensées ou des arrière-pensées de tel ou tel de ses auteurs, ce document est d'abord une interrogation des autorités communautaires adressée aux différents responsables de l'agriculture des Etats membres, une sollicitation de leur avis sur l'avenir de l'agriculture européenne et les voies d'une amélioration de la politique agricole commune.

Bien des éléments de ce document sont critiquables, et j'ai formulé à son encontre de nombreuses critiques, mais il ne faut pas non plus lui accorder plus d'importance qu'il n'en mérite. Car la politique agricole commune ne pourra être durablement et efficacement améliorée que si elle prend en compte les intérêts légitimes des agriculteurs de ses pays membres. Or la France a des intérêts précis et impérieux à faire valoir vis-à-vis de ses partenaires en raison de l'originalité de son secteur agricole au sein de l'ensemble communautaire.

Ce qui dépend de nous, en revanche, c'est que ces mutations inévitables soient accueillies comme une malédiction ou comme une aubaine, comme un événement subi ou comme une occasion à saisir. L'action du Gouvernement consiste à donner à la profession les moyens d'affronter le cours inéluctable des choses et de le retourner à son profit, pour le développement et l'expansion de l'agriculture.

C'est le sens des conditions - qui peuvent paraître draconiennes - qui ont été retenues par des dispositions réglementaires récentes en matière d'installation des jeunes agriculteurs.

La troisième spécificité de l'agriculture française, c'est sa vocation exportatrice, que plusieurs orateurs ont soulignée.

Je ne sais pas si la Communauté européenne en tant que telle a naturellement une vocation exportatrice. Je sais en revanche que, pour des données qui tiennent à la géographie autant qu'à l'histoire, c'est le cas de la France. Il est donc clair, en tout cas, que nos partenaires dans le débat que nous aurons dans les prochains mois - et dont j'aurai l'occasion de reparler devant vous le 10 décembre - ne peuvent pas nous refuser à la fois la possibilité d'exporter davantage à l'intérieur du marché communautaire et l'occasion de conquérir notre expansion dans les marchés des pays tiers. Même si cela, monsieur Soury, nous vaut le redoutable privilège de nous trouver en concurrence directe avec les Etats-Unis, la Communauté doit reconnaître la légitimité de nos ambitions dans ce domaine et nous consentir les moyens de les réaliser. C'est la ligne que j'ai présentée en conseil des ministres. C'est celle que je continuerai de défendre. Car la question fondamentale pour l'agriculture française est bien celle-ci : oui ou non, l'Europe reste-t-elle le cadre de l'expansion de notre agriculture et comment, dans ce cadre, permettre au plus grand nombre possible d'agriculteurs de vivre normalement de leur travail ? C'est également la question que posait, ce matin, M. Tavernier dans son rapport.

La réponse doit s'articuler sur trois plans.

D'abord, le financement des exploitations agricoles. Comment faire en sorte que les exploitations agricoles qui peuvent continuer leur modernisation puissent le faire dans les conditions générales du marché ?

Ensuite, les débouchés. Oui, il faut que des débouchés existent et il faut que quelqu'un finance les marchandises produites.

M. André Soury. Pas seulement ! Il faut aussi créer des besoins !

M. le ministre de l'agriculture. Enfin, la formation des agriculteurs. Car c'est sur cette dernière clé que se jouent non seulement le plus ou moins grand succès du développement de l'exploitation, mais aussi l'égalité des chances entre les agriculteurs.

C'est dans ce sens qu'ont été construites les priorités du budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe Union pour la démocratie française, par périodes de vingt minutes ; groupe socialiste, par périodes de trente minutes ; groupe du rassemblement pour la République, par périodes de vingt minutes ; groupe communiste, par périodes de quinze minutes ; un député non inscrit, pour deux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, au cours de la discussion du projet devenu loi du 31 décembre 1984 sur l'enseignement agricole privé, j'avais fait part à votre prédécesseur, M. Rocard, de mes inquiétudes quant aux moyens financiers mis au service de ce projet.

Déjà, le budget de 1985 ne me paraissait pas de bon augure, mais les crédits prévus pour 1986 confirment mes craintes.

En particulier, si l'on consulte l'article 20 du chapitre 43-22, qui regroupe les subventions de fonctionnement à l'enseignement agricole privé, on constate une augmentation de 2,55 p. 100 en francs courants, soit un recul en francs constants par rapport à cette année.

Or les représentants des établissements d'enseignement agricole privés font état de crédits insuffisants dès 1985 pour conclure tous les contrats prévus par la loi du 31 décembre 1984.

Monsieur le ministre, pouvez-vous aujourd'hui nous donner des informations précises sur la signature de nos contrats en 1985 ?

Pensez-vous que, avec les crédits prévus, l'Etat pourra respecter ses engagements relatifs à la rémunération des enseignants agricoles ?

La régression des moyens financiers, déjà insuffisants, se manifeste dans d'autres domaines. Je me bornerai à citer les crédits inscrits pour les bourses, en augmentation de 2,2 p. 100 en francs courants dans l'enseignement technique et agricole et de 3,55 p. 100 dans l'enseignement supérieur.

Je regrette que cette évolution ne permette pas la poursuite de l'effort entrepris pour élever les bourses allouées par votre ministère au niveau de celles qui sont attribuées par l'éducation nationale.

De même peut-on déplorer la stagnation des crédits sur lesquels est financée la formation pédagogique des enseignants du secteur privé et la réduction importante des crédits d'équipement, qui ne permettront pas de moderniser les locaux et le matériel.

Monsieur le ministre, je suis particulièrement sensible à la situation des maisons familiales rurales, qui sont très dynamiques dans mon département du Morbihan.

Après avoir rencontré leur porte-parole, je tiens à attirer votre attention sur les préoccupations que leur inspire la lecture de votre projet de budget. En avril dernier vous aviez souhaité que l'assemblée générale de leur union nationale fût celle de tous les espoirs. Pour les raisons que je viens d'évoquer, ne craignez-vous pas que ce budget soit celui des désillusions ? *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Bouvard, vous avez exprimé des craintes concernant l'évolution des crédits de fonctionnement de l'enseignement agricole privé en 1986.

Le budget que je présente prévoit une augmentation moyenne de 3 p. 100 des crédits de fonctionnement pour l'enseignement privé, soit 2,5 p. 100 pour l'enseignement

technique et 13,8 p. 100 pour l'enseignement supérieur privé. C'est là un effort supérieur à celui qui est fait en direction des établissements publics.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi relative aux rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés se poursuit normalement. Des contrats sont en cours d'élaboration dans les régions. Les crédits prévus au budget 1986 pour le fonctionnement sont en mesure de répondre aux engagements de l'Etat dans ce domaine.

Je rappelle que les crédits de fonctionnement pour l'enseignement agricole privé se sont tout de même accrus de 21 p. 100 en 1983, de 27 p. 100 en 1984 et de 5 p. 100 en 1985. Ils augmenteront encore de 3 p. 100 en 1986, pour que nous soyons en mesure de tenir les engagements pris dans la loi du 31 décembre 1984.

Je précise que cela concerne un effectif d'élèves pratiquement constant depuis la rentrée scolaire de 1982. Il y avait alors 74 500 élèves. A la rentrée scolaire de 1985, il y en avait 76 000, soit une augmentation d'effectifs de 2 p. 100 en trois ans. Dans le même temps, les crédits de fonctionnement ont augmenté de plus de 55 p. 100. Lorsque j'étais à l'assemblée générale du conseil national de l'enseignement agricole privé, à laquelle vous avez fait allusion, j'avais déclaré que lorsque je pourrais faire quelque chose, je le ferais et que lorsque je ne le pourrais pas, je le dirais. Je suis, ce soir, en mesure de dire que l'Etat, en 1985, remplira ses engagements vis-à-vis de l'enseignement agricole privé. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, je me réjouis que vous ayez donné satisfaction aux vœux exprimés par la commission concernant la tutelle, la compensation démographique et la vaccination.

Cela dit, je vais vous donner lecture de la question que souhaitait vous poser mon collègue Francisque Perrut, qui vous prie de bien vouloir excuser son absence.

Le régime social des agriculteurs est encore bien loin d'avoir atteint la parité avec celui des travailleurs salariés. Le budget prévisionnel pour 1986, en augmentation de 4,68 p. 100, marque une stagnation en valeur réelle et ne prévoit donc aucune amélioration des prestations légales, notamment pour ce qui concerne l'avancement de l'âge de la retraite.

Revalorisées de 14,6 p. 100 en 1982, de 8 p. 100 en 1983 - donc moins que l'inflation - de 4 p. 100 en 1984 et de 6,3 p. 100 en 1985, les pensions de vieillesse sont encore bien inférieures, de l'ordre de 30 à 40 p. 100, à celles des autres catégories de travailleurs.

J'ouvrirai ici une parenthèse, monsieur le ministre, à titre personnel. Vous avez tout à l'heure contesté ces chiffres. Pourtant, nous ne les avons pas inventés. Peut-être pourrions-nous nous mettre d'accord sur les bases qu'il convient de retenir.

Ces pensions de vieillesse, souligne M. Perrut, ne permettent en aucun cas aux agriculteurs retraités de vivre décemment sans poursuivre une activité partielle.

Or le projet d'abaissement de l'âge de la retraite qui doit être présenté mettra désormais tout agriculteur sollicitant sa retraite dans l'obligation de cesser toute activité agricole. Une telle disposition s'expliquerait à la rigueur si les retraites agricoles étaient alignées sur celles des salariés. Mais comment un agriculteur pourra-t-il vivre avec une pension inférieure à 2 000 francs ?

Il ne pourra même plus, s'il cède son exploitation à son épouse ou à un enfant, participer, de quelque façon que ce soit, aux travaux, soit comme aide familial, soit en dépannage. C'est littéralement inacceptable.

La possibilité ainsi offerte de profiter de la retraite anticipée en agriculture n'est donc qu'une illusion. Elle ne sera pas suivie d'effets tant qu'une parité n'aura pas été obtenue avec les autres régimes d'assurance-vieillesse, assurant une pension correcte.

Et qu'en sera-t-il pour les conjoints, dont le statut n'est toujours pas défini et dont les droits ne sont pas entièrement reconnus ?

La question de M. Perrut est simple : quelles mesures, dans le budget qui nous est présenté, permettent d'assurer un rattrapage des prestations sociales des agriculteurs et dans quel délai envisagez-vous d'assurer la parité de leurs droits avec ceux des salariés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Vous posez, monsieur le député, le problème de l'insuffisance des prestations sociales, notamment en ce qui concerne la retraite des exploitants agricoles.

Je peux vous indiquer que la contribution des agriculteurs au financement de leur régime de protection sociale s'est améliorée, sans toutefois rejoindre, comme l'ont montré les conclusions d'un groupe de travail administration-profession, qui, à ma connaissance, ne sont pas mises en cause, celle des salariés du commerce et de l'industrie, notamment pour ce qui concerne la vieillesse et les prestations familiales.

Il faut rappeler que, compte tenu des difficultés économiques d'ensemble et de celles particulières au système de protection sociale, la poursuite de l'amélioration des prestations - et, parfois même, pour certaines, leur maintien - n'est compatible avec une progression maîtrisée des cotisations que si elle s'accompagne d'abord d'un effort continu de recherche de transparence dans les mécanismes de financement et de redistribution, ensuite d'un accroissement de la solidarité interne et externe reposant sur la réduction des inégalités en matière de prestations comme en matière de cotisations, enfin d'un souci permanent de régulation et d'équilibre des dépenses sociales.

En ce qui concerne l'harmonisation des prestations ou la création de prestations nouvelles, cette harmonisation suppose une réduction des inégalités au niveau des prestations et une réduction des inégalités entre les non-salariés agricoles.

La réduction des inégalités au niveau des prestations conduit à rechercher une harmonisation progressive non seulement des droits mais aussi des conditions d'accès aux systèmes de couverture sociale.

Les prestations familiales légales sont les mêmes pour l'ensemble de la population.

Dans le domaine de la couverture maladie, l'alignement des prestations en nature servies aux agriculteurs est également réalisé, par rapport notamment aux salariés.

Conformément aux orientations de la Commission, les conditions d'un allongement de quatre à six semaines de l'allocation de maternité servie aux agricultrices seront recherchées, et, je l'espère, obtenues.

Quant à la retraite, le projet de loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite, qui vient d'être déposé devant votre assemblée, va dans le sens également de la réduction des inégalités entre le régime agricole et le régime général. Je rappelle que son financement est assuré en partie par l'Etat. Mais il ne faut pas oublier que l'insuffisance des cotisations en matière de vieillesse a été l'une des raisons du retard pris par le montant des retraites agricoles vis-à-vis de celles des salariés.

Nous aurons l'occasion, monsieur le député, d'examiner en détail tous les points concernant la retraite lorsque nous étudierons le projet de loi qui vient de vous être soumis.

M. le président. La parole est à M. Desanlis.

M. Jean Desanlis. Le revenu moyen des agriculteurs diminue depuis cinq ans en raison de la croissance continue des charges d'exploitation (*Protestations sur les bancs des socialistes*)...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est faux !

M. Jean Desanlis. Attendez, messieurs ! Je précise que je parle plus particulièrement au nom des producteurs de viande. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Parlez en temps que député, représentant de la nation, et non comme porteparole d'un groupe de pression ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie. Seul M. Desanlis a la parole.

Veuillez poursuivre, mon cher collègue.

M. Jean Desanlis. En 1983 et 1984, la détérioration du pouvoir d'achat des producteurs de viande bovine a été de 12 p. 100 alors que les producteurs spécialisés dans ce secteur étaient déjà, avec les éleveurs de moutons, au bas de l'échelle des revenus de l'agriculture.

Cette situation de crise se prolonge en 1985 avec une aggravation pour toutes les productions spécialisées, aggravation encore renforcée par des importations importantes de viandes à des prix sensiblement plus bas que les cours pratiqués en France.

Concernant la viande ovine, l'année 1985 a vu une baisse constante des cours à la production par rapport à 1984, tandis que, là aussi, les importations de Grande-Bretagne et des pays tiers pesaient lourdement sur le marché français. La France est-elle disposée à demander la renégociation du règlement communautaire ovine qui favorise la Grande-Bretagne à nos dépens, renégociation qui était prévue au bout de quatre ans selon les accords passés à Bruxelles ?

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour améliorer le revenu des éleveurs ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Il est faux que le revenu des agriculteurs ait diminué entre 1981 et 1984, mais vous avez raison de dire que celui des éleveurs a baissé durant cette même période. La moyenne ne rend pas compte des diverses évolutions et, au demeurant, nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème dans les prochaines semaines.

Le revenu moyen des agriculteurs a augmenté de 1980 à 1984 de 13 p. 100 environ en francs constants. Sur la même période, le revenu moyen des éleveurs de bovins à viande a été légèrement en baisse, d'environ 1 p. 100. Il est vrai que l'année 1983 a été particulièrement mauvaise pour cette catégorie d'agriculteurs, avec une baisse de revenu estimée à 9,5 p. 100, contre moins 3,8 p. 100 pour le revenu moyen de l'ensemble de l'agriculture. En 1984 en revanche, du fait d'un volume de production important, le revenu des éleveurs de bovins a été stable par rapport à l'année précédente.

En 1985 comme en 1984, les éleveurs subissent, comme vous l'avez indiqué, monsieur le député, le plein effet des mesures de réduction de la production laitière décidée par la Communauté : des abattages importants de vaches laitières de réforme ont entraîné la constitution de stocks de viande au niveau européen. Néanmoins, en 1985, les cours devaient être en moyenne en hausse d'environ 5 p. 100 par rapport à 1984, soit nettement plus que la moyenne des prix agricoles.

Il faut également rappeler qu'en égard à la situation préoccupante des éleveurs, la conférence bovine de novembre 1984 a débloqué 400 millions de francs, dont 300 millions d'aides directes qui ont été versées en 1985, permettant la prise en charge de cotisations sociales et des mesures d'aide aux engraisseurs ou de stockage sur pied des animaux.

J'ai déjà souligné les effets du système d'intervention mis en œuvre par la Commission et exposé les problèmes plus généraux de ce secteur.

En ce qui concerne la viande ovine, si on constate effectivement, en 1985, une baisse des cours par rapport à 1984, il faut rappeler que le règlement communautaire prévoit une prime à la brebis destinée à compenser la différence entre le prix de marché et le prix de base. Cette prime, versée en 1985, représente une somme de 400 millions de francs environ qui, bien qu'elle n'apparaisse pas dans l'évolution des prix, s'intègre cependant dans le revenu des éleveurs.

Plus généralement, je continue à me préoccuper de la réforme du règlement communautaire de la viande ovine qui, depuis de nombreuses années, ne satisfait pas nos éleveurs.

M. René André, rapporteur pour avis. Exact !

M. le ministre de l'agriculture. Cette année, les responsables de la profession avaient demandé la suppression de la prime à la brebis. Le principe en a été acquis mais nous nous interrogeons sur la possibilité d'appliquer à certains producteurs français la prime variable à l'abattage que touchent les éleveurs du Royaume-Uni. Cette question est actuellement à l'étude. Les dirigeants des organisations d'éleveurs se sont rendus récemment, accompagnés par certains de mes collaborateurs, auprès de la Commission, afin de discuter des possibilités de modification partielle du règlement sur la viande ovine. J'ai malheureusement acquis la certitude, lors de la dernière négociation sur les prix, que nos partenaires britanniques, qui considèrent que la négociation de 1980 leur a donné largement satisfaction, ne lâcheront pas aussi facilement les avantages qu'ils ont acquis. Il faut donc travailler tout en finesse si l'on veut obtenir des modifications substantielles.

tielles du règlement permettant aux éleveurs français de retrouver une égalité de chances avec leurs concurrents britanniques. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite à la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture : forêt ; budget annexe des prestations sociales agricoles (*suite*) ;

Agriculture :

Annexe n° 5 (dépenses ordinaires). - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome I, de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 6 (dépenses en capital). - M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome II, de M. Roland Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2989, tome VII, de M. François Loncle, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 51. - M. Michel Couillet, rapporteur spécial ; avis n° 2988, tome XV, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2992, tome XI, de M. René André, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix neuf heures vingt-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN

